N° 4 - 20 F.

HISTORAMA

HORS-SERIE

ROMY SCHNEIDER DANS « LE TRIO INFERNAL »

LES ARCHIVES DU CRIME

M 2383 - 4 H - 20,00 F-RD

3792383020009 00045

Je souffre de votre gaspillage.

Chaque année, des milliers de tonnes de nourriture sont gaspillées. La Banque Alimentaire collecte des produits alimentaires qui lui sont donnés par des entreprises ou des particuliers, puis les redistribue gratuitement à des associations locales d'entraide. Ainsi, vos dons se transforment en autant de repas ou colis pour les plus démunis.

C'est avec votre participation bénévole qu'ensemble, tous les jours, nous ferons reculer la faim en France.

TÉL. 16 (1) 42.53.91.12

BANQUE ALIMENTAIRE

Parce qu'un Français sur 100 n'a rien à becqueter.

RSCG CET ESPACE EST GRACIEUSEMENT OFFERT PAR LE SUPPORT. Réf: G

L'histoire du crime se confond avec celle de l'humanité. La Bible nous enseigne que Caïn tua son frère Abel pour un mobile futile. Sans aller jusqu'à dire que tout homme est un assassin, on doit convenir que sa nature le porte à la violence. Les uns se passionnent pour la chasse, d'autres pour le catch ou les corridas. A la faveur d'une guerre, de paisibles citoyens se laissent envahir par une fureur homicide – considérée, dans ce cas, comme une louable bravoure. Il suffit donc de délivrer l'homme de la peur du gendarme et de la responsabilité légale pour voir surgir en lui la sauvagerie ancestrale.
Pourquoi tel individu est-il un criminel? Depuis plus d'un siècle, des milliers d'ouvrages de criminologie s'accumulent dans les bibliothèques: aucun n'apporte de réponse absolue à la question. L'influence du milieu ou l'hérédité prédisposent-elles au crime? La controverse reste ouverte.

Encore convient-il d'établir une distinction entre le meurtrier et l'assassin. Poussé par une impulsion dictée par la haine ou l'amour, la colère ou la peur de sa victime, le meurtrier est un criminel occasionnel.
L'assassin, au contraire, voit dans le crime une activité, voire une profession, aussi normale qu'une autre. L'expérience démontre que des années de prison le corrigent rarement, n'en déplaise aux sociologues et aux naïfs, mais le confortent plutôt dans sa vocation.

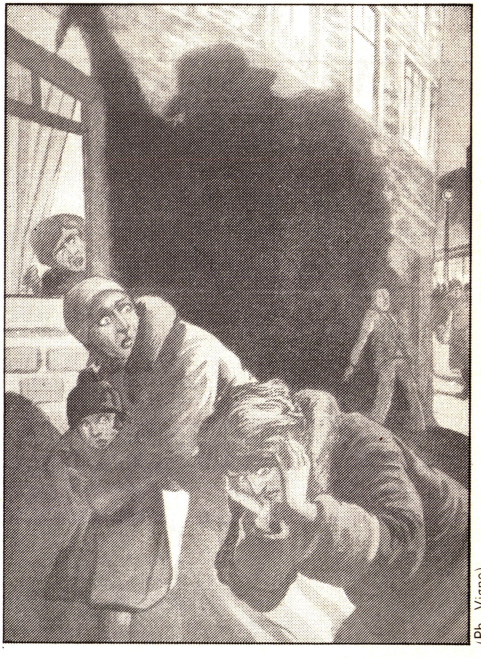
(Ph. Vigne)

L'Histoire n'a retenu que quelques noms de grands criminels. Sur quels critères repose cette célébrité posthume? Le nombre de crimes? L'émotion que ceux-ci soulevèrent en leur temps? L'originalité de leurs auteurs?
Dans ce triste domaine, aussi, la gloire couronne peu d'élus. L'abondance de la matière fait qu'aucune anthologie du crime ne peut être exhaustive. Sans compter l'immense cohorte des assassins inconnus. De toutes les histoires qui ne seront jamais écrites, celle des crimes parfaits serait certainement l'une des plus passionnantes.
Si la perfection dans ce domaine nous échappe, il est possible de la distinguer par recoupements, de la cerner en évoquant les échecs, en suivant les traces de ceux qui se sont le plus rapprochés d'elle. C'est à cette découverte que nous invitons les amateurs de fictions policières. Ils constateront que l'imagination des scélérats tombés dans les filets de la justice égale ou surpasse parfois celle des meilleurs auteurs du genre.

Serge Douay

3 **EDITORIAL**
par Serge Douay

6 **MESSIEURS, N'AVOUEZ JAMAIS**
par René Reouven

(Ph. Roger-Viollet)

12 **DOCTEUR AUX MAINS D'ANGE**
par René Tavernier

20 **L'ARGENT DES AUTRES**
par Françoise Kermina

27 **UN CRIME CACHE L'AUTRE**
par Pierre Roudil

34 **VICTIME OU ASSASSIN ?**
par Gérard Thomas

38 **PEL, L'HORLOGER DE MONTREUIL**
par Solange Fasquelle

45 **QUI INVENTA LA GUILLOTINE ?**
par Serge Douay

49 **LA MALLE SANGLANTE**
par Gérard Guicheteau

56 **POSSEDE DU DIABLE**
par Pierre Andremont

64 **MEURTRE AU VITRIOL**
par Serge Douay

74 **WEIDMANN MONSTRE, IL MEURT COMME UN SAINT**
par René Reouven

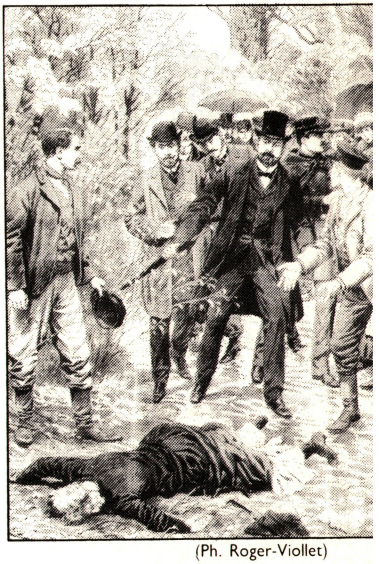

(Ph. Roger-Viollet)

SOMMAIRE

81 UN LANDRU LONDONIEN
par Frédéric Pottecher

90 PROFESSION : BOURREAU
par Serge Douay

94 FAUT-IL TUER OU DIVORCER ?
par Suzanne Watelet

102 L'EMPOISONNEUSE MALADROITE
par Laura Margaux

110 FAITES ENTRER L'ACCUSÉE
par Claude Dufresne

120 L'ENFER DU BAGNE
par Serge Douay

123 L'ASSASSIN INVISIBLE
par Pierre Andremont

129 POUR EN SAVOIR PLUS

130 ABONNEZ-VOUS

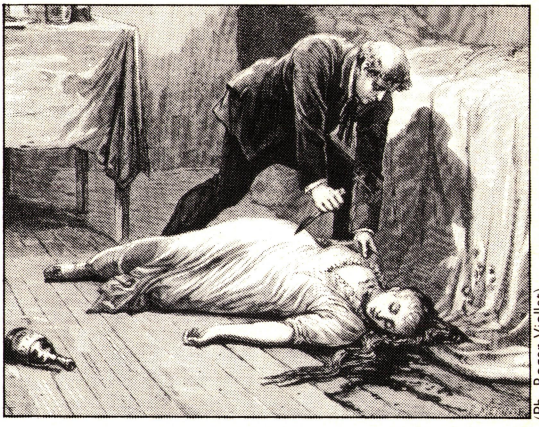

(Ph. Roger-Viollet)

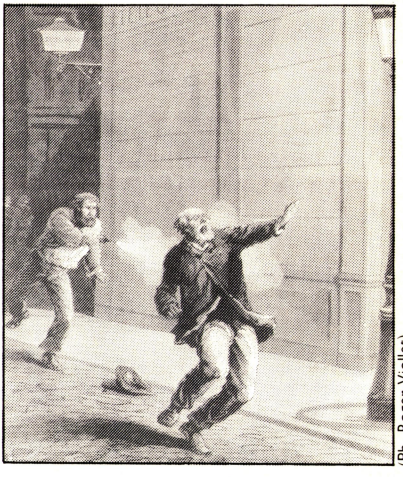

(Ph. Roger-Viollet)

Directeur de la rédaction : Bernard Loiseau. **Rédacteur en chef :** Serge Douay. **Secrétaire de rédaction, iconographie :** Anne Telet. **Maquette :** Alain Roudot. **Administration rédaction :** 1, rue Lord Byron, 75008 Paris. Tél. : 42.25.65.20.
Directeur général : Bernard Loiseau.
Edité par Loft International (locataire gérant de S.E.H.). SARL au capital de 20 000 F. R.C. PARIS B 322 624 818. SIRET 322 624 818 000 17. ISSN 0752-3408.
La rédaction n'assume pas la responsabilité des opinions émises sous leur signature par les auteurs.
Les chapeaux de pésentation et les intertitres des articles sont de la rédaction.
Commission paritaire N° 66 775. Dépôt légal juillet 1988. Distribué par les N.M.P.P.
Photocomposition : IPL, Puteaux. Photogravure : RPM. Imprimerie : Roto 61.
Directeur de la publication : Bernard Loiseau.

En couverture, Romy Schneider dans le rôle de Catherine Schmidt dans le film *Le Trio Infernal* de Francis Giraud, 1974, (Ph. Sygma).

(Ph. Roger-Viollet)

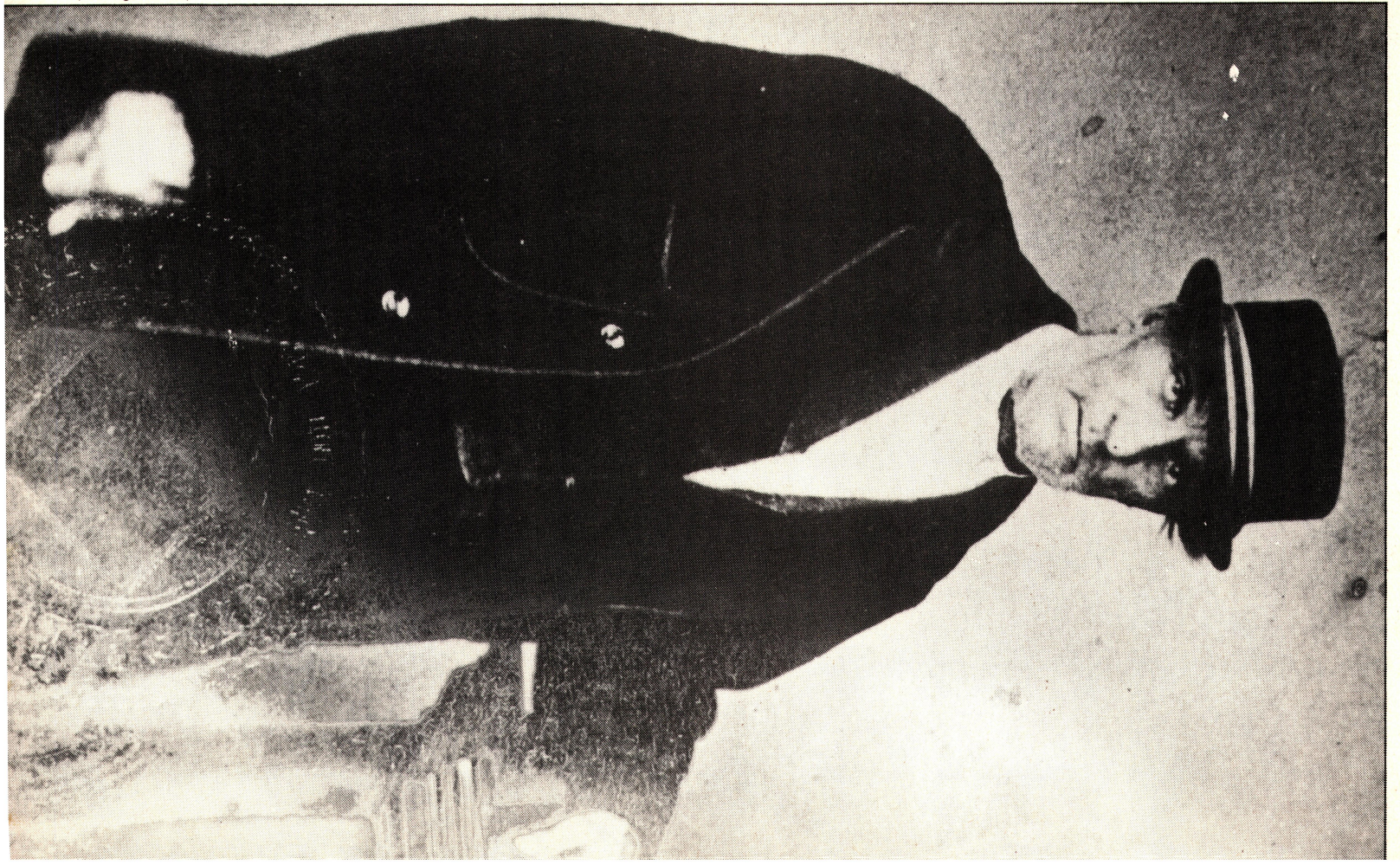

MESSIEURS, N'AVOUEZ JAMAIS !

On prête aux criminels des mots qu'ils auraient prononcés au pied de l'échaufaud. Le célèbre « N'avouez jamais ! » est du nombre. Mais qui était Avinain ? Pour quel crime fut-il condamné au châtiment suprême ?

Aux derniers jours de l'année 1866, un cultivateur de Longperrier, en Seine-et-Marne, avait vécu à Paris un véritable cauchemar. Ce Lecomte y était venu afin de vendre une charretée de fourrage au marché à foin de la Chapelle. Sur la place, il avait été accosté par un vieil homme bâti en force, qui voulait lui acheter tout son chargement. Très vite, l'accord avait été scellé, mais l'acheteur, n'ayant pas sur lui la somme d'argent nécessaire, proposa à Lecomte de passer chez lui afin de conclure définitivement l'affaire. Avec ses allures rustres et ses soixante-dix ans, Bonfils apparaissait comme un partenaire des plus rassurants. Lecomte le suivit donc jusqu'à son domicile de la cité Godot-de-Mauroy, dans l'avenue Montaigne, non loin des berges de la Seine. Bonfils, décidément plein d'urbanité, convia alors Lecomte à dîner, et, comme le repas s'était prolongé tard dans la soirée, l'invita à dormir chez lui. Lecomte accepta. Pourtant, une vague angoisse l'avait saisi. La physionomie de son hôte s'était insensiblement transformée. Elle était devenue sombre, agitée de tics, pour tout dire, inquiétante. Et puis, à cette époque, l'endroit était isolé, perdu dans des terrains vagues, loin des bruits familiers de la ville. Lecomte résolut de ne pas fermer les yeux jusqu'au lever de l'aurore. Il avait gardé près de lui une bougie allumée...

A minuit, la porte de sa chambre s'ouvrit lentement. Terrifié, Lecomte vit apparaître dans le chambranle un Bonfils sinistre, qui tenait un marteau à la main. Surpris de le trouver éveillé, l'autre laissa éclater sa mauvaise humeur : il était très dangereux de garder une bougie allumée, avec tout ce fourrage entreposé dans la grange voisine, Lecomte devait la souffler immédiatement ! Lecomte possédait un couteau. Il l'exhiba, lançant à Bonfils :

« J'ai toujours eu l'habitude de dormir avec une veilleuse. J'ajoute que, si un marteau vous est nécessaire pour trouver le sommeil, moi, j'ai besoin de cet "eustache". »

Bonfils marmonna de vagues injures avant de se retirer. Dès lors, Lecomte n'hésita plus. Il se vêtit en hâte, sortit de la maison, récupéra sa charrette dans la grange et, fouettant son cheval, roula à tombeau ouvert.

Charles Avinain, ancien forçat, libéré du bagne.

(Ph. Roger-Viollet)

La découverte, par des passants, de débris macabres est chose fréquente dans la vie quotidienne au siècle dernier.

jusqu'à ce qu'il ait mis une bonne distance entre la Seine et lui. Au matin, il alla déposer une plainte au parquet. Cependant, aucun forfait n'ayant été accompli, on ne lui cacha pas que sa démarche n'aurait vraisemblablement pas de suite.

De retour au pays, ce fut pire : on brocarda ses imaginations, on le traîta de pleutre, de menteur, et on l'accusa même d'avoir forgé de toutes pièces une histoire digne de l'*Auberge rouge* pour dissimuler son incapacité à vendre son fourrage. Mais, six mois plus tard, ce fut une autre affaire ! Un habitant du canton, Hippolyte Duguet, qui avait entendu parler de son odyssée, vint le trouver. Son père, marchand de fourrage, âgé de soixante-dix ans, parti pour Paris afin d'y vendre sa récolte, n'avait plus reparu depuis le 27 juin, soit plusieurs jours. Alarmé par ce que lui apprit Lecomte, Hippolyte Duguet s'empressa de se rendre à Paris, où il s'enquit auprès des autorités. On le dirigea sur la morgue, où l'on conservait des débris humains découverts, le 27 juin, au bord de la Seine : un tronc, des bras, des jambes. La tête manquait encore. Effondré, Hippolyte Duguet reconnut les mains de son père, qui étaient anormalement courtes. Sur ces entrefaites, le 6 juillet, on retrouva la tête du vieux Duguet. L'autopsie releva la marque de dix-sept blessures dues à un instrument contondant, sans doute un marteau, ainsi que les traces d'une violente strangulation. La particularité de ce crime était qu'il constituait la répétition, exacte jusqu'au cauchemar, d'un forfait signalé en mars. On avait alors retiré de la Seine, à Courbevoie, des

membres humains désarticulés selon une technique identique. Ces restes avaient permis d'identifier la victime, un nommé Vincent, âgé de vingt-huit ans, marchand de fourrage en Seine-et-Marne.

Du coup, Antoine Claude, chef de la Sûreté impériale, se saisit personnellement de l'affaire.

Claude était un haut fonctionnaire sorti du rang. Il avait été greffier d'Allard et de Canler, avant d'accéder au poste qui était le sien. On lui devait quelques arrestations retentissantes ou pittoresques, notamment celles de Collignon, dont le nom était passé dans la langue courante pour désigner un cocher irascible, et de l'empoisonneur Couty de la Pommerais. Il utilisait des auxiliaires dont l'efficacité se souciait fort peu de moralité. Son équipe préférée, qu'il appelait plaisamment ses « trois mousquetaires », se composait de trois agents, la Fouine, Bagasse et le Requin. Ce dernier, en particulier, manifestait, dans la recherche des cadavres, un flair surprenant. C'était lui qui avait découvert le corps de Duguet, lui aussi qui avait repêché les restes de Vincent, lui, enfin, qui, grâce à des recoupements et des déductions, avait localisé quatre maisons suspectes, toutes situées au bord de la Seine. Elles avaient été successivement louées et occupées par ce qui semblait être le même individu, l'une à Paris, avenue Montaigne ; la deuxième à Asnières, sous le nom de Jean Charles ; la troisième à Levallois-Perret ; et la quatrième à Courbevoie, où l'homme avait prétendu se nommer Charles-Alphonse.

Un vieillard d'une force herculéenne

Des perquisitions furent aussitôt entreprises dans ces quatre domiciles. A Levallois-Perret, on découvrit un lit, une scie, un marteau et une hachette, tous tachés de sang, qui avait éclaboussé jusqu'aux murs.

Une fois en possession de ces éléments, Claude compulsa ses archives. Ce qu'on savait du criminel le dépeignait comme un vieillard d'une force herculéenne. Ce signalement correspondait approximativement à celui d'un repris de justice, un ancien boucher autrefois interné à Torcy. L'ancien forçat se nommait Avinain.

Charles Avinain, né en 1798, avait appris le métier de boucher, mais, très vite, ses mauvais instincts lui avaient valu les pires ennuis et les plus grandes inimitiés. Déjà, dans la localité de Gonesse, où il habitait, ses exactions, son irritabilité, sa brutalité dans les gestes de tous les jours lui avaient mérité l'épithète sans équivoque de « Terreur de Gonesse ». Il régnait sur les habitants de cette bourgade par « droit d'épouvante ». Il avait été

condamné pour escroquerie en 1833, pour vol et contrebande en 1843, et enfin aux travaux forcés pour vol et violences à gendarmes en 1848. Il n'était revenu de Cayenne qu'en 1866.

Trop riche pour être honnête

Claude, qui avait retrouvé la trace de la femme d'Avinain, se rendit à la misérable masure qu'elle occupait avec sa fille, près de Levallois-Perret. Il y trouva deux pauvres créatures, qui vivaient de travaux d'aiguille exécutés dans le cadre des charités impériales. Elles reconnurent avoir reçu la visite du forçat en 1866, à son retour du bagne, puis l'année suivante, et, cette fois, il semblait nager dans l'opulence. Et la fille de déclarer :

« La première fois, il était trop misérable pour que nous lui refusions d'entrer... La seconde fois, il paraissait trop riche pour ne pas être retombé dans le crime. Nous lui avons alors condamné notre porte. »

Réplique digne de la scène de l'Ambigu, mais qui établit définitivement la conviction de Claude. Cependant, ses trois mousquetaires avaient mis en place une surveillance serrée des différents repaires d'Avinain. La vigilance paya. Peu après, sur un appel pressant de ses collaborateurs, Claude se présenta, en compagnie de la Fouine, à la maison de l'avenue Montaigne, cité Godot-de-Mauroy. Ils s'y heurtèrent à un vieillard athlétique, armé d'un marteau, « aux yeux enflammés de colère ». Après avoir fait mine de se jeter sur eux, il disparut subitement, comme par magie. Les policiers finirent par découvrir une trappe soigneusement dissimulée. Elle masquait un souterrain qui menait à un égout débouchant sur la rive de la Seine. Mais toutes les précautions avaient été prises. La Fouine, qui connaissait parfaitement les lieux, avait posté Bagasse à la sortie de l'égout. Avinain fut ceinturé, maîtrisé, puis emmené, poucettes aux mains, à la préfecture de police.

Pendant le procès, de nouveaux détails horribles furent révélés. Lors d'un de ses séjours à la prison de Melun, Avinain avait été employé au service des autopsies, eu égard à son premier métier de boucher. C'est là qu'il avait appris la dissection. Encore réfuta-t-il hautement le terme utilisé lors des débats. Artiste de la chose, il revendiqua d'avoir « désarticulé » plutôt que dépecé. Quant aux meurtres, il procédait de la façon suivante : ayant entraîné ses victimes dans son repaire, il les assommait pendant leur sommeil, les étranglait, puis, une fois mortes, les dévalisait tranquillement. L'assassinat de Vincent lui avait rapporté 1 700 francs, et celui de Duguet sensiblement la même somme. Les corps « désarticulés », il les portait ensuite, en plusieurs voyages, jusqu'à la Seine proche, où il les jetait.

Une dernière volonté bien étrange

L'opinion fut frappée de stupeur, d'autant que ce vieillard au visage de « père noble », au regard de tribun, n'implorait pas la pitié. Il avait, disait-il, déclaré la guerre à la société, qui l'avait envoyé au bagne. D'autres l'avaient proclamé avant lui, d'autres le proclameraient après. Condamné à mort, Avinain fut interné à la Roquette, où, subjugué par cette personnalité hors du commun, Claude lui rendit plusieurs visites. La dernière volonté que lui exprima Avinain était des plus étranges : il demandait à être enterré auprès du petit Lemaire, guillotiné peu avant. Ce jeune fauve s'était déjà montré digne des siens dans son propre foyer, où son père prenait régulièrement la précaution de lui faire goûter le vin qu'il buvait lui-même. Il n'aimait pas mieux sa mère, pour laquelle, lors de sa mort — natu-

Avinain appréhendé à la sortie d'un égout par un policier.

relle — il avait eu cette oraison funèbre bien sentie : « Une bouche de moins à nourrir ! » Ce qui ne l'empêcha pas, à dix-neuf ans, d'occire sa récente belle-mère, l'ex-veuve Blainville, de vingt coups de couteau. Son projet était de supprimer également la fille et l'apprentie de celle-ci, afin, déclara-t-il, de « compléter le tableau », réservant pour l'apothéose son propre père, « la pièce principale ».

Hélas ! comme chacun sait, les meilleures intentions sont contrariées par un destin malveillant, si bien que Charles-Félix fut arrêté avant d'avoir pu mener à bien son programme familial. Ce « pâle voyou » — dixit Claude, dont la plume, au demeurant, était tenue par l'écrivain besogneux Théodore Labourieu — n'ayant manifesté, aux assises, d'autre sentiment qu'un « cynisme abominable » (toujours Labourieu), avait marché d'un pas ferme vers l'échafaud, après avoir déclaré : « J'ai mon compte. Je remercie ces messieurs de la cour et du jury. »

Et Claude de commenter sobrement que le souhait d'Avinain correspondait à son admiration pour la « jeune classe ». C'est ce haut fonctionnaire qui rapporta, pour la postérité, la dernière parole d'Avinain, montant à l'échafaud, le 28 novembre 1867 :

« Messieurs, n'avouez jamais ! »

Et si le nom d'Avinain est aujourd'hui oublié, sa dernière recommandation a été comprise par les assassins les plus habiles comme les plus endurcis. Une collection spécialisée a même repris la formule.

Dans *Les Mystères de Paris*, Eugène Sue trace le portrait d'un gamin infernal, fils du Maître d'école et de la Chouette. C'est Charles-Félix Lemaire avant la lettre. Celui-ci est né en 1846. *Les Mystères de Paris* ont été publiés en 1843. Une fois de plus, donc, Oscar Wilde a raison : « L'Art invente et la Nature copie. »

René Reouven

DOCTEUR AUX MA

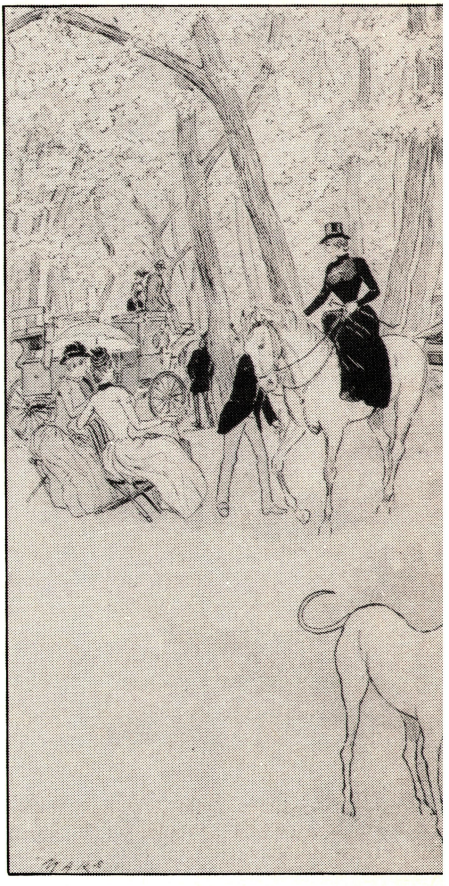

Le poison n'est pas le meilleur moyen pour rayer son prochain du nombre des vivants. Surtout si la victime a souscrit une assurance-vie au bénéfice de son assassin...

La révolution de 1830, si elle ensanglanta Paris, ne bouleversa guère les habitants de Neuville-sous-Bois, paisible bourgade de l'Orléanais. C'est ainsi que la famille Lapommerais, à l'annonce de la naissance quelque peu prématurée d'un garçon, éprouva une émotion plus vive qu'à la chute d'un vieillard, fût-il couronné.

Cet enfant longtemps espéré, et qui, pour cela, reçut le prénom de Désiré, auquel, en souvenir de son grand-père, fut ajouté celui d'Edmond, était le premier du Dr Lapommerais et de sa charmante épouse. Le premier et le seul, car, de santé fragile, la douce et romanesque femme devait s'éteindre quelques mois plus tard, des suites de ses couches, laissant un enfant dans les langes et un mari qui ne se consola jamais. Loin de vouloir effacer de sa mémoire des années trop courtes de bonheur conjugal, il reporta toute sa tendresse sur ce fils unique dont les traits rappelaient de plus en plus ceux de la disparue.

Le jeune Dr Couty de la Pommerais mène une vie mondaine et fréquente les endroits à la mode, comme le bois de Boulogne, où le Tout-Paris se retrouve.

Les professeurs d'Edmond trouvèrent en lui un écolier zélé ; ses camarades, qu'il étonnait par une certaine préciosité, l'appréciaient en dépit d'un goût marqué pour le secret, une affectation de cynisme : il n'était pas jusqu'à ses affirmations d'incroyance (dont ses maîtres n'étaient nullement informés) qui ne le rendissent populaire. Aussi, lorsqu'à deux reprises il y eut au collège des vols, personne ne soupçonna Edmond, encore que les circonstances eussent pu inviter à le faire. Décidément, rien ne semblait devoir arrêter Edmond Lapommerais sur la voie du succès, de la richesse,

NS D'ANGE

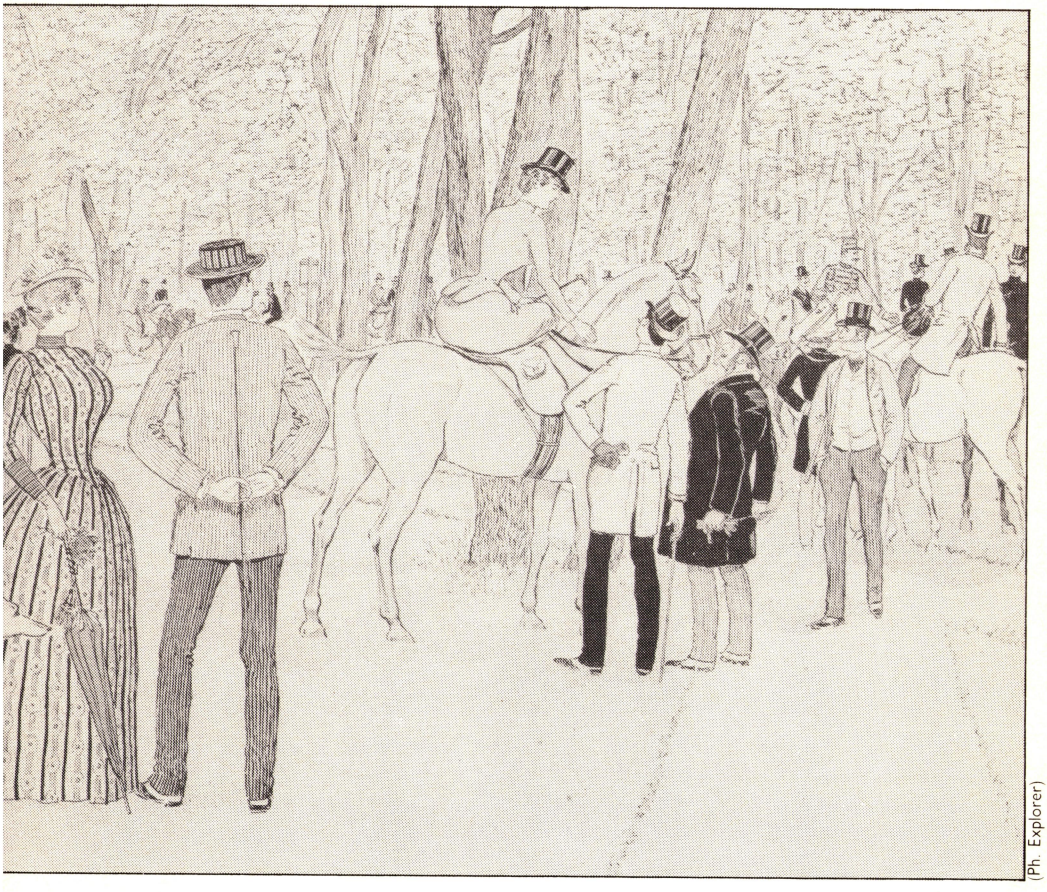

(Ph. Explorer)

des plaisirs... et des conquêtes féminines, car, dès l'adolescence, se manifesta une propension à la vie facile et fastueuse, le travail n'étant accompli qu'en fonction de ce but.

Le jeune homme séduisant aux mains si fines n'hésita guère en choisissant la carrière de son père, mais il était non moins décidé à ne pas imiter le bon Dr Lapommerais, qui se saignait aux quatre veines pour assurer l'avenir de son fils unique. Edmond entendait réussir à Paris, et c'est là qu'il fit avec sérieux ses études de médecine. C'est alors que (prétendit Edmond), grâce aux recherches d'un archiviste, le jeune homme, qui avait réussi ses examens et passé sa thèse, se fit appeler Edmond Couty de la Pommerais et s'affubla du titre de comte.

Le Dr Edmond Couty de la Pommerais, cédant au goût du jour et croyant pouvoir ainsi parvenir plus vite, s'inscrivit à la Société des médecins homéopathes, la société parisienne s'étant prise d'engouement pour cette forme nouvelle de l'art d'Hippocrate.

Pour s'installer en médecin traitant, Edmond acquit (en le payant à tempérament) le cabinet du Dr Gautier. Ce contrat et la diffusion d'un prospectus valurent au Dr de la Pommerais de

graves difficultés. Aprement procédurier et poussé par la nécessité (il était déjà couvert de dettes), Edmond réussit à se tirer de ce mauvais pas, quitte à démissionner – non sans hauteur – de la Société des médecins homéopathes... Ce fut le premier avertissement du destin.

Le comte de la Pommerais courait les filles faciles, fréquentait les cafés à la mode et continuait de dépenser plus qu'il ne gagnait. Un peu trop avisé, le Dr de la Pommerais avait mis au point un système d'abonnements avec ses malades et un astucieux contrat avec le pharmacien qui livrait les remèdes prescrits. Cependant, devenu médecin de la Société des secours mutuels de Saint-Thomas-d'Aquin, le praticien ne pouvait pas se permettre d'écart de conduite. Aussi finit-il par être l'objet d'un procès. Une fois de plus, il réussit à le gagner, mais démissionna de la Société.

La Pommerais se porte imprudemment garant des dettes d'un couple d'escrocs

A peine sorti de la tourmente à force de volonté et d'impudente arrogance, Edmond Couty de la Pommerais – qui gardait sa particule – fit la connaissance d'une veuve quadragénaire, appétissante et pourvue d'un riche protecteur. Il eut l'audace d'emprunter une grosse somme à sa maîtresse : c'est-à-dire, en fait, à l'amant de la veuve. Et, bien entendu, celui-ci finit par être au courant. Edmond jura qu'il le rembourserait, et la malchance (pour son amie) voulut que celle-ci contracte étrangement une fièvre maligne à laquelle elle ne résista pas. Quelques semaines plus tard, la marquise d'Arnezano entrait dans la vie du jeune médecin mondain. Le destin, le sort, la fatalité multipliaient leurs avertissements, que le docteur écartait de ses belles mains d'ange.

Le marquis et la marquise d'Arnezano étaient dans le vent. Aristocrates espagnols admis aux Tuileries et familiers, disaient-ils, de l'impératrice Eugénie, ils introduisirent Couty de la Pommerais dans le grand monde – un monde un peu frelaté. Cependant, des fidèles du couple impérial finirent par avertir le médecin, un peu grisé de ses succès mondains : le marquis (qui avait fondé la première Société des bains de mer de Monaco) serait un aigrefin du nom de Prato. Ainsi s'expliquaient peut-être les complaisances de la marquise envers Edmond. Il est vrai que celui-ci n'était pas ingrat et eut même la faiblesse d'endosser des billets à l'ordre d'un certain Pichevin, marchand de liqueurs et de vins fins. La Pommerais, pressé par la nécessité, finit même par rembourser de sa poche le cinquième du billet souscrit.

En 1856, la fortune si variable du Dr de la Pommerais lui valut de connaître un ménage d'extraction honorable mais de petits moyens, dont le mari était peintre – de l'école de Barbizon. Devenu très rapidement l'amant de Julie de Pauw, une femme sentimentale et soumise, Edmond soigna son époux, déjà gravement malade. Celui-ci succomba en 1858, priant son ami Edmond de s'occuper des siens. Cette dernière volonté fut amplement exaucée...

Mariage d'amour

Malheureusement pour la trop douce et faible Julie, Edmond, toujours en quête d'aventures, rencontra dans un omnibus une jeune fille qu'on prétendait empêcher de monter à la suite de sa mère. Mme Dubizy était une maîtresse femme, qui croyait (à tort) administrer au mieux l'héritage de son époux. Sa fille Clotilde, une ravissante

blonde, éblouit sur-le-champ son galant défenseur. Ce fut sans nul doute un grand, un véritable amour. Le seul qu'éprouva jamais le séducteur habitué aux conquêtes faciles. De son côté, Clotilde s'éprit de ce bel et ardent gentilhomme, au vif mécontentement de sa mère, qui se méfiait de cet inconnu trop empressé. D'autant plus empressé que, pour une fois, il pensait résoudre ses soucis financiers de plus en plus compliqués en contractant une union qui joindrait l'utile à l'agréable, l'intérêt à la passion. Clotilde Dubizy obligea sa mère à accepter qu'elle épouse en août 1861 le Dr de la Pommerais. Ce furent des heures heureuses pour les jeunes époux.

Un gendre trop attentionné

Cependant, le nouveau chef de la Sûreté, Antoine Claude, se rendit un jour à l'hôtel d'Arnezano pour enquêter sur des affaires manifestement douteuses de ses occupants. Le pseudo-marquis en fuite, Blanche reçut le haut fonctionnaire avec grâce et dignité. Claude admira le moulage d'une main.

Il sembla plus que surpris, troublé. Qu'avait-il vu dans cette main qu'il déchiffrait comme une énigme ? Quelques jours plus tard, le chef de la Sûreté reçut la visite d'une dame qui se plaignait de son gendre, un gredin cherchant à dépouiller sa belle-famille, un criminel tentant de la tuer. Claude ne put que rappeler à son interlocutrice qu'elle ne disposait d'aucune preuve.

(Ph. Roger-Viollet)

(Ph. Tallandier)

Ci-dessus, Couty de la Pommerais, un bel homme aux conquêtes faciles.

Ci-contre, la jeune Julie de Pauw, une créature sentimentale et soumise.

Dans la nuit du 9 au 10 octobre 1861, la Pommerais est réveillé : il faut courir au chevet de sa belle-mère, qui semble très malade. Il lui fait absorber un verre d'eau avec quelques gouttes de digitaline. En vain. Au petit matin, Mme Dubizy expire.

Il y eut alors, dans la vie du ménage la Pommerais, un répit de dix-huit mois, dû à l'héritage, encore que celui-ci fût moindre qu'escompté. Malheureusement, le docteur se découvre la passion du jeu et le goût des spéculations audacieuses. C'est alors que la silhouette menaçante de la fatalité apparaît à nouveau. Elle emprunte les traits d'un agent d'assurances intelligent et intègre, M. Desmidt.

Ici commence la machination. C'est la malheureuse Julie de Pauw qui en sera victime : délaissée depuis le mariage de son amant mais dépourvue de rancune, elle vit dans l'espoir de retrouver Edmond. Celui-ci a tôt fait de convaincre sa crédule maîtresse. Celle-ci va souscrire une assurance sur la vie d'un montant très élevé, 550 000 francs. C'est Edmond qui paiera les primes. Puis, Julie feignant d'être gravement malade, Edmond proposera aux compagnies d'annuler le contrat et de le remplacer par une rente viagère de 6 000 francs à dater du 1er janvier 1864. Bien plus, la crédule Mme de Pauw rédige un testament déshéritant ses propres enfants et faisant d'Edmond son légataire universel.

SECRET D'ECHAFAUD

La veille de l'exécution, le professeur Velpeau, gloire de la médecine, vint visiter la Pommerais dans sa cellule. Il lui proposa de se prêter à une expérience pour savoir si la mort d'un condamné était immédiate après sa décapitation :

« Si, au moment où tombera le couperet, vous pouvez abaisser trois fois de suite la paupière de l'œil droit, ce sera la preuve que vous m'avez entendu. »

Le lendemain, le couteau tombe. Le chirurgien tient entre ses mains une tête aux yeux grands ouverts. Velpeau se penche et articule la question convenue. La paupière se baisse une fois, sur le visage, une sorte de rictus. Et puis, plus rien. Le visage est devenu rigide, glacé, immobile.

Cette fin mélodramatique est due au merveilleux conteur que fut Villiers de l'Isle-Adam. En réalité, « ce secret d'échafaud » fut inventé. La preuve en est magistrale : Velpeau n'assista pas à l'exécution de son ami !

Un décès dont personne ne doute

Sur ce, Julie commence à se dire souffrante, à la suite d'une chute : elle vivra désormais en recluse. Les médecins qui soignent Mme de Pauw, dont l'illustre Pr Velpeau, sont surpris de l'agitation de leur patiente. Pourtant, après quelques semaines, Julie, qui semble subir un martyre, meurt, solitaire, sans que la Pommerais ait appelé l'un de ses confrères. Le Dr Ambroise Tardieu, qui procédera à l'autopsie, conclura que la mort est due probablement à l'ingestion d'une substance toxique et non à cette prétendue chute dont le Dr Gaudinet – médecin de la famille de Pauw – a toujours soutenu qu'elle était responsable de la maladie.

La Pommerais commet l'imprudence de réclamer aux compagnies d'assurances le montant du capital que le décès rend exigible. Un décès que la visite médicale faite lors des signatures ne permettait nullement de redouter. On sait que les compagnies sont fort méfiantes...

Enquête médicale, réaction des assurances. Tout cela finit par arriver, sous forme de rapports, sur le bureau de Claude. Et celui-ci, après avoir étudié avec attention un dossier si complexe, finit par rédiger une note au juge d'instruction. Bien plus, il se rend en personne chez les la Pommerais et invite

(Ph. Vigne)

Le chef de la police admire, chez la marquise d'Arnezano, le moulage de la main de la Pommerais

Edmond à le suivre... à Mazas, à la prison de Mazas ! La foudre tombe sur le Dr Couty de la Pommerais. L'une des enquêtes les plus ardues et l'un des procès les plus retentissants du siècle vont suivre.

Commence l'instruction, menée par un magistrat aimable mais ferme. En dépit des dénégations de la Pommerais, il découvre le réseau des emprunts faits par ce dernier jusqu'à son mariage. De quoi justifier la méfiance de Mme Dubizy. Aussi bien celle-ci imposa-t-elle un régime matrimonial qui ne laissait pas à Edmond la libre disposition des biens. Sa mort entraîne la fin d'une constante surveillance ; elle est, pour le médecin, une libération.

Parallèlement, le juge tente d'y voir clair et, grâce au médecin légiste, aux experts, de connaître la cause des décès de Julie de Pauw et de Mme Dubizy. Serait-ce la digitaline, qui ne laisse pas de traces dans l'organisme ? En fait, les

Le docteur aux mains d'ange confie sa défense à Me Lachaud, le plus grand avocat de l'époque

médecins, les pharmaciens ne parviennent pas à détecter le principe toxique, et le doute subsiste. D'autant que, comme il arrive souvent, les experts ne sont pas d'accord...

Une perquisition aboutit à la découverte de plusieurs lettres de Mme de Pauw, si bien faites et si adroitement rédigées qu'on peut les croire dictées. Aussi bien ces lettres, destinées à protéger la Pommerais, se retournent-elles contre lui. L'inculpation amène le médecin aux assises, le 9 mai 1864.

Accusé d'un double meurtre, Edmond-Désiré Couty de la Pommerais gardera sa fierté et son arrogance. C'est avec hauteur qu'il repousse non seulement les faits qui lui sont reprochés, mais aussi leur contexte financier et mondain. « Ce ne sont pas quelques dettes qui entachent l'honorabilité d'un gentilhomme. »

Aux rudes attaques de l'accusation, la défense répond avec non moins de force et souvent d'efficacité. Car la Pommerais a trouvé un avocat de premier ordre, Lachaud, illustre depuis l'affaire Lafarge. L'assistance et plus généralement l'opinion publique, plutôt hostile à un viveur dédaigneux et cynique, sont peu à peu retournées lorsque se confirment les difficultés, voire l'impossibilité, de déterminer les causes des décès dont le docteur serait coupable. Lachaud est habile à opposer les témoignages (même ceux des hommes de l'art) entre eux. Toutes ces histoires de traitements, d'ordonnances, de remèdes (absorbés ou non) sont compliquées et contradictoires. Le Dr de la Pommerais ne manque pas de le souligner.

Il n'en sera pas de même s'agissant des témoins, familiers de la famille de Pauw, et de Mme Dubizy.

Le réquisitoire de l'avocat général est terrible. L'assistance éclatera en applaudissements lorsque, dans sa conclusion, il demandera que la justice soit rendue avec toute sa rigueur. Que pourra faire Me Lachaud, qui, jusqu'ici, a plutôt déçu ? Le célèbre défenseur de Mme Lafarge commence sa plaidoirie avec cette voix vibrante, passionnée, qu'il a mise au service d'une intelligence remarquable. Et c'est ainsi qu'en quelques instants le portrait d'un homme prétentieux, compassé, dissimulé devient celui d'un homme sensible que son snobisme, son arrivisme, ses faiblesses finissent par rendre presque sympathique, en tout cas plus humain. Me Lachaud pénètre le maquis des dettes faites par la Pommerais, et ramène le machiavélisme de l'accusé aux proportions d'une gestion hasardeuse, désordonnée. Quant à la mort de Mme Dubizy, Couty de la Pommerais a commis une erreur de diagnostic ; son confrère aussi, qui soigna jusqu'au bout la mère de Clotilde. A la vérité, il n'y a pas la moindre preuve – et l'avocat général l'a reconnu – que Mme Dubizy ait été empoisonnée.

Me Lachaud s'attaque ensuite au problème si délicat des assurances souscrites par Mme de Pauw. Et il parvient à rendre normale l'opération de transfert d'assurances. Me Lachaud, avec une fougue extraordinaire, reprend ses principaux thèmes : oui, il y a probablement eu tentative d'abuser les compagnies d'assurances ; non, la Pommerais, qui a seulement été complice, n'a rien voulu de plus que récupérer ses créances, non, jamais il n'a cru pouvoir toucher 550 000 francs et n'a jamais prémédité un crime pour y parvenir. Oui, une femme un peu étrange et souffrante depuis longtemps a succombé à un mal inconnu. Ce mal est-il un poison et quel est ce poison ? Rien, une fois de plus, dans le rapport des experts et, à plus forte raison, dans

les assertions du ministère public ne vient apporter de preuve.

C'est alors que le président, avec une grande impartialité, rappelle brièvement toute l'affaire, puis il se tourne vers l'accusé et lui demande s'il a quelque chose à ajouter. Edmond Couty de la Pommerais se lève et, la tête haute, avec une étonnante maîtrise de soi, professe distinctement ces trois mots : « Je suis innocent. »

Une grâce promise, mais... refusée

Le jury ne délibère qu'une demi-heure et, dans l'émotion générale, fera connaître son verdict. Non à la première question (la Pommerais a-t-il assassiné sa belle-mère). Oui à la seconde (il est accusé d'avoir empoisonné Julie de Pauw)... La cour prononce son arrêt et condamne Couty de la Pommerais à la peine de mort.

L'accusé est resté impassible ; il est reconduit à la Roquette et signe son pourvoi en cassation. Me Lachaud (dont les convictions bonapartistes sont connues) se rendra aux Tuileries : l'impératrice a demandé à le voir... L'empereur apparaît et s'entretient avec l'avocat... Napoléon III promet d'examiner le dossier avec bienveillance et, de fait, le renverra à la chancellerie avec la grâce accordée. Alors intervient le garde des Sceaux, le sévère Baroche : il supplie le souverain de revenir sur sa grâce : il y a eu récemment une série de crimes atroces. Toute indulgence serait mal comprise. Le souverain accepte de revenir sur sa décision. Couty de la Pommerais est perdu. L'exécution va avoir lieu le 5 juin 1864.

Lachaud reçoit l'affreuse mission de prévenir le condamné. Lorsqu'il apprend le rejet de sa grâce, la Pommerais ne montre aucune défaillance. Le lendemain matin, il gravit sans faiblir les marches de l'échafaud et meurt courageusement, après avoir coupé de ses belles mains d'ange une mèche de cheveux pour Clotilde, qui n'avait jamais cessé de croire en lui.

René Tavernier

• La librairie à taille humaine, avec tous les livres neufs, un fond unique et les meilleures conditions possibles.

• Des professionnels discrets et compétents qui répondront à toutes vos questions.

Toute l'histoire est à

LA BOUTIQUE DE L'HISTOIRE

• Un lieu où souffle l'esprit et la passion...

• Tous les ouvrages pour agrégation, licences, grand public, enfants, maquettes, etc.

• Expédition Paris-Province sur simple appel téléphonique.

• Bulletin mensuel des nouveautés sur simple demande.

24, rue des Écoles, 75005 Paris Tél. (1) 46 34 03 36

L'ARGENT

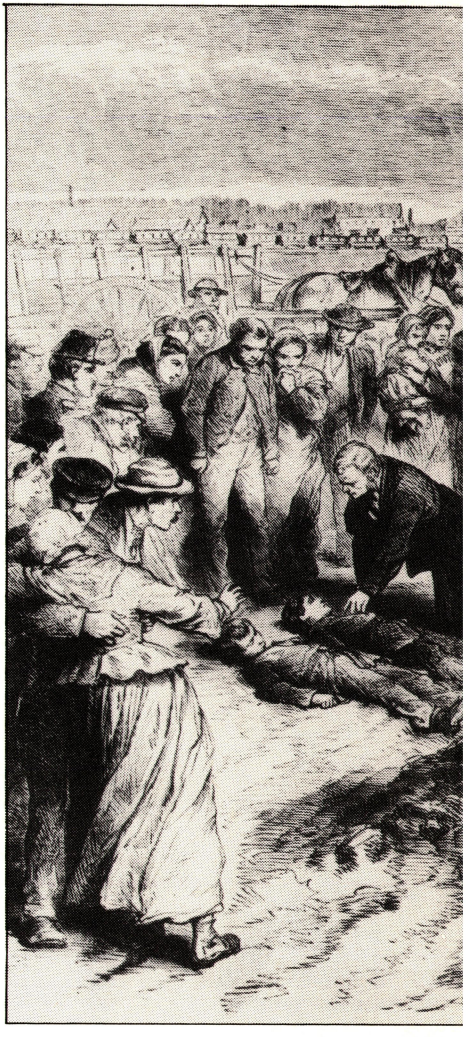

L'affaire Troppmann, dans laquelle se trouvèrent mis en cause de mystérieux espions prussiens, resta liée, dans les mémoires, aux premiers grondements de l'année terrible.

Il est 11 heures du soir, le dimanche 19 septembre 1869, un fiacre suit la route de Flandre, à travers la plaine de Pantin, en direction du fort d'Aubervilliers. Les réverbères à huile éclairent mal cette zone déserte, tout en terrains vagues et pauvres potagers. A l'intérieur de la voiture se trouvent sept voyageurs, Hortense Kinck, née Roussel, une grosse femme d'une quarantaine d'années, ses cinq enfants et un jeune homme malingre, Jean-Baptiste Troppmann.

Hortense, enceinte de six mois, est épuisée. Elle a quitté Roubaix le matin même, emportant, selon les instructions de son mari, tout ce qu'elle a pu d'argent, en espèces et en titres. Elle a bien caché le tout au creux de sa crino line amarante et dans un mouchoir noué, au fond de son sac. Jean, son mari, est parti depuis trois semaines, afin de régler une mystérieuse affaire, et maintenant il est riche. Il a même acheté une maison, dans cette banlieue de Paris où il lui a donné rendez-vous aujourd'hui. Il ne lui a pas écrit lui-même, car il s'est blessé à la main ; il a dicté sa lettre à Troppmann, et celui-

Des fouilles minutieuses dans la plaine de Pantin sont effectuées à la charrue et permettent de découvrir les 6 cadavres de la famille Kinck. Nombreux sont ceux qui assistent à la découverte macabre.

DES AUTRES

(Ph. Charmet)

ci est venu chercher la petite famille à la gare du Nord.

Ancien mécanicien, Jean a tant travaillé, le ménage a tant économisé, se privant de tout et ne regardant pas à la peine, qu'il est à présent propriétaire et que leur capital se monte à près de 100 000 francs. Troppmann est mécanicien, lui aussi, et Alsacien, comme Kinck, et c'est sans doute ce qui les a rapprochés, malgré la différence d'âge, car le garçon n'a que dix-neuf ans. Il en impose à Jean, pourtant ; il est laid, avec des pieds immenses et de grandes mains aux pouces écartés, presque aussi longs que l'index, de vraies pinces de crabe. Dans l'obscurité, Hortense distingue mal son visage, ses oreilles décollées, sa bouche saillante aux dents de cheval. D'ail-

(Ph. Charmet)

Jean-Baptiste Troppmann est un frêle jeune homme de 21 ans dont la corpulence permet de douter de la culpabilité.

leurs, il fuit son regard et lui répond à peine. Il n'a qu'une idée : aller toujours plus vite, ce pour quoi, il ne cesse de harceler le cocher.

Les enfants rient et bavardent. Les quatre garçons, tout contents de leur costume noir du dimanche et de leur casquette à liséré d'or, racontent qu'ils vont retrouver leur papa, qui les attend là-bas. Le cocher s'étonne qu'on ait l'idée de s'installer dans un endroit si peu engageant. Quant à la petite Marie-Hortense, deux ans, relevant d'une grave maladie, elle se serre craintivement contre sa mère.

On arrive au carrefour des Quatre-Chemins. « Halte, fait Troppmann, c'est ici ! » La voiture s'arrête. Mme Kinck descend, le bébé dans les bras, tenant par la main Achille, cinq ans. Une bourrasque s'engouffre dans sa jupe de soie. Troppmann dit aux autres enfants d'attendre, pour le cas où leur père voudrait rentrer à Paris. Et le petit groupe s'éloigne par le chemin Vert.

Lorsqu'ils sont hors de vue, Troppmann frappe Mme Kinck avec un couteau qu'il tenait caché sous sa veste. Elle se retourne, il l'achève de plusieurs coups dans le ventre. Les enfants crient. Il les égorge. Il déterre une pelle et une pioche, cachées là dans l'après-midi, les pose sur le sol et revient rapidement sur ses pas.

« Venez, dit-il aux aînés, on a trouvé votre papa. »

Il règle le cocher, qui n'a rien entendu, tant les rafales de vent sont fortes, et il s'en va avec Henri, huit ans, Alfred, dix ans, et Emile, treize ans. Quelques instants plus tard, il en étrangle un avec une cravate et plonge son couteau dans le cœur du deuxième. L'arme se brise. Il abat le dernier à coups de pelle et de pioche. Il se met ensuite en devoir de creuser un trou de quarante centimètres de profondeur et y ensevelit les corps. Achille a le larynx ouvert, Emile, le crâne brisé, Henri, l'œil droit crevé, Alfred, le front défoncé. Troppmann dépouille la mère de son argent et recouvre hâtivement le tout, avant de s'enfuir dans la nuit.

Le jeudi 23, il est arrêté au Havre. Il s'est lié imprudemment avec un inconnu qui rôdait sur le port, et lui a demandé, en montrant son or, comment il pourrait se procurer de faux papiers pour s'embarquer en direction de l'Amérique. Dénoncé à la police, il a déclaré venir de Roubaix, après être passé par Paris.

Un crime au succès foudroyant

Par Paris ? Ne serait-ce pas plutôt par Pantin ? a demandé l'un des gendarmes, presque machinalement, car ce nom l'obsède comme tous les Français. Les cadavres, mal enterrés, ont été découverts dès le lendemain par un maraîcher et, depuis, le « crime de Pantin » a eu, dit *L'Illustration*, un « succès foudroyant ».

Le chemin Vert est devenu un véri-

table champ de foire, pour le bonheur des marchands de frites et de barbe à papa. Les journaux ne sont pas en reste : consacrant des numéros entiers à l'affaire, ils triplent leur tirage.

Au seul mot de Pantin, Troppmann, pris de panique, s'est mis à courir et s'est jeté dans le bassin du Commerce. Lorsqu'on veut l'en tirer, il se débat furieusement et son sauveteur a le plus grand mal à refaire surface avec lui.

Ces mystérieux espions allemands

Comme on trouve, en le fouillant, les papiers de Jean Kinck, une première idée s'impose, aussitôt exploitée par les feuilletonistes : on a mis la main sur le père disparu, et c'est lui l'assassin ! Mais un garçon si jeune ne peut être à la tête d'une famille nombreuse, et, comme on est également sans nouvelles de Gustave, le fils aîné, on décide qu'il ne fait qu'un avec l'homme arrêté et qu'il est sinon coupable à part entière, du moins complice de son père. Le public, quotidiennement tenu en haleine par ces coups de théâtre à répétition, va vite être déçu : les Kinck ne sont pas des Atrides, mais les malheureuses victimes d'un seul meurtrier, le repêché du bassin, un nommé Jean-Baptiste Troppmann, né en 1849, près de Mulhouse. Et, d'ailleurs, il avoue. Oui, il a été témoin du crime, il y a trempé mais en comparse. Mme Kinck trompait effrontément son mari, le couple se querellait, et le mécanicien, excédé, a fini par se débarrasser de son encombrante famille pour refaire sa vie en Amérique avec Gustave et Jean-Baptiste, ce dernier à son corps défendant. Comment résister, lorsqu'on est si chétif, à deux hommes vigoureux et résolus, deux vraies bêtes féroces ?

De cette fable rocambolesque, le chef de la Sûreté et le juge d'instruction ne tirèrent qu'une conclusion : Troppmann avait sans doute tué les deux autres. Et, le 26 septembre, on découvrait, en effet, dans le champ de Mort, un septième cadavre, celui de Gustave, un poignard encore enfoncé jusqu'à la

Lorsque les gendarmes font allusion aux crimes de Pantin, Troppmann se jette dans le bassin du Commerce, où l'on doit le repêcher. Il était sur le point de partir pour l'Amérique.

(Ph. Charmet)

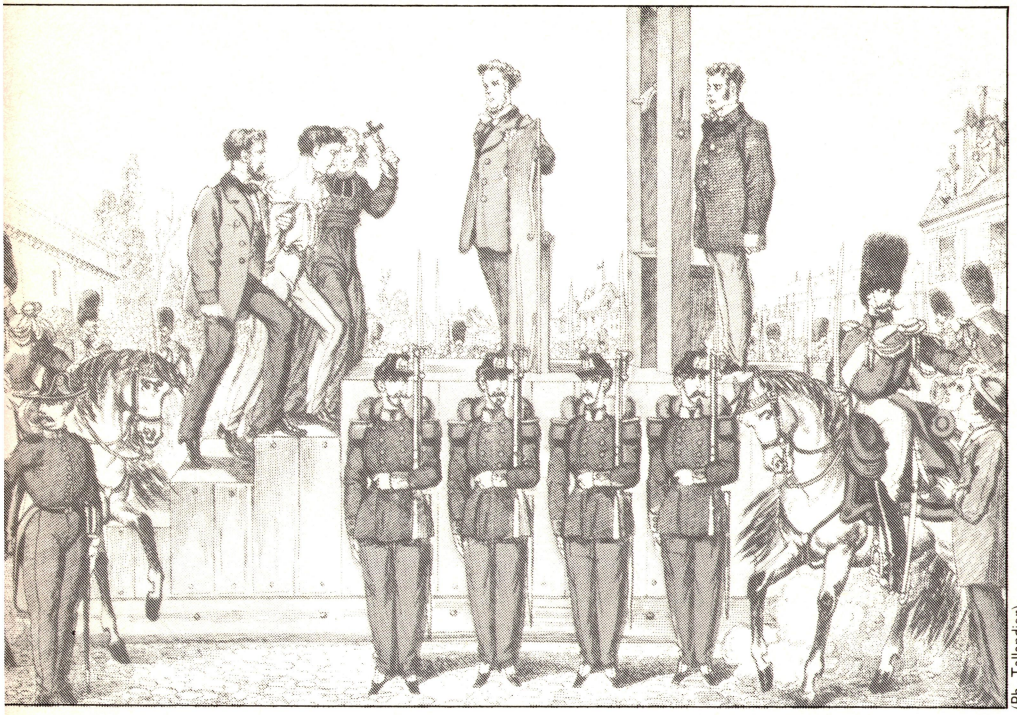

(Ph. Tallandier)

Le 20 janvier 1870, au moment où les aides le jettent sur la bascule, Troppmann révèle une étonnante vigueur : il se retourne et mord la main du bourreau à pleines dents.

garde dans le cœur. Le lendemain, une fouille de grande envergure, avec trois charrues, était entreprise devant 50 000 spectateurs, en vain.

Troppmann, grand lecteur d'Eugène Sue, affabulait au fur et à mesure des événements. D'après lui, Jean Kinck avait été tué par des espions allemands, et Gustave liquidé comme témoin gênant. Et il indiquait l'endroit où se trouvait le corps du mécanicien, en Alsace, dans la forêt de Herrenflüh. On l'y retrouva, et l'autopsie confirma la déposition de Troppmann, la mort était due à un empoisonnement par acide prussique. Des témoins, des aubergistes chez qui Kinck avait été vu pour la dernière fois, reconnurent dans le suspect le jeune homme à l'aspect maladif qui l'accompagnait et qui, comme plus tard à Pantin, se montrait très pressé. Après le repas, vite expédié, ils s'étaient éloignés tous les deux vers un rocher isolé et couvert de ronces où se dressaient les ruines d'un château. Il semblait si étonnant que Kinck, homme d'affaires avisé, eût suivi docilement son ami dans un endroit si sauvage, qu'on a supposé qu'ils entretenaient des relations homosexuelles, Troppmann étant un inverti notoire.

Troppmann avait-il des complices ?

Il y avait eu pourtant, même pour un rendez-vous clandestin, un luxe de précautions, les voyageurs ayant changé de train, pris un autobus et, finalement, marché à pied pour arriver jusque-là. Troppmann imagine un trésor dans les souterrains de la forteresse qui aurait servi d'appât pour y attirer la victime, que lui-même conduisait sous la contrainte. Il est vraisemblable que le prétexte fut plutôt l'achat à bon marché d'un terrain à construire, Kinck ayant toujours rêvé de finir ses jours dans son Alsace natale. Le pouvoir de Troppmann devait être bien grand, et Kinck assez cupide pour

(Ph. Vigne)

Troppmann devant la guillotine : « quelque chose gronda sourdement, roula et éructa comme si un grand animal eût craché... »

tomber dans le panneau, car il se laissa même persuader d'apporter des chèques en blanc que Troppmann devait envoyer par la suite à Mme Kinck, pour que l'épouse trop confiante, vide le compte en banque du ménage.

Enferré dans sa fable, Troppmann affirme en détenir la preuve dans un portefeuille enterré dans les environs de Cernay, où habitait sa famille. Deux journalistes s'y rendirent et revinrent bredouilles.

En décembre, le procès s'ouvrit, et, dans les tribunes prises d'assaut, ce fut la stupéfaction lorsque apparut le monstre, un éphèbe, que sa longue chevelure rendait presque romantique. Si frêle, il ne pouvait avoir tué seul tant de gens, dont deux adultes et de grands garçons. Son défenseur, le célèbre Lachaud, usa de cet argument dans l'espoir de gagner du temps, car l'accusé répétait qu'il avait des complices, dont, pour de mystérieuses raisons, il ne pouvait révéler les noms.

Les invités du directeur de la prison

Tout fut inutile, même l'intervention de l'impératrice, apitoyée, et l'exécution fut fixée à l'aube du 20 janvier 1870.

Le 19 au soir, le romancier russe Ivan Tourgueniev, qui séjournait alors à Paris, reçut de son ami Maxime du Camp une invitation à assister à l'événement, faveur précieuse alors que des

milliers de personnes s'apprêtaient à passer une nuit glacée devant les portes de la Roquette.

A peine Tourgueniev avait-il accepté qu'il le regrettait, mais il ne pouvait plus reculer et se retrouva donc, à l'heure fixée, chez le directeur de la prison, en compagnie d'autres invités, des hommes de lettres, comme Victorien Sardou, des journalistes, comme Albert Wolff, du *Figaro*, et quelques personnalités : le préfet de police Pietri le chef de la Sûreté Claude. Ils bavardaient en consommant un en-cas. Tourgueniev, un peu à l'écart, se taisait : « Je ne sentais qu'une chose, c'est que je n'avais pas le droit d'être là, qu'aucune raison psychologique ni philosophique ne justifiait ma présence. »

Vers minuit, arrivèrent Heidenreich et ses aides. Le bourreau avait l'air, songea Tourgueniev, du ministre d'un étrange Etat dont Troppmann aurait été le chef. De la cour montait la rumeur de la foule impatiente : cela ressemblait au flux et au reflux de la mer, à une sorte de crescendo wagnérien, « les notes aiguës des voix de femmes et d'enfants jaillissaient comme des éclaboussures fines sur un bourdonnement colossal ». Et cependant, affirmait le chef de la sûreté, il, c'est-à-dire *lui*, n'entendait rien, protégé par une triple enceinte de murs.

Au moment d'expier, il se débat et réussit à mordre le bourreau. Cette force inattendue et surprenante révèle sa culpabilité

Le temps passait, vite. A 6 h 30 apparut l'aumônier, qui refusa le bol de chocolat proposé à tous. C'était le moment. Les invités, suivant les autorités pénitentiaires, se dirigèrent vers la cellule du condamné, à travers un dédale de couloirs et d'escaliers. Ils franchirent une dernière porte, et les dix témoins se trouvèrent devant Troppmann, qui les dévisagea en silence. Lorsqu'on lui ôta la camisole de force qui lui servait de vêtement depuis sa condamnation, il parut soulagé. Puis, on le ligota de courroies, des pieds à la tête.

« Du courage, mon enfant », dit l'abbé.

— Oh ! je n'ai pas peur. »

Il avait une voix de baryton, d'un timbre agréable.

Comme Claude le pressait encore de désigner ses complices, son visage s'empourpra de colère :

« Je ne peux pas, je ne veux pas ! »

Dernières réactions d'un condamné

Le groupe quitta la cellule, encadrant le condamné sautillant. Ils se rendirent dans une autre salle où on le prépara. On lui coupa les cheveux, on échancra sa chemise. L'assistant du bourreau était « un vieux goutteux » qui s'y prenait très maladroitement. Et le cortège s'ébranla de nouveau. On refit en sens inverse la route labyrinthique. A 6 h 59, on arriva aux portes donnant sur la cour, qui s'ouvrirent comme une gueule tandis que la foule, si longtemps contenue, poussait un rugissement de satisfaction. Le ciel s'éclairait à peine, le froid était si vif que Troppmann en vacilla, mais il se reprit et, aidé par les bourreaux, gravit les dix marches menant à la plateforme. Là, il se retourna et cria, avec son fort accent : « Dites à M. Claude que je *bersiste*, j'avais des *comblices*. »

On le jeta sur la planche, et, soudain, ce frêle individu montra la souplesse et la vigueur qui lui avaient permis de tuer sept personnes. Il se rua si fortement en dehors de la lunette qu'on dut, pour le rejeter en arrière, le tirer par les cheveux et il mordit le bourreau. C'est alors que « quelque chose gronda sourdement, roula et éructa comme si un grand animal eût craché ». Troppmann avait payé ses crimes.

Françoise Kermina

(Ph. Tallandier)

C'est dans un hôtel que le crime est accompli. On ne le découvre que 7 heures plus tard.

UN CRIME CACHE L'AUTRE

En 1832, une affaire criminelle jugée à Paris fait grand bruit. L'assassin est, en effet, hors du commun. Fils d'un juge de paix, il a commis le plus odieux et le moins fréquent de tous les crimes : il a tué sa mère !

Par une pluie diluvienne, en cette nuit du 21 juillet 1831, deux jeunes gens marchent dans les rues de Versailles. Ils se dirigent vers l'hôtel des Bains, dans l'espoir d'y trouver une chambre, mais la portière refuse d'ouvrir. Quelques instants plus tard, ils frappent à la porte d'un marchand de vin, Chevreux. Ils se font servir à boire et demandent à coucher, mais Chevreux n'a pas de lits. Il les conduit alors chez un logeur, un certain Voisin, qui leur propose de partager une chambre avec un marchand forain, répondant au nom de Brunebarbe. A 5 heures du matin, ils

quittent le garni, règlent leur nuit et retournent à l'hôtel des Bains.

Là, malgré l'heure matinale, ils trouvent tout le personnel levé. Le garçon d'hôtel, Jobert, reçoit les voyageurs et une employée, Marguerite Boulland, les conduit à leur chambre, au n° 8. Ils ont décliné leur identité : Jean-François Clément et Nicolas Aubert. Vers midi, le plus âgé des garçons descend, rencontre la portière sur son passage, lui demande le plus naturellement du monde le chemin du Trianon, pour aller se promener en attendant que son ami se réveille. Il ne reparaîtra plus. A 7 heures du soir, on commence à concevoir de l'inquiétude. Le garçon d'hôtel va frapper à la chambre 8. Ne recevant pas de réponse, il passe par une pièce voisine communicante.

Un affreux spectacle s'offre à ses yeux. La chambre est inondée de sang, les meubles en sont couverts et, sur le parquet, gît le corps du plus jeune des deux clients, percé de 17 coups de couteau ! Il y a des cheveux et du sang jusque sur la table de nuit. Le papier des murs présente de larges taches dessinant la forme des mains. Dans un vase de nuit, on retrouvera de l'urine mêlée de sang : la chambre n'ayant pas l'eau, le meurtrier s'y est lavé les mains. Les couvertures du lit portent les traces des bottes qu'il y a essuyées après avoir marché dans le sang.

Une amitié dangereuse

Toute la maison est bientôt en alarme, la justice est avertie. L'enquête, au début, piétine. Personne à Versailles ne connaît le jeune homme. Il n'a sur lui aucun papier, et les noms de Clément et Aubert donnés par les voyageurs sont sans doute faux. On prend donc le parti d'envoyer le corps à Paris et de l'exposer à la morgue. Là, il est promptement reconnu : il s'agit de Joseph Alexandre Formage,

(Ph. Tallandier)

dont la famille habite La Villette. La police apprend bientôt quelles sont les habitudes et les fréquentations de la victime. Et alors, pour la première fois, est prononcé le nom de Frédéric Benoît.

C'est un étrange personnage. Agé d'une vingtaine d'années, il vit seul à Paris, loin de sa famille. Son père est juge de paix à Vouziers et son frère, juge d'instruction. Frédéric, qui est contrefait, est entré au séminaire de Reims, mais en a été chassé à cause de ses « infâmes penchants » — en clair, pour ses mœurs homosexuelles. Le père, tenant le haut du pavé dans sa petite ville, a préféré envoyer son fils à Paris. Là, le garçon s'est lié avec Formage, sorte de gavroche des faubourgs, élevé dans une famille pauvre. Dans les journées de juillet 1830, au cours des Trois Glorieuses, il a combattu sur les barricades. Le grand avocat Chaix d'Est-Ange – qui requit

Les gendarmes appréhendent Frédéric Benoît dans un cabaret. Mis en présence du cadavre de son ami, il s'obstine, avec indifférence et froideur, à ne pas le reconnaître, poussant le vice jusqu'à commander un déjeuner devant le cadavre.

contre Frédéric Benoît – nous le décrit comme « remarquable par ses avantages extérieurs », précocement usé « par des passions violentes qui l'entraînaient vers les femmes » et, s'empresse-t-il d'ajouter, « à peine âgé de quinze ans, l'abus de ces plaisirs, dont l'abus même n'a rien de honteux, avait déjà compromis gravement sa santé. »

Sa passion pour les femmes n'empêche nullement Formage de devenir l'ami intime de Frédéric, qui lui disait, dans ses accès de tendresse : « Je me tuerais si je te perdais. » Frédéric fait pour « le petit » de grandes dépenses, lui fournit même un peu d'argent. Bientôt, ils n'ont qu'une chambre, qu'un lit et ne se quittent plus. Le procès révèle d'ailleurs, selon l'un des jurés des assises, le Dr Poumiès de la Siboutie, auteur des *Souvenirs d'un médecin de Paris,* « l'existence de maisons infâmes où il se passait d'affreuses scènes de débauche. C'étaient ces maisons, et les individus qui s'y rencontraient, que Benoît recherchait surtout ».

« Je connais celui qui l'a assassiné »

La police l'arrête bientôt. Mis en face du cadavre de son ami, il s'obstine à ne pas le reconnaître et manifeste, devant le corps mutilé, la plus parfaite indifférence. Conduit à Versailles dans la chambre encore inondée de sang, son attitude ne trahit aucune émotion ; bien mieux, comme il a faim, on lui apporte un potage, et il le mange sur la table souillée du sang de sa victime. En fait, Frédéric Benoît ne pourra nier longtemps ses relations avec Joseph Formage : tout l'accuse et des dizaines de témoins les ont vus ensemble, à Paris et à Versailles, la veille et le jour du crime.

Le 21 juillet, Formage, en compagnie de son ami Thirion, lit son journal dans les jardins du Palais-Royal lorsqu'il est abordé par Benoît. Ils conversent longtemps ensemble. Thirion dira plus tard à l'une de ses parentes, après le crime : « Je crois bien que je connais celui qui l'a assassiné, c'est l'un de ses amis, avec lequel je l'ai vu longtemps causer jeudi dans le jardin du Palais-Royal. » Ce témoignage est confirmé par un ancien employeur de Formage, le libraire Vallée, qui le rencontre ce même jour au Palais-Royal et lui apprend que son père le réclame. « Je ne pourrai pas y aller aujourd'hui, répond le jeune homme, car j'attends Benoît ; nous allons partir ensemble pour Versailles ? Là, sur ce banc, nous avons causé pendant plus de cinq heures. ».

Vallée, qui connaît la nature de leur liaison, lui en fait le reproche. « Mais, lui déclare son ancien commis, il m'a dit qu'il me tuerait, si je ne retournais pas avec lui. » Le rendez-vous du Palais-Royal est donc prouvé et les témoins de Versailles, qu'il s'agisse du

marchand de vin Chevreux, du logeur Voisin, du marchand Brunebarbe ou du personnel de l'hôtel des Bains, tous affirment que c'est bien Benoît qui accompagnait le malheureux Formage. En outre, Benoît n'est pas un inconnu à l'hôtel des Bains ; il y est déjà venu en mai 1831, avec un autre ami, qui avait alors remplacé Formage dans ses affections, le jeune Deheppe. Le garçon d'hôtel précise également que Frédéric Benoît est revenu le 14 juillet, pour avoir une connaisance exacte des lieux.

Le 21, à 10 h 30 du matin, Benoît rencontre Formage au Palais-Royal et lui donne rendez-vous pour 17 heures, afin de se rendre à Versailles. L'arrivée

(Ph. Vigne)

à 23 heures était préméditée ; Benoît comptait bien, en effet, que tout le personnel serait couché et qu'il ne pourrait être reconnu, mais il n'avait pas prévu que la portière refuserait d'ouvrir.

La longue errance à la recherche d'un gîte vient détruire ce plan, d'autant que, revenus à 5 heures du matin à l'hôtel des Bains, Benoît et son compagnon y trouvent tout le monde levé. D'autres témoignages accusent Frédéric Benoît ; deux blessures récentes sont encore bien visibles, à sa jambe gauche et à son pouce droit. Grâce à ces indices, l'accusation peut reconstituer le crime. Le premier coup, porté à la tête pendant le sommeil de Formage, n'est pas mortel ; la victime se débat et, dans cette lutte, l'assassin est blessé. Formage se dirige vers la porte demeurée fermée, où il retrouve son bourreau. Il se rejette alors vers l'autre porte. C'est là que sont portés les seize autres coups qui l'achèvent. Ensuite, Benoît dépouille le mort de ses papiers, puis, tranquille, il descend l'escalier, parle à la concierge et disparaît...

Une lettre compromettante

Il reste à trouver le mobile du crime, car Benoît nie toujours. Pourquoi aurait-il tué Formage ? Par cupidité — mais l'enfant des faubourgs n'avait rien. Par jalousie ? Deheppe a depuis longtemps pris sa place. Dans un mouvement de colère ? Le crime a été longuement prémédité. En fait, c'est une lettre de la victime, dont le brouillon est retrouvé dans une malle laissée chez Vallée, qui en fournit l'explication. Elle met au jour un autre crime, plus épouvantable encore, commis par Benoît. Voici cette lettre, écrite par Formage à Benoît trois semaines avant son assassinat. « Malgré la défense exprès que tu m'as fait de t'écrire, force m'a été de te désobéir. Je me trouve sur le point de quitter la place que j'occupe faute de vêtements pour pouvoir y rester. J'ose espérer que tu ne m'abandonneras pas dans cette circonstance, dans ce cas tu ne feras que ton devoir, puisque la nécessité où je suis c'est toi qui m'y a réduit. Il est inutile de te dire que mes parents refusent de me voir et de m'obliger, vu qu'ils connaissent ton intrigue avec moi. Je n'ai plus recours qu'à toi, et dans ce moment plus que jamais j'ai besoin et tu ne peux m'abandonner au point de me refuser ce service. Avec 50 écus je peux me tirer d'affaire, envoie-les moi avant huit jours car plus tard je pourrai aller les chercher et faire connaître à tes parents le secret que tu tiens sans doute à cacher. Rien ne pourra m'arrêter si dans huit jours l'argent que je te demande ne m'est rendu chez moi ; le neuvième, je pars et je te forcerai d'avouer ton crime non seulement à tes parents, mais encore à toutes les personnes qui te connaissent. Tu a perdu mon honneur, je ferai en sorte de me venger si tu ne répare ta faute en m'envoyant ce que j'ai besoin (1). »

Formage connait le terrible secret que lui a confié son ami. Mais, en se conduisant en maître-chanteur, il signe sa condamnation à mort.

Formage en savait trop

Quel est donc ce « crime » dont l'accuse Formage et qu'il menace de révéler ? Il ne peut s'agir de ses mœurs, connues par ses parents et qui sont à l'origine de son renvoi du séminaire de Reims. Le secret de Benoît est plus grave. Il a tué sa mère et a commis l'erreur de se confier à son ami. C'est pour effacer la trace de ce crime atroce, pour échapper au chantage de Formage que Benoît est à Paris, le 8 juillet,

Les aides de l'exécuteur procèdent à la dernière toilette du condamné avant de le conduire sur les lieux du supplice. Ici, on lui coupe les cheveux et on lui dégage la nuque.

Labauve, suspecté par la police, parvient de peu à ne pas payer de sa tête un crime dont il est innocent.

et que, le 22 du même mois, il le larde de 17 coups de couteau.

Mme Benoît avait été assassinée dans la nuit du 8 au 9 novembre 1829. La veille, son mari avait quitté sa maison de la place de Vouziers, y laissant sa femme, son fils Frédéric et la nièce de Mme Benoît, Louise Feucher, une parente pauvre qui servait comme domestique. A minuit, les voisins, réveillés par les cris de Frédéric et de Louise, avaient trouvé l'épouse du juge de paix égorgée dans son lit.

La haine du charcutier

A l'époque, les magistrats de Vouziers avaient accusé du crime un charcutier voisin, Auguste Labauve, un homme violent, qui, quelque temps auparavant, avait menacé Mme Benoît. Labauve, en 1829, était mal noté par l'autorité locale pour son opposition au gouvernement. Il parlait violemment contre les magistrats et, surtout, contre Benoît, qui s'était enrichi dans sa petite étude d'avoué. Pour toutes ces raisons, Benoît faisait perdre régulièrement à Labauve tous les procès que celui-ci soumettait à la justice de paix, d'où la haine du charcutier. Ce Labauve, malgré ses violences de langage, n'avait pourtant jamais encouru la moindre condamnation, si légère fût-elle. Cependant, une extravagance avait failli le perdre. Après le meurtre de Mme Benoît, il avait envoyé au juge une lettre anonyme où il le menaçait du même sort que sa femme. Sa lettre ayant été identifiée grâce à son écriture et à son orthographe, le charcutier irascible fut arrêté et envoyé en cour d'assises... Durant son procès, Labauve fut accablé par la famille Benoît, mais, malgré tout, acquitté par la cour, car le jury était resté dans l'indécision — six de ses membres souhaitant l'acquittement alors que les six autres réclamaient la condamnation.

Les remords d'une mourante

A peine acquitté, Labauve avait accusé la nièce, Louise Feucher, de complicité dans l'assassinat de sa tante. Ce qui le fit condamner à cinq ans de prison, et à dix de surveillance.

Le meurtre de Formage, si semblable à celui qui a entraîné la mort de Mme Benoît, fait rouvrir l'enquête, et Auguste Labauve se porte partie civile. La seconde enquête révèle d'étranges circonstances, par exemple que la cousine servante était également la maîtresse de Frédéric et, probablement, celle de son père. Quelques jours avant de quitter Vouziers, le juge de paix avait mis, sous les yeux de son fils, une grosse somme dans son coffre et cet or avait excité la cupidité de Frédéric. La présence de sa mère étant un obstacle, avec la complicité de Louise, il l'avait égorgée, comme Formage, dans son sommeil. On ne retrouva dans la chambre aucun désordre. Les magistrats ne s'en étonnèrent pas et, surtout, ils ne remarquèrent pas que l'assassin, selon le dire de Frédéric, avait tué Mme Benoît après le vol, ce qui était absurde et ne répondait à aucune nécessité, le vol étant le mobile du crime.

En réalité, après son parricide, Frédéric avait cassé un carreau de la fenêtre donnant sur la place et prétendu avoir vu s'enfuir l'assassin. Ensuite, il avait donné l'alerte. On ne s'aperçut pas, non plus, que le lit de Louise Feucher n'avait pas été défait. Au procès, un témoin rapportera ce détail ; il avait lancé, étonné, à la nièce : « Comment, vous ne vous étiez donc pas couchée ? »

et celle-ci n'avait rien répondu. Renvoyée de la maison Benoît quelque temps plus tard, Louise Feucher se rendit à Paris et se jeta dans la prostitution. Elle finit à l'hôpital, comme beaucoup de ces malheureuses, et, avant de mourir, torturée par le remords, elle avoua à ses compagnes qu'« elle avait aidé son amant à assassiner sa tante pour 600 francs... ». L'accusation prouva d'ailleurs que cette nuit du 8 au 9 novembre 1829 avait été particulièrement belle et qu'un superbe clair de lune éclairait la place de Vouziers, lieu de passage pour toute la ville. Il était donc étonnant que le meurtrier eût choisi cette nuit-là pour s'introduire par effraction dans la maison des Benoît. En outre, une fête au village voisin de Vrisy s'était prolongée dans la nuit et, à tout moment, ceux qui en revenaient traversaient cette place.

Une enquête sérieuse aurait dû prouver que le meurtre ne pouvait avoir été commis que par un habitant de la maison, mais, à l'époque, les imprudences de langage et d'écriture du charcutier, la prévention des magistrats contre un de leurs ennemis, de surcroît, hostile au gouvernement en place, avaient fait accuser Auguste Labauve, qui avait échappé de peu à l'échafaud. Tout, d'ailleurs, accusait Frédéric Benoît. Le fait, notamment, que, après la mort de sa mère, il avait vécu tour à tour à Nancy et à Paris, y dépensant de fortes sommes d'argent...

Le supplice des parricides

L'issue du procès, qui se déroula en juin 1832, ne pouvait faire de doute. Le Dr Poumiès de la Siboutie en a raconté l'épilogue. « Benoît, écrit-il, parut devant nous, avec la figure juvénile et calme, assisté de son père et des autres membres de sa famille. » Il était défendu par Me Crémieux. A la nouvelle du crime, le charcutier s'était porté partie civile: « Enfin, disait-il en pleurant, je prouverai que je ne suis pas un assassin, je pourrai relever la tête. » Chaix d'Est-Ange fut chargé de sa cause.

Ce jeune avocat – il avait trente deux ans – était déjà célèbre. Voici son éloge publié en 1828 dans le journal *Le Globe*. « M. Chaix d'Est – Ange a un genre original au Palais, une élégance toute académique avec une diction naïve fortement accentuée, une tendresse et une flexibilité d'organe qui agit sur les nerfs des auditeurs lors même que leur esprit résiste aux arguments de l'orateur». Chaix d'Est-Ange était également l'avocat des parents de Joseph Formage, qui s'étaient, eux aussi, portés partie civile. Sous sa candeur et sa timidité apparentes, Benoît se montra fort adroit, astucieux même. La déposition du charcutier fit cependant grande impression. L'homme termina sur ces simples mots : « Je ne désire point la mort de ce jeune homme. Ce que je demande, c'est que ma justification soit pleine et entière. »

Accablé par de très lourdes charges, rien ne peut plus sauver Frédéric Benoît. Et le roi Louis-Philippe refuse de le gracier.

Crémieux déploya un grand talent dans la défense, mais, devant les preuves accablantes, la cause était perdue d'avance. Chaix d'Est-Ange fut superbe; sa parole était si prenante que Benoît, éperdu, le visage baigné de sueur, se leva en criant: « Ma mère, ma mère, dis-lui que ce n'est pas vrai! » Assassin, ne m'interrompez pas, lui jeta l'avocat, et Benoît retomba, affaissé sur son banc. Il fut condamné au supplice des parricides. Conduit sur le lieu de l'exécution, en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir, Frédéric Benoît eut le poing droit coupé, puis fut exécuté.

Pierre Roudil

(1) L'orthographe originale a été respectée.

VICTIME

Au moment de régler les indemnités, les compagnies d'assurances se montrent particulièrement circonspectes...

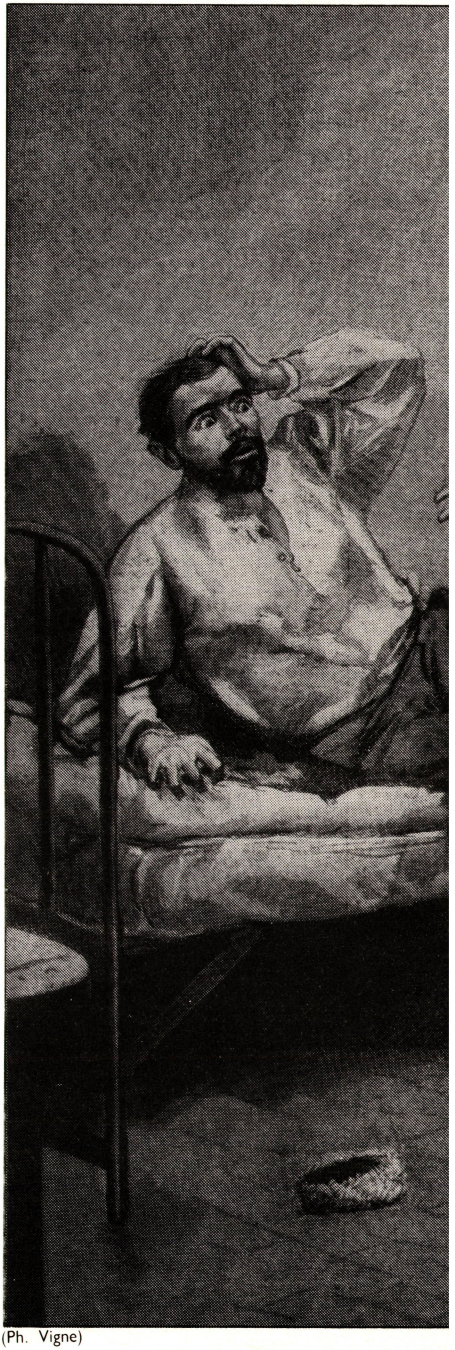

(Ph. Vigne)

A 6 h 30, le matin, en novembre, il ne fait pas tout à fait jour. Nous sommes au lendemain du jour des Morts, au surlendemain de la Toussaint de 1888. Et l'heure solaire est encore en vigueur... Le chef cantonnier Gavillon et son adjoint Doré marchent d'un bon pas le long des voies de la Compagnie de chemin de fer du Nord. Arrivés à hauteur du pont dit « de la vieille route de Senlis », entre Chantilly et Orry-la-Ville, ils s'arrêtent brusquement, intrigués par un paquet bizarre gisant sur le ballast. Un paquet comme celui-ci, ils en ont déjà vu un au printemps précédent : c'était un homme qui avait mis fin à ses jours.

« Encore un ! » murmure Gavillon, en tirant le paquet hors des rails.

Le Beauvais-Paris, ce matin, est en retard. Quand il passe, Gavillon fait signe au mécanicien de la locomotive et lui crie d'avertir la gendarmerie. Le chauffeur fait fonctionner son sifflet pour signifier qu'il a compris.

Dans le paquet, il y a un homme vêtu d'un complet à carreaux gris. L'épaule droite est arrachée, le nez est coupé, le crâne fendu, une jambe a perdu son pied. Le macchabée a de belles bottines, des chaussettes noires. Il est blond, moustachu. Bref, il est plutôt distingué...

OU ASSASSIN ?

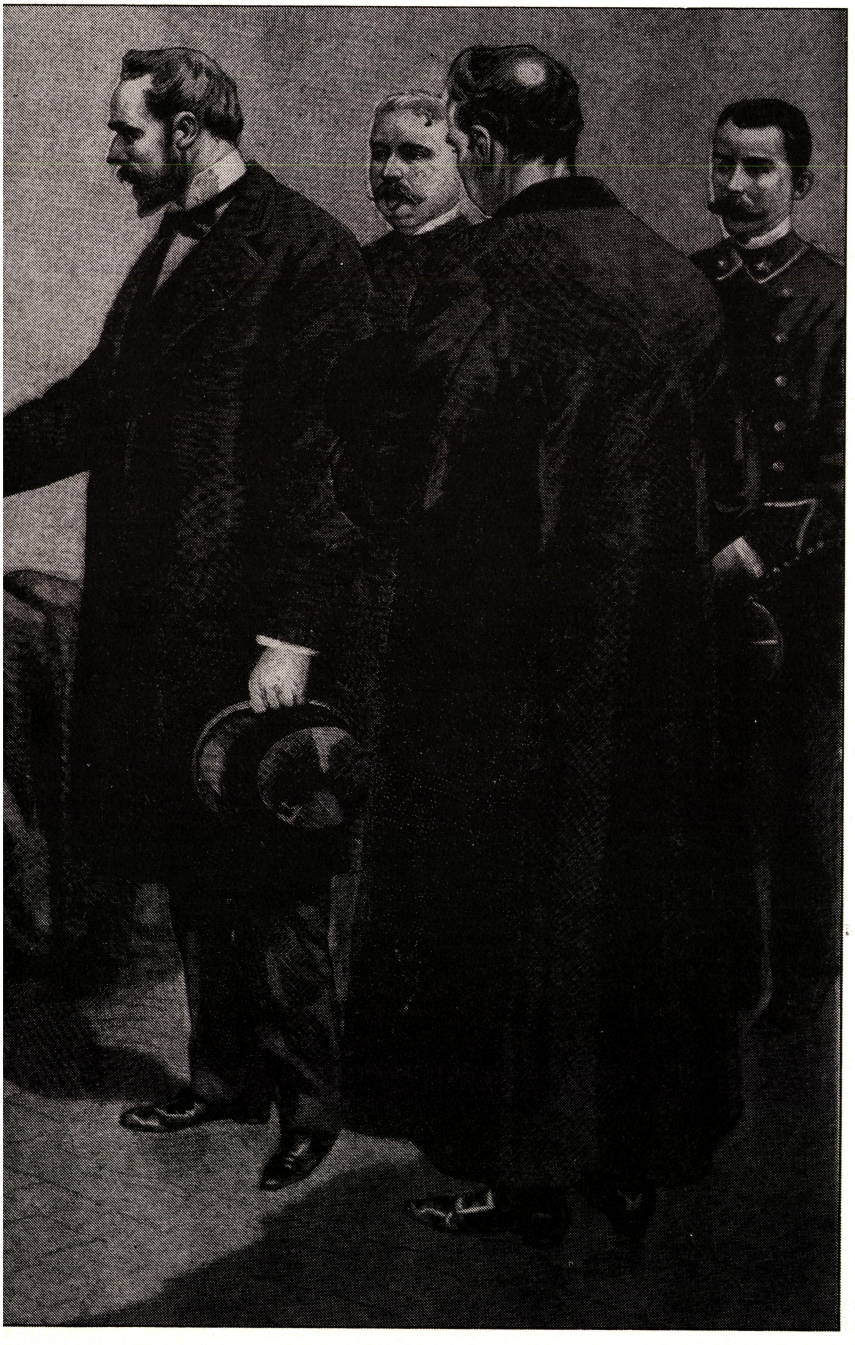

Hoyos, très surpris, proteste de son innocence lorsque les magistrats lui annoncent la sentence finale à laquelle il était persuadé d'échapper.

(Ph. Tallandier)

Un charretier est arrivé, un certain Blancard. C'est un ancien gardien de la paix. Il conseille aux cantonniers de ne plus toucher au cadavre. Pour lui, il s'agit d'un crime. Il n'y a qu'à regarder les blessures. Elles ressemblent bien plus à celles que peut faire une hache qu'aux mutilations qu'auraient occasionnées des roues...

C'est la constatation que font également les gendarmes. Sur le pont, en étendant leurs investigations, ils découvrent des traces de sang et des empreintes. Pas de doute, il s'agit bien d'une mise en scène, d'un crime maquillé en suicide.

Pourtant, quelque chose les intrigue. Le mort a encore tous ses papiers et son linge est marqué à ses initiales. Il se nomme Hippolyte Hoyos (H.H.) et semble avoir vécu dans la région de Rambouillet. Il y a même son adresse... Depuis quand, se disent les gendarmes, un assassin laisse-t-il tant d'indices après son passage ?

Dans un premier temps, l'enquête conduit la police à Poigny, chez le comte de Rovérolis. Hippolyte Hoyos était son régisseur. Le comte explique qu'il a donné congé à son employé à cause de son tempérament querelleur et de la violence avec laquelle il traitait les ouvriers de l'exploitation agricole. Hippolyte Hoyos est âgé d'une quarantaine d'années. Il est marié et a trois enfants. D'un précédent mariage, il a deux fils, qui servent dans l'armée belge. Lui même est arrivé en France un an plus tôt, environ. Aussitôt engagé, il a remplacé les paysans français par des émigrés belges, expliquant qu'ils exigeront un salaire moindre pour un travail égal. Le 30 octobre, il annonce qu'il part pour Liège, réaliser l'héritage de sa femme. Son intention est d'acheter un domaine près de Montereau. Pour cela, il lui faut 250 000 francs. L'héritage doit lui en rapporter 300 000.

Le 3 novembre, on le découvre sur les voies du Nord. Le mobile du crime est évident : on a tué Hoyos pour le

LES MICROBES AU SERVICE DU CRIME

Henri Girard, courtier d'assurances et toxicologue amateur, imagina un ingénieux stratagème pour percevoir des indemnités d'assurances-vie. Il assurait à leur insu des amis à son bénéfice, puis les empoisonnait à l'aide de bouillons de culture de sa fabrication. Ses maîtresses ou des complices se présentaient à la visite médicale sous l'identité des futures victimes. L'escroc réglait lui-même les primes. Deux des assurés décédèrent sans que leur mort éveillât les soupçons. Trois autres faillirent mourir. Le hasard voulut qu'au moment où elle allait toucher une importante indemnité, l'une des maîtresses fut reconnue comme étant la personne prétendument décédée.

Girard se suicida à l'infirmerie du Dépôt, le 15 août 1920, en ingérant l'un de ces bouillons qu'il tenait dissimulé dans le revers de sa veste. Le 28 octobre 1921, la Cour d'assises condamna les deux maîtresses aux travaux forcés à perpétuité.

voler à son retour de Liège. Mais pourquoi est-il descendu du train avant Paris ?

Les gendarmes ont pensé à un crime de rôdeur. Ceux de Louvres ont arrêté un chemineau qui cassait tranquillement la croûte sur le bord du fossé, à 26 kilomètres de Chantilly. L'homme s'appelle Etienne Bouillot...

La veuve s'évapore

Hoyos est enterré à Chantilly. Sa veuve – sa concubine, sur le strict plan juridique – porte le deuil. Elle se nomme Alphonsine Figue. Le 11 novembre, elle se présente aux guichets de la compagnie d'assurances Le Phénix, pour toucher l'assurance-vie que le défunt avait contractée en sa faveur. Les employés s'apprêtent à lui verser 200 000 francs, lorsqu'ils sont arrêtés par un visiteur qu'ils connaissent bien, le baron Dubourdieu, président d'une compagnie concurrente mais néanmoins amie, L'Aigle.

En entendant le nom de Hoyos, le baron Dubourdieu s'est approché... et la « veuve » s'est évaporée.

Le baron a eu à faire, trois mois plus tôt, à un certain Hoyos. Celui-ci se recommandait d'une personne amie... qui n'existait pas. Comme L'Aigle se montrait méfiante, Hoyos n'était pas revenu.

Le parquet, alerté, fait reprendre l'enquête. Le juge d'instruction Auburdin procède à une exhumation. Tous les témoins convoqués sont unanimes : le cadavre est bien trop fluet pour être celui de Hoyos. Un vacher de Poigny reconnaît même le mort : c'est Louis Baron, un pauvre diable que Hoyos a fait venir de Belgique.

Tandis que la police recherche le « disparu », le juge fouille son passé. En 1871, il a été condamné à huit jours de prison pour avoir cassé la figure à un lancier... En 1879, il a jeté son beau-père par la portière d'un cabriolet lancé à vive allure. A la suite de quoi il est venu chercher sa femme, revolver au poing. Celle-ci le fait condamner à deux mois de prison. On apprend aussi qu'il a été marié une première fois à une certaine Florence Leleup, laquelle a été retrouvée morte portant au front la marque d'un fer à cheval. Accusé d'avoir tué Florence, Hoyos s'en sort par un non-lieu : ses chevaux de labour ont, eux aussi, mauvais caractère.

Hoyos est retrouvé à Valenciennes. Il a pris à Baron son nom et ses papiers. Il ne se cache pas. Il dit ne rien avoir à se reprocher. On trouve d'ailleurs sur lui une lettre, dans laquelle il déclare se mettre à la disposition du juge d'instruction. A la limite, il peut être accusé d'escroquerie aux assurances, mais pas du meurtre de Baron. On arrête Alphonsine Figue. On trouve dans ses papiers le brouillon d'une lettre écrite par Hoyos, qui se prépare un alibi. Tout à fait par hasard, un cocher de Poigny, Maufort, a surpris Hoyos, le 25 octobre, rôdant sur le pont de la vieille route de Senlis. A sa vue, Hoyos s'est enfui. Un charron affirme que Hoyos est venu lui demander de couper le manche d'une hachette afin de le raccourcir de cinq centimètres...

Hoyos, contre toutes ces évidences, continue de nier. Il prétend que Baron a été tué dans une bagarre après boire, car « il a le vin mauvais »... Quand on interroge Alphonsine Figue sur les initiales de Hoyos brodées sur la chemise portée par Baron, elle répond que tout le linge de Hoyos est ainsi marqué. Alphonsine bénéficie d'un non-lieu.

Hoyos passe aux assises, le 13 juin 1889. Il sera exécuté le 10 août suivant. Il a été condamné après quelques instants seulement de délibération, tant les jurés sont convaincus de sa culpabilité. Jusqu'au bout, ce colosse sanguin et violent aura hurlé son innocence. A l'énoncé du verdict, il jure que son sang retombera sur les « faux témoins »...

Gérard Thomas

Ci-contre, le 3 novembre 1888, un cantonnier découvre un corps sur les rails de la ligne Paris-Senlis, à la hauteur du pont dit « de la vieille route de Senlis ».

PEL, L'HORLOGER

Pel réussit à monter sa belle-mère contre sa fille aînée, à tel point que la vieille femme se rend chez le notaire pour faire de la jeune Mme Pel une légataire très avantagée.

(Ph. Explorer)

Mythomane, se prévalant de titres ronflants, exerçant un pouvoir de séduction sur les femmes, il ne s'intéresse qu'à celles qui sont en possession de quelques biens.

Si Albert Pel passait aujourd'hui en cour d'assises, on ne manquerait pas de souligner l'influence déterminante de son enfance sur son comportement d'adulte et de lui trouver des circonstances atténuantes dans la désunion de ses parents, qui, après une brève vie conjugale, se séparèrent. La mère du jeune Albert, né en 1849, au lendemain d'une révolution dont les remous s'étaient apaisés après

DE MONTREUIL

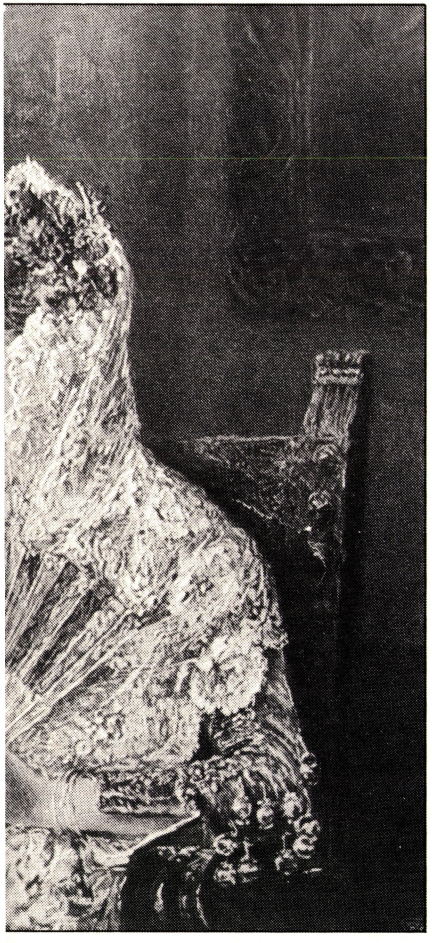

l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République, habitait Paris, où elle tenait un petit commerce d'objets religieux, tandis que son père s'installait à Saint-Maurice, un bourg de Savoie, où il exerçait le métier d'horloger.

Confié à son père, Albert avait peu souffert d'être éloigné de sa mère. A vrai dire, vivre avec l'un ou avec l'autre lui indifférait. Il n'éprouvait aucun sentiment particulier envers les auteurs de ses jours. Une femme du village, Justine, s'occupait de la maison de l'horloger et de son fils. Ce dernier la détestait parce qu'elle essayait de lui inculquer quelques principes, alors qu'il entendait n'en faire qu'à sa tête.

Son ex-mari ayant sombré dans l'alcoolisme, Mme Pel reprit son fils chez elle. Découvrir Paris fut un choc pour Albert. Très vite, il conçut la certitude d'être destiné à vivre dans cette grande ville et, surtout, à y vivre bien. Déjà, il souffrait de la gêne à laquelle sa mère et lui étaient réduits.

La folie des grandeurs

Un de ses oncles le plaça chez les frères de Saint-Nicolas pour apprendre le métier d'horloger : peut-être pensait-on qu'il reprendrait le fonds de son père, à Saint-Maurice.

Devenu plus tard apprenti chez un horloger du boulevard Saint-Michel, Albert commença de reluquer les filles. La plupart de ses timides avances étaient repoussées. Avec fureur, il en accusait la pauvreté de sa mise : comment impressionner une femme, fût-elle d'une condition très modeste, avec des vêtements usés, des souliers qui n'en pouvaient plus ? Il rêvait de ressembler à l'un de ces dandys en haut-de-forme et redingote qui menaient des élégantes chez Worth, déjeunaient en cabinet particulier chez Riche, s'attablaient au Café napolitain et avaient loge au théâtre de l'Odéon et aux Bouffes-Parisiens, au lieu de subir la contrainte d'un pesant travail régulier...

Pour s'évader, il se livrait à des expériences de chimie, à des essais sur

les poisons. Il prétendait qu'un jour il découvrirait un produit qui viendrait à bout du phylloxéra et le rendrait riche.

A la fin de l'année 1869, Albert Pel s'installa au 41 boulevard Rochechouart, dans un fonds que sa mère lui avait offert. Le jeune homme se demandait si elle avait investi toutes ses économies dans cet achat ou si elle conservait encore quelques milliers de francs...

Orphelin et pas fâché de l'être

Elle tomba malade sans que son fils en éprouvât le moindre chagrin : il n'avait aucune affection pour elle. La déclaration de la guerre, en juillet 1870, ne l'émut pas davantage, ni le désastre de Sedan, ni l'annexion de l'Alsace. Il continuait de manier des produits toxiques.

Fut-ce le voisinage de ceux-ci qui conduisirent Mme Pel à une mort rapide, douloureuse et inexpliquée ? Albert hérita de 8 000 francs, magot que vint grossir, l'année suivante, un legs de 25 000 francs, après le décès de son père. Orphelin, le jeune homme était désormais libre.

La folie des grandeurs et le goût de la dépense s'emparèrent de lui. Il vint s'installer dans les beaux quartiers, rue Raynouard. Bien vêtu, n'hésitant pas à arborer des décorations, il se faisait passer pour professeur de mathématiques et commanda un somptueux mobilier chez un tapissier. Il fit des emprunts, qu'il refusa de rembourser, allant jusqu'à menacer d'un revolver ses créanciers. Ceux-ci y virent l'indice certain d'un esprit dérangé, et Pel fut interné durant cinq semaines à Sainte-Anne. A sa sortie, il prit la gérance d'une pâtisserie, puis entra dans une agence de publicité. Mais rien de tout cela ne lui suffisait : se disant organiste, il prétendit devenir administrateur aux Délassements comiques et commanditer un théâtre. C'est probablement en fréquentant ces milieux qu'il s'avisa de l'ascendant qu'il pouvait exercer sur les femmes et du parti à en tirer.

En 1877, il déménagea de nouveau.

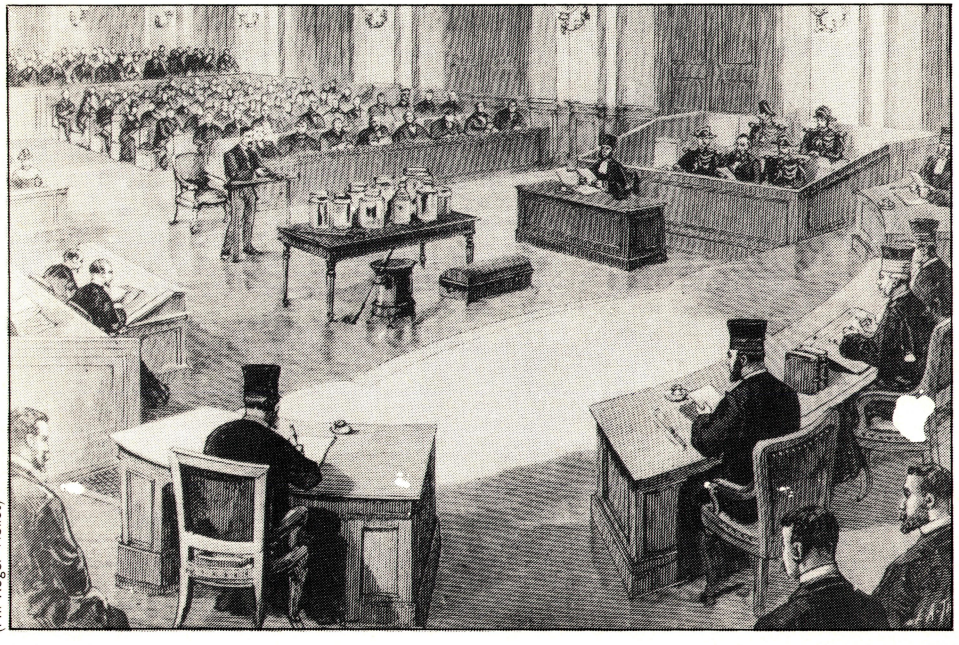

Après un premier procès cassé pour vice de forme, Pel comparaît devant les assises de Melun, le 10 août 1885.

(Ph. Roger-Viollet)

Sans doute était-il d'un caractère instable, mais il fuyait aussi ses créanciers. Il modifia encore une fois son personnage, se donnant désormais pour un médecin s'occupant d'électricité. Pour tenir son ménage, il engagea une femme d'un certain âge, Marie Mahoin. Puis il fit la conquête d'Eugénie Meyer, son aînée de dix ans. Celle-ci ne tarda pas à venir s'installer chez lui, nourrissant des espérances de mariage. Eugénie sympathisa avec Marie Mahoin et, lorsque cette dernière tomba malade, la soigna avec dévouement. Mais la pauvre Eugénie elle-même ne tarda pas à être prise d'affreuses douleurs d'entrailles. Pour soigner les deux femmes, Albert Pel confectionnait des tisanes et niait la nécessité de faire venir un médecin : ne l'était-il pas lui-même ?

En l'absence de Pel, Eugénie en appela un : il jugea l'état de Marie Mahoin, dévorée d'une soif inextinguible, assez alarmant pour la faire hospitaliser à Beaujon. Eugénie promit de lui rendre visite. Elle ne vint jamais.

Une disparition très curieuse

Guérie après plus d'une semaine, sans qu'on ait trouvé la cause de sa maladie, Marie retourna chez le « Dr Pel » : elle eut la surprise d'apprendre qu'Eugénie était partie et que, désormais, on n'avait plus besoin de ses services. Bien qu'ayant souscrit un bail de deux ans, Pel le résilia après la disparition d'Eugénie Meyer, dont il vendit les effets et s'appropria les économies.

Venue mettre de l'ordre, la concierge découvrit des traces de sang dans presque toutes les pièces, que Pel attribua à des hémorragies nasales. Et, un peu plus tard, enfoui sous un tas de fumier, dans le jardin, un tapis ensanglanté.

En dépit de ses recherches, Marie Mahoin ne retrouva jamais la trace d'Eugénie Meyer.

En cette année 1880, où Jules Grévy présidait aux destinées de la France, Pel s'installa avenue Kléber. Dans la rue de Presbourg, voisine, chez un marchand de comestibles, travaillait comme demoiselle de comptoir une jeune et jolie personne, Eugénie Buffereau. La remarquant un jour où il faisait des achats, Pel ne tarda pas à la convaincre de sortir avec lui. Mlle Buffereau était une jeune fille sérieuse qui, outre ses économies, disposait d'un petit capital. Elle fut impressionnée par ce client de belle prestance et décoré. Un Monsieur, à n'en pas douter.

Comme Landru, Albert Pel exerce un étonnant pouvoir de séduction sur les femmes.

A la grande joie d'Eugénie, très vite, Pel parla mariage et fut présenté à la famille Buffereau. La veille de la cérémonie, Alexandre Buffereau, frère aîné de la fiancée, et qui s'occupait de ses intérêts, remit à Pel la dot : 1 800 francs et des obligations ottomanes. Aucun contrat ne fut passé entre les époux. En outre, Eugénie apportait un trousseau très bien monté et 1 500 francs de bijoux.

Le futur, lui, ne pouvait se prévaloir que de dettes et sa prétendue invention pour vaincre le phylloxéra.

Après quelques mois d'une existence apparemment heureuse, la pauvre Eugénie fut prise d'affreuses coliques et, malgré les soins attentifs de son mari, ne survécut pas à une crise plus violente que les autres. Mais Eugénie Buffereau n'était pas seule au monde, comme Eugénie Meyer. Sa famille conçut des soupçons sur cette disparition prématurée. Trop tard. Pel avait déjà fait enterrer sa femme en

(Ph. Bulloz)

Condamné aux travaux forcés à perpétuité, Pel part pour le bagne d'où il ne cesse de protester de son innocence

prétendant qu'elle avait succombé à l'ingestion de viande avariée.

Néanmoins, des rumeurs persistantes le contraignirent à s'installer à Nanterre. Grâce aux économies de la défunte, il reprit ses expériences de chimie et son métier d'horloger. Il se lia avec deux de ses pratiques, MM. Guimond et Moysen, qu'il persuada d'investir une certaine somme dans son invention contre le phylloxéra. Hélas ! le succès ne vint pas couronner cette entreprise.

En 1881, moins d'un an après la mort de sa femme, Pel engagea une petite apprentie, Angèle Murat-Bellisle, à laquelle il ne tarda pas à faire des avances, accueillies avec faveur. Cependant, méfiante, la mère d'Angèle, une veuve aisée, veillait. Ce mariage qu'Angèle souhaitait ne lui disait rien qui vaille. Et elle n'avait pas envie d'être séparée de sa fille, encore si jeune, alors que l'aînée, Amélie, venait de se marier.

Lorsque Pel proposa à sa future belle-mère de l'accueillir sous son toit après le mariage, les préventions de celle-ci tombèrent. Après tout, il exerçait un métier honorable, et si Angèle l'aimait...

Après avoir laissé un temps d'intimité convenable au jeune couple, Mme Murat-Bellisle s'installa chez son

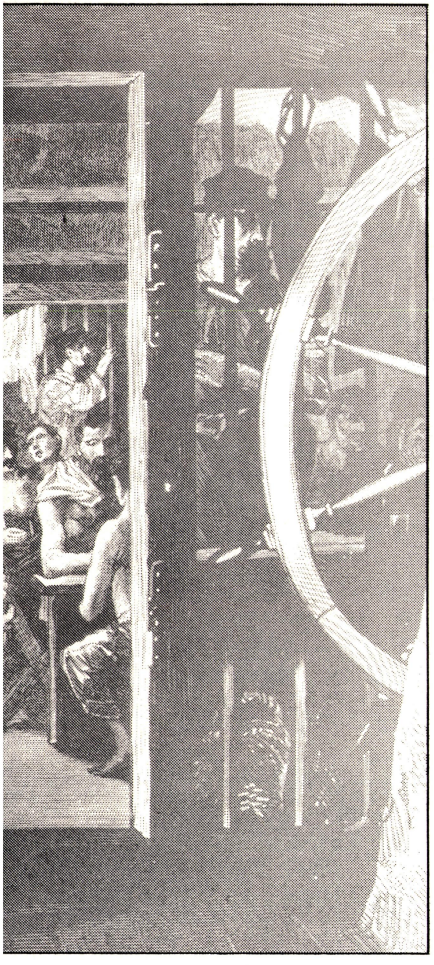

gendre à Nanterre, emportant naturellement la plupart de ses meubles, toute son argenterie, qui était superbe, et divers objets de valeur. Pel entra en possession des 5 000 francs de sa jeune épouse, qui était fort éprise de lui, et il sembla qu'au début ils aient vécu en bonne harmonie.

Pour s'emparer de la fortune de sa belle-famille, Pel avait conçu un plan machiavélique, qui devait se dérouler en deux temps. Sans éveiller ses soupçons, il parvint d'abord à convaincre sa femme de tester en sa faveur. Lui ferait de même : ainsi, si un des deux venait à disparaître, l'autre aurait tout. Ce « tout », en ce qui concernait l'horloger, se composait de dettes...

La seconde partie du plan se révélait beaucoup plus difficile à réaliser : comment persuader Mme Murat-Bellisle de déshériter sa fille aînée, Amélie, au profit d'Angèle et l'amener à tester en ce sens ? Pel se montra d'une habileté consommée. Peu à peu, il dressa contre Amélie sa belle-mère, lui représentant tous les soins qu'Angèle et lui prenaient d'elle en comparaison du peu d'attention que lui prêtait son autre fille. Le moment arriva enfin où elle se rendit chez le notaire pour faire de la jeune Mme Pel une légataire très avantagée.

Des tisanes dangereuses

Parvenu à ses fins, l'horloger attendit un mois avant de s'attaquer à sa belle-mère, mêlant un produit toxique de sa composition ou de l'arsenic à ses aliments. Rapidement, Mme Murat-Bellisle fut saisie d'intolérables douleurs. Quelques jours plus tard, ce fut au tour de sa fille de présenter des symptômes identiques.

Point sotte, Mme Murat-Bellisle envisagea instantanément ce qui se passerait si elles décédaient toutes les deux. Et elle, avant Angèle... Prise de soupçons, elle cessa d'accepter boisson et nourriture de la main de son gendre et, surtout, les tisanes qu'il lui apportait avec tant de prévenance. Aussitôt guérie, elle quitta subrepticement la maison de son gendre.

A son tour Angèle ne tarda pas à se sentir mieux et dut admettre une évidence qui la bouleversa : son mari, si attentionné jusqu'alors, ne l'aimait plus. Il s'était mis à courtiser d'autres femmes... Et sa dot avait fondu comme neige au soleil, de même que l'argenterie de sa mère, qu'Albert vendait pièce après pièce. Trompée, ruinée, Angèle se décida à quitter le domicile conjugal, mettant les torts de son côté. Ce départ lui sauva la vie.

Désormais seul et se faisant plaindre, Pel se mit à fréquenter Elise Boehmer. Il lui fut sans doute relativement aisé de suggérer à cette femme dénuée d'attraits et âgée d'une quarantaine d'années d'emménager avec lui à Montreuil, rue de l'Eglise, dans un immeuble paisible. Pel interdit à sa nouvelle compagne de fréquenter les autres locataires et la pria de sortir le moins possible. Pourquoi Elise accepta-t-elle cette quasi-réclusion ? Elle vendit aussi des obligations pour en verser le montant à Pel.

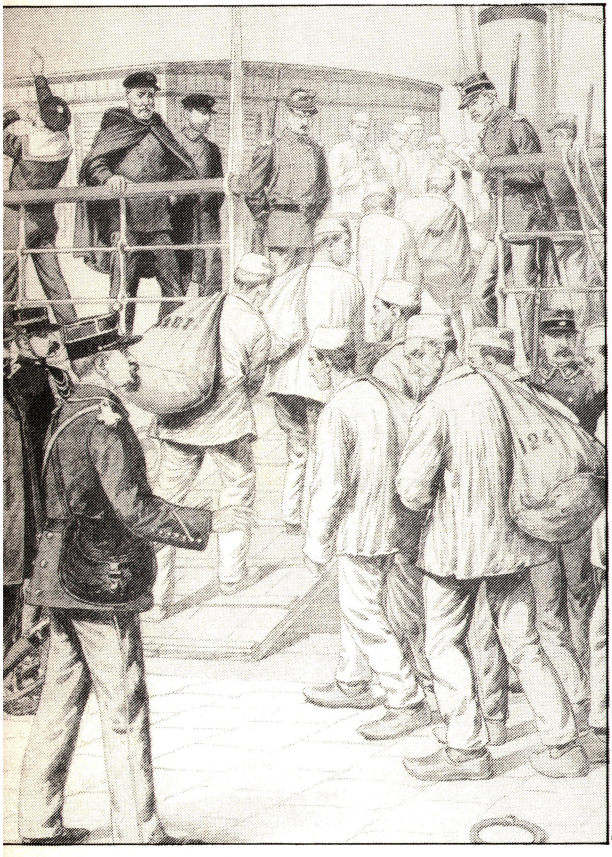

Un navire-prison effectue deux voyages par an pour conduire au bagne les condamnés aux travaux forcés.

(Ph. Vigne)

Néanmoins, quelques jours après son installation, Elise Boehmer annonça sa visite à une amie, Mme Mariette, pour lui confier ses ennuis. Mais, avant la date prévue pour cette visite, elle tomba malade : des douleurs abdominales intenses, accompagnées de nausées et d'une soif ardente. Pel manquait d'imagination. Ses voisins s'inquiétèrent d'elle, mais aucun médecin ne fut appelé. Puis Pel annonça qu'Elise était partie se reposer à la campagne.

Trahi par un feu de cheminée

Deux jours plus tard, une odeur pestilentielle envahit l'immeuble. Réunis, les locataires en décelèrent la provenance : l'appartement de Pel. Bien qu'on fût en juillet, celui-ci faisait un feu d'enfer, brûlant dans son poêle quelque chose qui dégageait des émanations atroces. La concierge se résolut à faire part de ses inquiétudes au commissaire de police. D'abord réticent, ce dernier finit par se rendre rue de l'Eglise, accompagné de deux agents. Il fit analyser les substances qui achevaient de se consumer. Elles se révélèrent d'origine animale...

Fouillant dans le passé de l'inculpé, le juge y découvrit les morts suspectes des deux Eugénie. Il retrouva aussi des témoins bien compromettants : Marie Mahoin, Mme Murat-Bellisle... Pel demeurait impassible, proclamant son innocence, tandis que le filet se resserrait.

Il comparut devant ses juges en 1885, un mois après les grandioses funérailles de Victor Hugo, et fut condamné à mort. Mais un vice de forme fit casser le jugement. Un second procès le condamna aux travaux forcés à perpétuité.

Au bagne de Bourail, il sut vite se concilier l'administration et ses codétenus, qu'il éblouissait par sa « science ». Il vécut jusqu'en 1924, menant une existence paisible et toujours protestant de son innocence.

Solange Fasquelle

Solange Fasquelle est l'auteur de *L'Horloger de Montreuil* et du *Trio infernal*, d'où fut tiré le film du même nom (éditions Presses de la cité).

QUI INVENTA LA GUILLOTINE ?

Qui, aujourd'hui, se souviendrait du Dr Guillotin si la petite histoire n'avait pas attaché son nom à l'instrument de décapitation ? Son rôle, dans l'invention qu'on lui prête, apparaît fort modeste.

En octobre 1789, l'Assemblée constituante, soucieuse « de ne pas laisser dans le code existant des taches qui révoltent l'humanité », proposa une réforme des lois. Au cours du débat sur la peine de mort, le Dr Ignace Guillotin, député de Paris, présenta un projet prévoyant la décapitation pour tout condamné au châtiment suprême, quel que soit son rang, par « l'effet d'un simple mécanisme ». L'orateur ajouta, avec sérieux :

« Messieurs, avec une telle machine, je vous fais sauter la tête en un clin d'œil, sans que vous éprouviez la moindre douleur. »

La guillotine, construite sous la Révolution, subit de notables modifications au cours des années (maquette de la guillotine conservée au musée Carnavalet).

(Ph. Josse)

Ses collègues accueillirent la déclaration par des éclats de rire. Cette égalité dans le supplice paraissait inacceptable à beaucoup de députés : les grands criminels, pensaient-ils, ne méritaient pas une mort si douce. Alors, le bourreau continua de pendre, comme par le passé.

Des assassinats légaux

Ce mode d'exécution paraissait, cependant, anachronique à plus d'un représentant. L'un d'eux, le 30 mai 1791, proposa l'abolition de la peine de mort, « essentiellement injuste et qui multiplie les crimes plutôt qu'elle ne les prévient... Aux yeux de la vérité et de la justice, les scènes de mort que la société ordonne ne sont pas autre chose que de lâches assassinats, que des crimes solennels, commis avec les formes légales. » L'auteur de cette généreuse proposition, avocat de son état, portait le nom de... Maximilien de Robespierre !

Ci-dessous, il était fréquent de faire distribuer des cartes d'invitation à certaines exécutions, comme pour celle de Pranzini, assassin de deux femmes et d'une enfant.

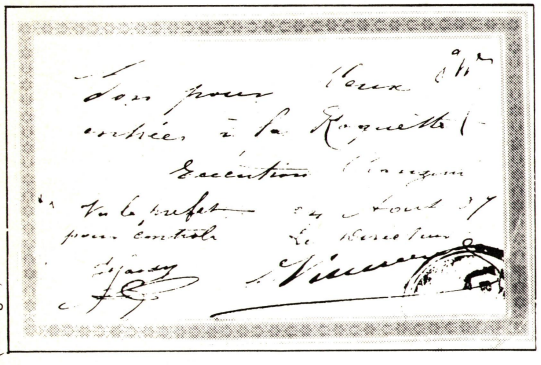

(Ph. Vigne)

Le 25 septembre, l'Assemblée, adoptant le projet de Le Peletier de Saint-Fargeau, décrète que « tout condamné à mort aura la tête tranchée ». Une question demeurait en suspens : comment procéder à la décapitation ? Consulté, Charles-Henri Sanson, le bourreau de Paris, démontra la difficulté de l'entreprise : « Pour que l'exécution puisse se terminer suivant l'intention de la loi, il faut que, sans aucun obstacle de la part du condamné, l'exécuteur se trouve être très adroit, le condamné très ferme, sans quoi l'on ne parviendra jamais à terminer cette exécution à l'épée, sans qu'il n'arrive des scènes dangereuses de massacre. »

Le ministre de la Justice adopta le point de vue du bourreau. On se souvint alors du fameux mécanisme proposé par le député Guillotin. A dire vrai, l'idée n'en était pas originale : depuis le 17e siècle, en Allemagne, en Italie et en Grande-Bretagne, on procédait à la mise à mort avec des instruments préfigurant les différents types de guillotine qui, en France, fonctionnèrent jusqu'en 1981.

Ignace Guillotin s'avoua incapable de fournir des précisions sur son mécanisme. Le ministre s'adressa au Dr Antoine Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie. Celui-ci, la semaine suivante, présenta le plan d'une machine à décapiter : « Le dos de l'instrument sera assez lourd pour agir efficacement, et l'effet sera immanquable ; la décollation sera faite en un instant, suivant l'esprit et le vœu de la nouvelle loi. On verra s'il ne serait pas nécessaire de fixer la tête du patient par un croissant qui embrasserait le cou au niveau de la base du crâne... » On assure que Louis XVI, à qui on soumit le plan de la machine, rectifia la forme du couperet.

Des guillotines fabriquées en série

L'Assemblée, après examen du projet, ouvrit les crédits pour réaliser un instrument correspondant aux obligations de la loi. Antoine Louis demanda un devis au charpentier Guidon, fournisseur habituel des bois de justice. L'artisan estima le coût de la machine à 5 660 livres, en observant que « celles qui pourraient être construites

Ci-contre : Desfourneaux, exécuteur, vérifie l'équilibre de sa machine avant l'exécution du Dr Petiot.

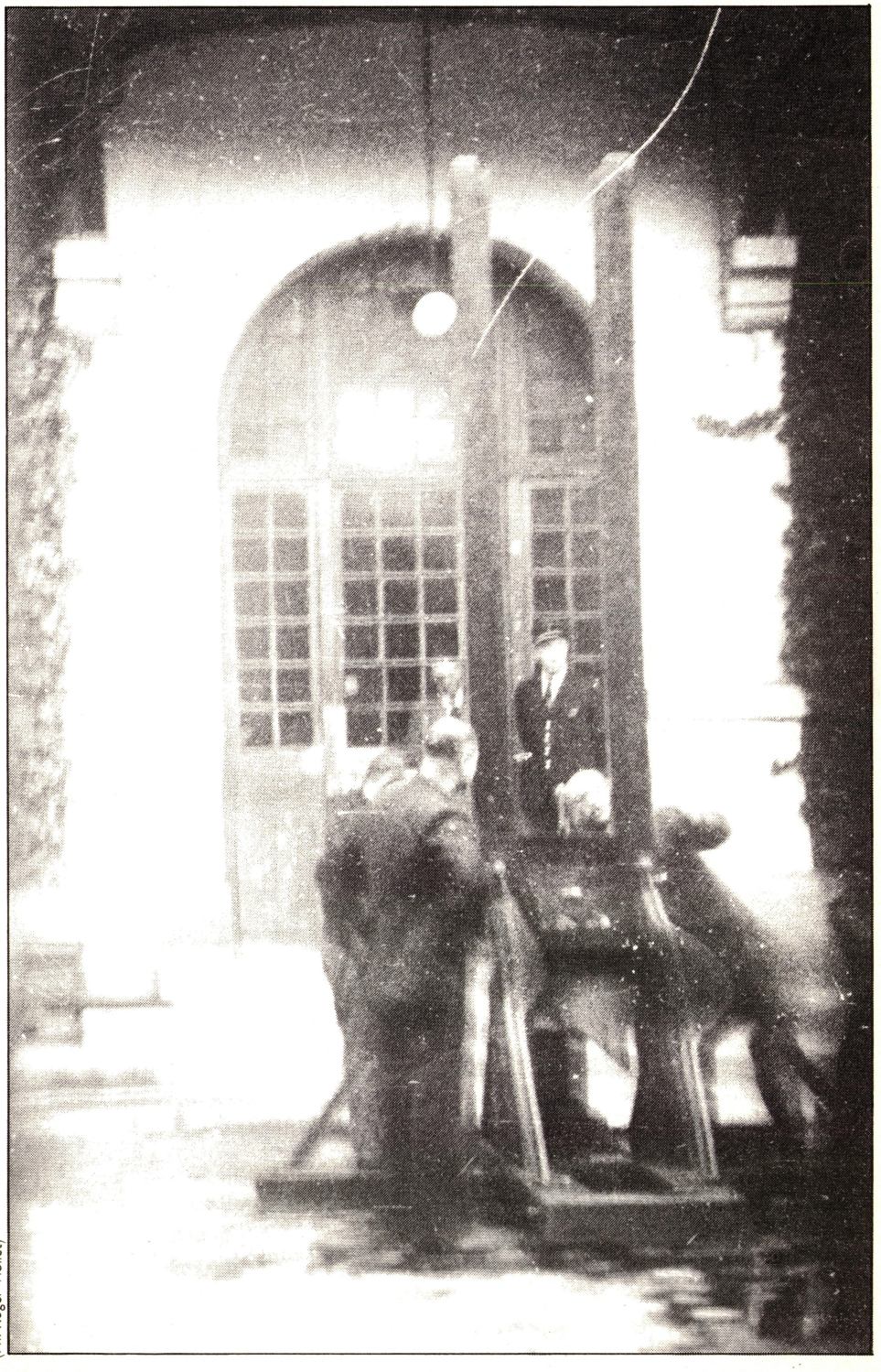

(Ph. Roger-Viollet)

sur cette première reviendraient beaucoup moins cher ». Pour satisfaire à la loi, il fallait pourvoir d'une guillotine chaque département, ainsi que les provinces de l'actuelle Belgique récemment annexées, où les habitants se montraient hostiles aux idées nouvelles.

A la vue du devis, le ministre des Contributions publiques se récria. Un facteur de clavecins d'origine alsacienne, du nom de Schmidt, s'engagea à fabriquer le même instrument pour la somme de 960 livres. Sa proposition fut immédiatement acceptée. Louis, chargé de suivre la construction de sa machine à décapiter, demanda à son collègue Cullerier, chirurgien en chef de l'hôpital de Bicêtre, de mettre quelques cadavres à sa disposition pour l'expérimentation de l'engin.

La construction d'une centaine de guillotines représentait un marché considérable.

Le 12 avril 1792, la machine était installée dans la cour de l'hôpital. En présence de personnalités, Sanson procéda à la décapitation de trois cadavres. Le médecin Cabanis déclara que les « têtes furent séparées du tronc avec la vitesse du regard, que les os avaient été tranchés net ». L'essai avait duré moins de six minutes. Des témoins rapportent que Sanson, impressionné par la cadence de l'instrument, aurait murmuré : « Belle invention ! Pourvu qu'on n'abuse pas de sa facilité ! »

Le Dr Louis, véritable inventeur de la machine, se vit frustré de sa paternité lorsque le public lui donna le nom de guillotine. Ignace Guillotin, dont le rôle s'était limité à procurer une mort plus douce aux condamnés, vit son nom fâcheusement attaché au couperet égalitaire. Une fable souvent répétée veut qu'il faillit, lui aussi, périr sur l'échafaud. C'est absolument inexact. Emprisonné pour d'obscures raisons, en octobre 1795, plus d'un an après la fin de la Terreur, il resta détenu quelques semaines. Après quoi, dégoûté de la politique et des hommes, il rentra dans l'obscurité de son cabinet. Il mourut le 26 mars 1814, à l'âge de soixante-seize ans, dans son appartement de la rue Saint-Honoré. Ses proches assurent que le sanglant bilan de l'instrument, dont il avait recommandé l'emploi, assombrit ses dernières années.

Après la journée du 10 août 1792, on dressa la guillotine place du Carrousel. Les serviteurs et les soldats du palais, accusés d'avoir défendu, ce jour-là, la famille royale, y montèrent tour à tour. Les conventionnels siégeaient dans une salle des Tuileries. Le spectacle macabre offert à leurs regards les incita à décréter que les exécutions se dérouleraient à l'avenir place de la Révolution, notre actuelle place de la Concorde. Elle y resta jusqu'au 7 juin 1794, coupant 1 221 têtes[1]. Le même public, en majeure partie sorti de la populace, entourait régulièrement l'échafaud. La guillotine connut un regain d'intérêt le jour où l'on y mena Robespierre et ses amis.

La foule, toujours cruelle, applaudit à cette centaine d'exécutions comme elle avait salué, la veille, celles des victimes du tyran. A son retour en France, en 1800, Chateaubriand interrogea son portier sur les atrocités auxquelles il avait assisté. « Ah ! monsieur le Vicomte, c'était le bon temps ! lui répondit le vieil homme. Chaque jour, on voyait passer sur des charrettes des duchesses, des comtesses, des grandes dames, avec la peau fine et le cou bien blanc. Et ces cous, on les leur coupait, et on allait les voir couper. Aujourd'hui, plus rien ! On a retiré les plaisirs du peuple ! »

Serge Douay

1. Installée ensuite place de Grève, la guillotine fut dressée, à partir de 1832, à la barrière Saint-Jacques ; de 1852 à 1896, devant la prison de la Roquette, puis à la porte de la prison de la Santé, jusqu'à la veille de la dernière guerre. Enfin, à l'intérieur des prisons.

L'affaire Gouffé

LA MALLE SANGLANTE

Le pigeon, la fille et l'aventurier. Tel aurait pu être le titre de ce fait divers en forme de fable s'il ne s'était pas conclu tragiquement.

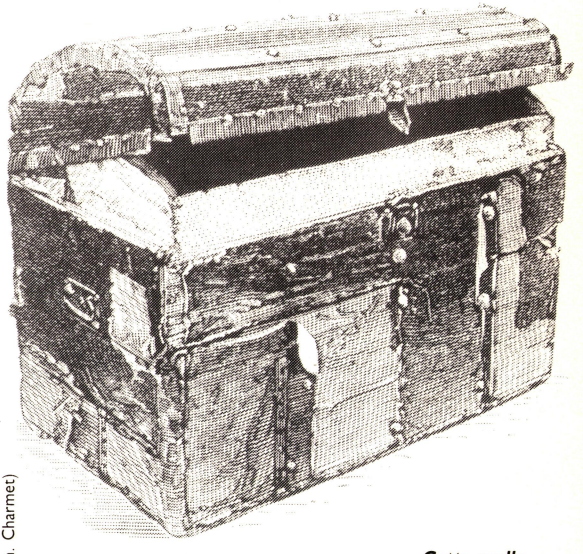

(Ph. Charmet)

Cette malle renfermait le cadavre de l'huissier Gouffé. Cette affaire eut un tel retentissement qu'on pouvait trouver, dans le commerce, des mini-malles à Gouffé, servant de boîte à bijoux ou à bonbons.

Le pigeon perd la vie. L'aventurier, au départ simple escroc, devient criminel et finit sur l'échafaud. La fille, seule, s'en sortira après quelques années de prison.

La « malle à Gouffé » fut d'abord la malle de Millery. Le 13 août 1889, alerté par un paysan, le cantonnier de cette petite localité du Rhône, proche de Givors, le sieur Coffy, découvre un cadavre en putréfaction dans un sac en toile cirée. Ce cadavre est le bienvenu, si l'on peut dire. Parce que le chef de la Sûreté, à Paris, M. Goron, est à la recherche d'un corps : celui de M. Gouffé, huissier de justice, disparu depuis le 26 juillet. Et Goron a éliminé la perspective d'une fugue.

Quand le parquet de Lyon entre en possession de la macabre découverte de Millery, Goron fait le voyage en compagnie du beau-frère du disparu, M. Landry, celui-ci ne reconnaît pas son beau-frère dans le locataire de la morgue. Goron est déçu.

Trois jours après la macabre découverte, le 16 août, des paysans partis pour cueillir des champignons dans les collines près de Saint-Genis-Laval découvrent les débris d'une malle dans un fossé.

Le parquet de Lyon parvient à reconstituer la malle. Les parois intérieures sont souillées de sang. A l'exté-

(Ph. Roger-Viollet)

En haut, Michel Eyraud est un aventurier qui vit d'escroqueries et de proxénétisme.

Ci-contre, Gabrielle Bompard, renvoyée de son pensionnat pour son « audace précoce », rencontre Eyraud, qui devient son «protecteur»

rieur, on voit encore une vieille étiquette de chemin de fer qui porte une date : 27 juillet 188..., le dernier chiffre est illisible. Un expert, consulté, affirme qu'on doit lire 1888... auquel cas, il ne peut pas y avoir de rapport entre le cadavre et l'emballage. Mais l'expert s'est trompé. Le parquet de Lyon marque un point contre lui. Sur le remblai, en même temps que le cadavre, le cantonnier Coffy a retrouvé une petite clef qui s'adapte parfaitement à la serrure de la malle « sanglante ». Donc la malle a bien servi de cercueil au cadavre de l'inconnu... « Une fois terminée l'analyse des feuilles d'expédition de la Compagnie du PLM, les policiers de Lyon ont la confirmation que l'étiquette a été apposée le 27 juillet 1889 et que le colis a été enregistré à la gare de Lyon, à Paris.

Reste à prouver, désormais, que le cadavre est bien celui du disparu Gouffé et que la malle fut son cercueil.

Pendant quelques jours, Goron croit tenir la solution du problème. Un certain Lafarge, cocher de Lyon, s'est présenté à la police. Il affirme qu'il a transporté la malle dans son fiacre. Il s'en souvient : elle était très lourde. C'était à la fin de juillet. Il dit connaître les auteurs du crime. Il donne les noms de trois individus... qui se révèlent être déjà en prison à Lyon. Lafarge n'est qu'un imposteur.

La double vie de l'huissier Gouffé

L'enquête repart. Mais Goron en tient pour la piste Gouffé.

(Ph. Roger-Viollet)

La police parisienne réunit des renseignements sur le disparu. Elle retrouve quelques cheveux lui appartenant sur un peigne ; elle apprend que Gouffé, naguère, a été blessé à la jambe. A Lyon, le Dr Lacassagne, médecin légiste, rapproche ces détails de certaines constatations qu'il a opérées sur le cadavre : celui-ci est bien celui de Gouffé. Gouffé a été assassiné.

Reste, maintenant, à trouver l'assassin. La police, à Paris, apprend beaucoup de choses sur Gouffé. Il semble bien que l'huissier ait mené une double vie. L'une — officielle — est tout à fait digne de la charge qu'il occupe près du tribunal civil de Paris ; l'autre le définit comme « un don juan de second ordre », qui servait, à l'occasion, d'intermédiaire entre des « créatures » et leurs amants. On raconte qu'il lui arrivait fréquemment de souper en joyeuse compagnie... « [Il] coquetait avec les soupeuses des cabarets à la mode, et nouait des relations d'une heure, sans préjudice des maîtresses qu'il entretenait », écrit *Le Petit Parisien,* quand, au moment du procès, il retrace l'affaire.

La police sur les traces de deux suspects

C'est le 29 juillet 1889 que le commissaire du quartier Bonne-Nouvelle a été averti de la disparition de Gouffé. Depuis le 26 juillet, l'huissier de justice n'a pas reparu à son domicile de la rue Rougemont, dans le IXe arrondissement. On ne l'a pas vu, non plus, à son étude, rue Montmartre. C'est ce qu'ont déclaré MM. Landry, beau-frère du disparu, et Rémi Launé, homme d'affaires à Sèvres.

Selon ces hommes, le disparu n'a pas pu se suicider. Il n'est pas, non plus, parti en voyage. Il est veuf depuis longtemps et vit avec ses deux filles. Il rentre chez lui tous les soirs à l'exception du vendredi, où il dîne dehors. M. Landry pense que Gouffé est tombé dans un guet-apens.

(Ph. Roger-Viollet)

L'huissier Gouffé mène une double vie : l'une très digne, l'autre de débauche.

En enquêtant rue Montmartre, le commissaire apprend que l'huissier a quitté son étude le 26 juillet, à 18 h 30. Vers 21 heures, un inconnu a pénétré aisément — on ne relève aucune trace d'effraction — dans les bureaux et cherché quelque chose (de l'argent ?) en utilisant une vingtaine d'allumettes-bougies, qu'on retrouvera, consumées, sur le parquet. Mais le coffre n'a pas été ouvert. Le clerc a mis la main sur une liasse de billets cachée à l'endroit habituel, derrière des dossiers. Intrigué par cette visite, le concierge était venu jeter un œil. Il affirme que l'homme s'est enfui sans demander son reste.

En questionnant Rémi Launé — qui leur paraît suspect — les policiers apprennent que Gouffé a été en relations suivies avec une connaissance de Launé, un certain Michel Eyraud, ancien négociant, intermédiaire plutôt véreux, et une « fille », maîtresse

(Ph. Charmet)

d'Evraud, Gabrielle Bompard. Eyraud et Gabrielle ont quitté Paris le 27 juillet, dans des conditions suspectes. Un mandat d'arrêt est lancé contre eux, le 29 novembre 1889.

Eyraud, le suspect n° 1, a quarante-huit ans. Il est issu d'une honorable famille de négociants. On dit qu'il a le culte de la force et qu'il se plaît aux exercices corporels. Il a même été, un temps, athlète de foire. Grâce à l'appui d'un parent de Bazaine, ami

de la famille, il s'est engagé dans le corps expéditionnaire français du Mexique (1861). Il est devenu caporal puis sergent. A la suite d'un incident dû à son mauvais caractère, il déserte. Il est amnistié en 1867. Pendant le siège de Paris, en 1870, il est garde national. Il s'est marié... avec une dot de 40 000 francs. Il représente une maison anglaise, son manque de probité lui vaut d'être renvoyé. Il s'installe comme distillateur à Sèvres, mais, « ruiné par ses débauches », il fait faillite et laisse un passif de 450 000 francs. A ce moment, il fait la connaissance de Rémi Launé. Il s'associe ensuite avec un commissionnaire, qu'il ruine... En 1888, il rencontre la fille Bompard sur les Boulevards, à Paris.

Une préméditation sans équivoque

Gabrielle Bompard a vingt ans. Elle est née à Lille. Michel Eyraud l'appelle « Petit Serpent ». Son père est marchand de métaux. Sa mère est morte. Elle a été renvoyée de deux couvents pour ses « audaces précoces ». Le père Bompard lui donne pour gouvernante sa propre maîtresse, ce qui scandalise les gens. Après avoir été, un temps, pensionnaire au Bon Pasteur, elle a une liaison avec un jeune homme de Lille. Se croyant enceinte, elle vient « cacher sa honte » à Paris, où elle rencontre Michel Eyraud. Elle possède, disent les journaux, « un vocabulaire à faire frémir les filles des mauvais lieux ». Quand Eyraud la prend sous sa coupe, elle vivait sous la dépendance d'*une* proxénète, qui la battait quand elle rentrait porte-monnaie vide. Avec Eyraud, le régime ne change pas. Il la roue de coups... et il la prostitue.

Après que le mandat d'arrêt a été lancé, les policiers pensent que le couple a fui à l'étranger. Eyraud parle plusieurs langues. Gabrielle se déguise volontiers en garçon...

Les agents de la Sûreté retrouvent leurs traces en Grande-Bretagne, puis aux Etats-Unis. Ils ratent Eyraud de quelques jours à New York, et, une fois encore, à San Francisco.

Coup de théâtre : le 22 janvier 1890, Gabrielle Bompard se présente à la police parisienne en compagnie d'un certain Garanger pour se constituer prisonnière. Immédiatement, elle passe des aveux complets. Les journaux ont enfin des détails sur ce qu'ils appellent « Le terrible drame de la rue Tronson-du-Coudray ».

En 1889, Michel Eyraud et Gabrielle rencontrent souvent Gouffé dans un établissement du boulevard Poissonnière : le café Gutenberg. C'est Rémi Launé qui les a mis en relations, en leur précisant que l'huissier était riche et qu'il avait « toujours de l'argent ». Quand Gabrielle parle de Gouffé, on comprend tout de suite qu'il a représenté pour elle le « pigeon » rêvé. Les journaux écrivent que l'huissier « n'est pas insensible ». Il dit « la petite » en parlant de celle dont Michel Eyraud encourage les tentatives.

A la suite d'une plainte en escroquerie, Eyraud fuit à Londres, le 1er juillet 1889. Pendant ce temps, Gabrielle continue d'« allumer » Gouffé. Il semble bien, selon son dire, qu'elle et Eyraud ont manigancé le guet-apens dont Landry parlera plus tard à la police. Gabrielle explique que, pendant l'absence de Michel Eyraud, elle « ne perd pas l'affaire de vue ». Pour les besoins de la cause, elle loue un petit appartement rue de Berne, un rez-de-chaussée à 150 francs par mois.

Le 7 juillet, elle rejoint son amant à Londres. Ils achètent une cordelière très solide, en soie rouge et blanche. Puis une malle — celle qui sera retrouvée à Saint-Genis-Laval. Avant le retour de Gabrielle à Paris, le 14 juillet, Eyraud achète encore une fausse barbe, une corde de quatre mètres, une poulie et une moufle. Gabrielle

Gravures publiées dans « Le Petit Journal » de décembre 1890, pour évoquer cette retentissante affaire.

rapporte tout le matériel dans la malle. Le 17 juillet, elle retourne à Londres et, le 20, elle est de retour à Paris, accompagnée, cette fois, de Michel Eyraud. Le 21, elle achète sept mètres de toile d'emballage et confectionne un grand sac sur les indications d'Eyraud.

Tout est prêt... Mais la rue de Berne n'est plus libre. La « probloque » les éconduit. Ils trouvent, un peu plus bas, tout près de la rue des Mathurins, un rez-de-chaussée fond de cour, au n° 3 de la rue Tronson-du-Coudray. Gabrielle, qui se fait appeler Mme Labordère, verse sur-le-champ à la propriétaire 150 francs à valoir sur les 200 du loyer mensuel. Eyraud, pendant ce temps, fait consolider la malle par un serrurier du quartier. Il achète également un piton-support de rideau, un porte-mousqueton, une petite corde et un morceau de toile cirée.

Un crime mais... au champagne

Gabrielle sait que Gouffé est libre le vendredi soir. Elle le guette près de la rue Montmartre, le rencontre, lui donne rendez-vous chez elle pour 20 heures, rue Tronson-du-Coudray, ce vendredi 26 juillet (1).

Entre-temps, Eyraud a fixé le support de rideau dans la grosse poutre qui forme traverse au-dessus de l'alcôve où est placé le lit. Il dissimule, derrière les rideaux, tout l'appareil de cordes et de poulies qui doit lui permettre de se saisir de Gouffé. Avec la cordelière, il prépare un nœud coulant. Il en fixe l'une des extrémités au système de levage. Sous la poutre, devant l'alcôve, il place une chaise longue sur laquelle — c'est sa contribution — Gabrielle doit faire s'allonger Gouffé. Sur la table, il dispose du papier, de l'encre, des gâteaux, du champagne et des verres.

A 18 heures, les deux amants dînent place de la Madeleine. « Pour se donner un peu de ton » — c'est le terme qu'elle emploie — Gabrielle boit un peu de champagne. A 19 h 30, Eyraud s'embusque sur une chaise, la corde à portée de la main, derrière les rideaux du lit.

Gouffé arrive en compagnie de Gabrielle. Il s'installe sur la chaise longue. C'est d'ailleurs le seul siège disponible de la pièce... Gabrielle se déshabille et revêt une robe de chambre. Elle s'assoit sur les genoux de Gouffé. Comme en jouant, pour le taquiner, elle passe la cordelière autour du cou du malheureux, qui l'embrasse. Eyraud tire. Gouffé est pendu. Eyraud attache la corde au lit, puis fait les poches de la victime. Il trouve 100 francs en or, un billet de 50, une montre, une bague ornée de deux diamants, un lorgnon en écaille et un trousseau de clefs. Eyraud se rend rue Montmartre, mais ne trouve rien. C'est lui que le concierge a fait fuir.

Quand il revient rue Tronson-du-Coudray, il boit du champagne en compagnie de Gabrielle. Ensuite, les deux amants déshabillent le cadavre. Un détail, dont la décence nous interdit de dire lequel, fait beaucoup rire Gabrielle. Eyraud découpe les vêtements à même le pendu. Puis il décroche le mort en le faisant descendre dans le sac de toile. Il l'enferme ensuite dans la toile cirée, puis dans la malle. Il est minuit. Eyraud rentre chez lui pour dormir. Gabrielle se couche sur le lit,la malle à ses pieds.

Le 27 juillet, l'assassin et sa complice prennent le train pour Lyon, avec leur « bagage ». Ils s'installent dans un hôtel voisin de la gare, puis, le lendemain, louent une voiture à M. Dalicot. Ils la lui ramènent le même jour, à 18 h 30.

On connaît la suite. Le périple des amants passe par Marseille, où Eyraud se fait remettre de l'argent par son frère (500 francs) et son beau-frère (2 000 francs) ; par Paris, ensuite, où

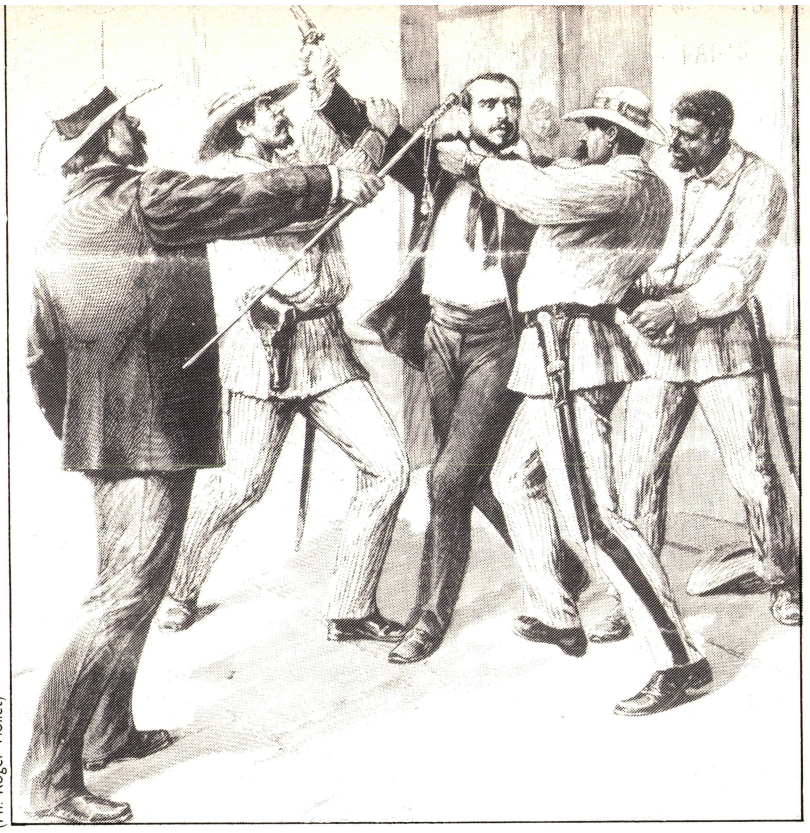

(Ph. Roger-Viollet)

Eyraud, objet d'une demande d'extradition, fut appréhendé à La Havane.

ils séjournent du 10 au 19 août — les recherches sont déjà entreprises...

A court de moyens, Eyraud voudrait recommencer l'opération Gouffé en Amérique. Gabrielle, qui passe pour la fille d'Eyraud, se fait appeler Berthe Vanaërt. Elle séduit le sieur Garanger. Mais elle en a assez. Tombée amoureuse de la victime potentielle, elle lui avoue tout. Garanger la ramène en France et l'incite à se présenter devant la police.

Eyraud sera arrêté peu après à La Havane, grâce aux indications de deux boutiquières françaises, qui l'ont reconnu. Il se fait appeler Doski et parle volontiers de l'Orient et de ses harems...

Le procès aura lieu durant la seconde quinzaine de décembre 1890 devant les assises de la Seine. On se bat pour obtenir des places. Un Américain offre 1 500 francs pour avoir la sienne. Au premier rang se trouve le corps diplomatique... Gabrielle déçoit. On attendait d'elle plus de force d'âme d'après ce qu'en avaient dit les journaux.

A son propos, les médecins de Paris et ceux de Nancy se battent. A-t-elle ou non agi sous hypnose ? Est-elle hystérique ? Le Dr Liégeois fait un historique intéressant du somnambulisme et du magnétisme...

C'est le procureur général Quesnay de Beaurepaire qui prononce le réquisitoire. Il est net : « Un crime ne peut pas être commis par suggestion, voilà ce qu'objecte l'école de la Salpêtrière aux hypothèses de l'école de Nancy. » Gabrielle Bompard est donc responsable. S'il requiert la peine de mort contre Eyraud, il laisse les jurés — c'est un grand moment au palais — libres de décider. Le procureur général est applaudi longuement par le public.

Michel Eyraud sera condamné à mort, Gabrielle Bompard, à vingt ans de travaux forcés.

Gérard Guicheteau

1. Au procès, Me Henri Robert, avocat de Gabrielle, démontrera que c'est Eyraud qui a donné le rendez-vous. Ce détail, déterminant, sauvera sa cliente de la guillotine.

POSSEDE DU

Peter Kürten, le nombre et l'horreur de ses crimes inspire à Fritz Lang l'un des chef-d'œuvre du cinéma des années 30.

Düsseldorf, le 8 février 1929. La demie de 7 heures vient de sonner à l'église Saint-Lambert quand un facteur distingue, à travers la brume, une forme allongée sur la pelouse d'un jardin public. Intrigué, l'homme s'approche. Il s'arrête bientôt, paralysé par l'atroce spectacle. Une fillette, le crâne fracassé, gît sur l'herbe. Pour ajouter à l'horreur de son forfait, l'assassin a allumé un feu, dans lequel il a jeté le petit cadavre.

A l'annonce de la découverte, les habitants du quartier se pressent sur les lieux du drame. Soudain, une femme hurle :

« Rosa ! ma petite Rosa ! »

Mme Ohliger vient de reconnaître sa fillette, âgée de neuf ans, disparue depuis la veille. On ne trouve aucun témoin, et l'enquête est au point mort. La police criminelle établit cependant un rapport entre ce drame et une tentative d'assassinat perpétrée, la semaine précédente, contre une femme de cinquante ans. Mme Kühn regagnait son domicile quand un homme s'est jeté sur elle et l'a frappée de cinq coups de couteau. L'agresseur a pris la fuite en entendant venir une voiture. La blessée n'a pu fournir qu'un vague signalement de l'homme, un chapeau à large bord et un foulard dissimulaient presque entièrement son visage.

Le criminel de Düsseldorf terrorise toute la ville. Photo tirée du film de Fritz Lang : « M le Maudit ».

Quelques jours plus tard, on retrouve le corps d'un homme de cinquante-quatre ans, Rudolf Scheer, tué, près de chez lui, de vingt et un coups de couteau. Une sourde angoisse étreint les habitants de Düsseldorf.

Au début d'avril, nouvelles tentatives d'assassinats. Frau Flake et Fraülein Penning sont agressées, à quelques jours d'intervalle, par un individu, qui les jette à terre et, sous la menace d'un couteau, tente d'en abuser. Toutes deux ne doivent leur salut qu'à l'intervention de passants attardés. Les journaux parlent d'un nouveau Jack l'Eventreur. Puis le calme revient pendant trois mois. L'assassin a-t-il choisi une autre ville pour théâtre de ses forfaits ?

Toute une ville terrorisée

Le 14 août, la police reçoit une lettre anonyme contenant ces mauvais vers :

Au pied de la Pappendelle
A l'endroit marqué d'une croix,
Où ne pousse nulle mauvaise herbe,
Et qui est orné d'une pierre,
Un corps repose à un mètre sous terre.

Un croquis accompagne l'envoi. S'agit-il d'une mauvaise plaisanterie ? A tout hasard, la police entreprend des recherches à l'endroit indiqué. Les terrassiers exhument bientôt le cadavre d'une jeune fille de vingt ans, Maria Hahn, disparue plusieurs semaines auparavant. L'enquête établit que, le jour présumé du crime,

DIABLE

Maria, connue de ses familiers pour la légèreté de ses mœurs, a suivi un inconnu qu'elle avait rencontré dans un bal de Steindermühle. Les personnes présentes n'ont pas fait attention à l'homme. Le rapport des graphologues chargés d'examiner la lettre adressée à la police ne se révèle d'aucun secours : « Intelligence moyenne. Orgueil intense. Perversité. Penchant à la violence. »

Deux jours plus tard, on retrouve le corps éventré d'une prostituée, Emma Gross. Pendant tout le mois d'août 1929, les attentats se multiplient. Anna Goldhausen et Frau Mantel sont agressées. On découvre Henrich Kornblum poignardé dans la rue. Le 24 août, des passants retrouvent, dans un sentier de la banlieue sud, les cadavres mutilés de deux fillettes, Luis Lenzen et Gertrud Hamacher, respectivement âgées de quatorze et six ans. Le 26 août, Lotte Schulte, une servante de vingt-six ans, échappe par miracle au tueur. Celui-

La maison du crime où loge l'assassin, qui y invite souvent ses futures victimes à prendre le thé.

(Ph. Tallandier)

(Ph. Interpress)

Extrait du film de Fritz Lang, le vampire s'attaque à de nombreuses jeunes femmes, qu'il agresse de préférence la nuit.

ci l'abandonne après lui avoir porté cinq coups de couteau. Lotte ne peut fournir qu'un vague signalement de son agresseur : âge moyen, taille moyenne. A cette époque, la police ne maîtrisait pas encore la technique du portrait-robot, qui, dans ce genre d'affaire, peut aider grandement à la conduite d'une enquête. Le 30 septembre est découvert le cadavre d'Ida Reuter et, douze jours plus tard, c'est une prostituée, Elisabeth Dörner, qui est assassinée dans une usine désaffectée. Nouveau crime la semaine suivante : le tueur s'est acharné sauvagement sur une gamine de cinq ans, Gertrud Albermann. Tous ces meurtres portent la même signature. Le jour tombé, les habitants ne se risquent plus à sortir de leurs maisons, dont les portes demeurent soigneusement verrouillées. La terreur s'est abattue sur la grande cité rhénane. Les sinistres exploits du « Damné à visage humain » et du « Vampire » de Düsseldorf font les gros titres des journaux.

Tandis que les agressions se poursuivent, Berlin dépêche à Düsseldorf ses meilleurs limiers. On multiplie les arrestations de suspects, qu'on présente aux personnes qui échappèrent au tueur. Aucune d'entre elles ne reconnaît son agresseur parmi les dizaines d'obsédés et de maniaques sexuels fichés à la police criminelle.

Le vampire, c'est mon mari !

Le fou meurtrier serait peut-être resté encore longtemps impuni si le hasard n'avait aidé les enquêteurs. En ouvrant par mégarde une lettre qui ne lui est pas destinée, une dame âgée tombe sur le récit d'une nommée

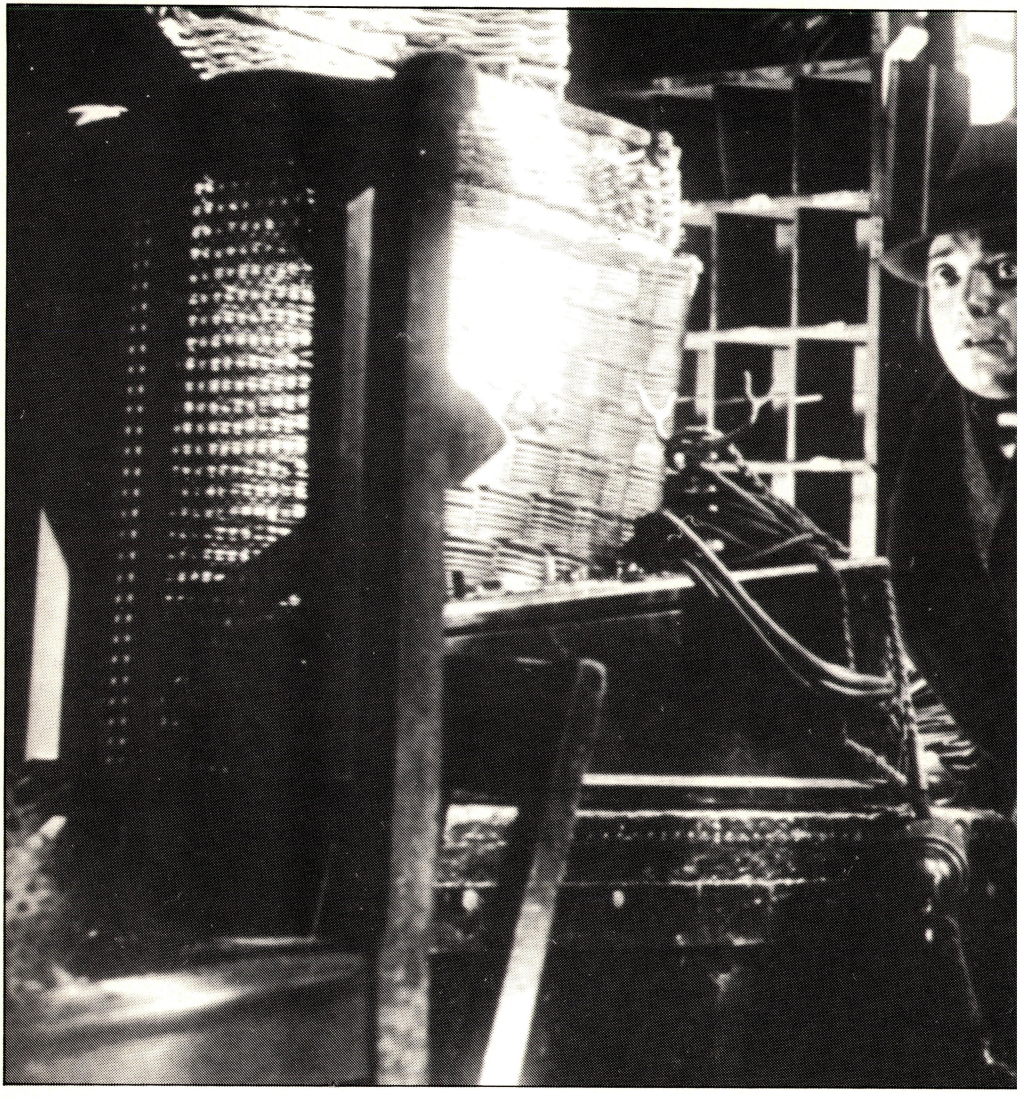

Maria Budlich. Cette dernière, dans sa lettre, confie à une amie qu'elle connaît, pour s'être rendue chez lui, l'adresse du Vampire. La police interroge Fraülein Budlich. La jeune fille admet qu'elle a suivi un homme, d'apparence correcte, qui l'a invitée à prendre le thé dans un logement de Mettmannerstrasse.

« Il a ensuite insisté pour me reconduire. En cours de route, il m'a jetée à terre et il m'a frappée. Il s'est enfui à l'approche d'un passant.

– Etes-vous certaine que c'était le tueur ?

– Son signalement correspond à celui de l'homme recherché. »

Maria conduit les enquêteurs au n° 71 de la Mettmannerstrasse.

« C'est au quatrième étage, la porte du fond ! » précise la jeune fille.

La concierge de l'immeuble déclare que les Kürten, un couple sans histoires, occupe le logement en question.

« L'homme est chauffeur, la

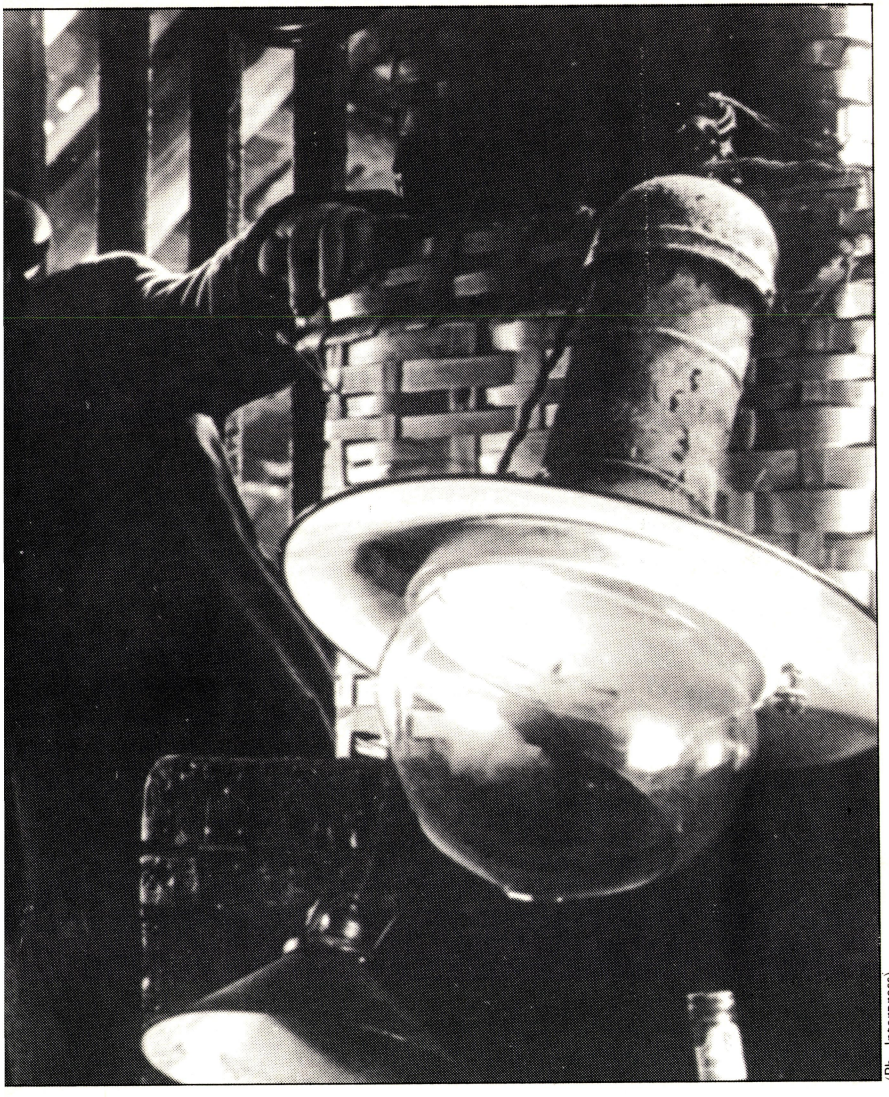

Toute la ville est plongée dans une ambiance d'insécurité. Le soir, les habitants se terrent chez eux. Kürten est parfaitement conscient de ses meurtres, dont il garde des souvenirs précis. (extrait du film).

(Ph. Interpress)

femme, serveuse dans une brasserie... Elle ne rentre jamais avant 2 heures du matin, et lui en profite pour aller je ne sais où...»

Les policiers se présentent chez les Kürten. Un appartement très propre, aux meubles soigneusement cirés. Une petite femme, effacée et craintive, répond aux questions:

«Quand votre mari rentrera-t-il?

– Il sera là ce soir. Il m'a donné rendez-vous à 5 heures, place Saint-Roch, pour acheter un costume.»

Le commissaire veut en apprendre davantage:

«M. Kürten s'absente-t-il fréquemment le soir?»

La femme fait front, avant de s'effondrer. Elle confesse entre deux sanglots:

«L'autre nuit, Peter est rentré vers 3 heures. Il avait des taches de sang sur sa veste et sur ses mains. Comme je l'interrogeais, il a fini par m'avouer: "Celui qui assassine et que la police recherche, c'est moi!..." Et

il a ajouté : "Si tu me dénonces, je te tuerai, toi aussi !" »

Quelques heures plus tard, les policiers appréhendent Peter Kürten. C'est un quadragénaire trapu, à l'aspect banal. L'individu est-il bien le monstre qui terrorise la ville depuis des mois ? Une confrontation avec les femmes rescapées lève les doutes des enquêteurs.

Le prévenu proteste de son innocence, invective ses victimes :

Peter Kürten avait menacé sa femme de la tuer si elle révélait ce qu'elle savait de ses agissements.

« Ces femmes sont folles ! Je ne les ai jamais vues ! »

L'interrogatoire se poursuit sans relâche. Les policiers présentent à Kürten les photos prises sur les lieux de ses forfaits.

Soudain, l'homme renonce à nier : « Oui, le Vampire, c'est moi ! Moi, Peter Kürten ! »

Il se livre à une extraordinaire confession, que les enquêteurs ont peine à croire :

« J'avais neuf ans quand j'ai noyé dans le Rhin deux de mes petits camarades... Sans raison... Pour voir ce que je ressentirais après... Ce jour-là, j'ai découvert le plaisir de tuer. »

Kürten éprouve-t-il du remords ? Non, plutôt de l'orgueil, en évoquant toute une série de crimes, parfois ignorés de la police. Il parle de sa jeunesse malheureuse, de son père alcoolique. Peter se jette dans la délinquance : vols à l'étalage, incendies de granges et de fermes, petits cambriolages. Un soir, surpris par un gamin de sept ans, il tue l'innocent témoin : « Je n'avais pas le choix, monsieur le Commissaire, il pouvait ensuite me reconnaître, me dénoncer. »

En 1914, il tente de déserter. Repris, l'insoumis est affecté à un travail dangereux, dans une usine de munitions. La guerre terminée, le personnage se dédouble : il travaille le jour et, quand vient la nuit, il se glisse dans l'ombre pour commettre des crimes, poussé par un irrésistible besoin.

« Pourquoi j'ai tué des hommes ? Je préférais les femmes, mais je n'en

(Ph. Tallandier)

trouvais pas toujours sur mon chemin... Il m'arrivait de tuer un chat ou un chien... Pour le plaisir ! »

Il avoue vingt-neuf assassinats.

« Il m'arrivait d'épargner une femme. Je la voyais trembler, et sa peur me suffisait. Comme cette Maria à qui j'ai stupidement laissé la vie. »

Le nombre de meurtres revendiqués par Kürten laisse sceptique le juge d'instruction. L'inculpé cherche-t-il à gagner du temps en égarant la justice sur de fausses pistes ? Il faudra près de deux années pour vérifier que l'homme a dit vrai.

Le 13 avril 1931, Peter Kürten comparaît devant ses juges. Des journalistes venus du monde entier se pressent sur les bancs réservés à la presse. L'accusé paraît n'entretenir aucune illusion sur l'issue de son procès. Il évoque ses crimes avec un luxe de détails qui emplissent d'effroi l'assistance. Il tire visiblement vanité de la vague de terreur qu'il a déchaînée, de l'horreur qu'il inspire encore au récit de ses forfaits. Ne souhaitait-il pas ce moment de se donner en spectacle ? N'a-t-il pas cherché secrètement à ce que la police mît fin à ses crimes ? Pourquoi avoir montré son domicile à Maria Buldich ?

Devant l'énormité de ses forfaits, on s'interroge pour savoir si l'accusé jouit de toutes ses facultés. Les psychiatres demeurent formels : « Kürten était conscient quand il commettait ses meurtres, dont il a gardé un souvenir précis. Il était lucide lorsqu'il s'enfuyait à la moindre alerte, refrénant ses instincts sanguinaires. Seule circonstance atténuante : une lourde hérédité. »

Devenu une bête féroce

Le défenseur, le Dr Wener, prend la parole pour tenter de sauver son client :

« Au Moyen Age, on aurait dit Kürten possédé du Diable. On l'eût exorcisé et brûlé vif. Aujourd'hui, nous en connaissons davantage sur les zones ténébreuses de l'esprit humain. Mon client est un de ces prédestinés du crime dont parle Lombroso. »

Quand le président lui demande s'il a quelque chose à ajouter pour sa défense, l'accusé se lève :

« Vous tous qui êtes dans cette salle, vous pouvez évoquer le jour qui fut le plus beau de votre vie. Moi, ce jour-là, je ne l'ai jamais connu. Je ne crois pas que quelqu'un puisse avoir vécu une jeunesse comme la mienne sans devenir une bête féroce. »

Cette déclaration ne le sauvera pas. Les jurés, à l'unanimité, prononceront un verdict de mort. Hindenburg refusera la grâce présidentielle. Transféré à la prison de Kleingelputz, à Cologne, Kürten sera exécuté à l'aube du 2 juillet 1931.

Un cinéaste encore peu connu, Fritz Lang, assistera aux derniers instants du condamné. Le Vampire de Düsseldorf inspirera au jeune réalisateur un film qui restera un classique de l'écran : *M le Maudit*, dans lequel l'acteur Peter Lorre tient le rôle principal.

Pierre Andremont

« Un prisonnier inconnu auquel on a fait savoir de bonne heure que lorsqu'il serait ennuyé de la vie, il n'avait qu'à dire son nom parce qu'on avait ordre de lui donner un coup de pistolet dans la tête ».

Ce prisonnier mystérieux ne sortait que le visage couvert d'un masque métallique dont la mentonnière avait des ressorts d'acier.

Cinquante ans après sa mort, le dauphin, fils de Louis XV, refusa qu'on lui révèle le nom de l'inconnu tant le serment qu'on exigeait de lui en échange lui semblait lourd à porter.

NE MANQUEZ PAS DANS HISTORAMA N° 55 UNE GRANDE ENQUÊTE :

Qui était le masque de fer ?

● *Les découvertes les plus récentes des historiens universitaires.*

● *Les résultats du colloque organisé autour du reclus de Sainte-Marguerite.*

● *Et, enfin, un nom révélé, sur lequel s'accordent les spécialistes.*

à partir du 25 août dans tous les kiosques.

MEURTRES

(Ph. Sygma)

AU VITRIOL

Vieille d'un demi-siècle, l'affaire Sarret réunit tous les éléments d'un roman du genre Série Noire. Meurtres en cascade, escroquerie aux assurances, substitution d'état civil, élimination des complices gênants, rien n'y manque.

Marseille, début des années 1920. Philomène et Catherine Schmidt, deux sœurs de nationalité allemande, vivent dans la gêne en travaillant en chambre pour un confectionneur. Filles d'un brigadier de gendarmerie bavarois qui s'est suicidé au cours d'une crise de neurasthénie, elles ont réussi à échapper, grâce à la protection de l'ambassadeur d'Italie, à l'internement durant les hostilités. Philomène a quitté l'Allemagne avant la guerre pour servir, à Paris, chez un diplomate italien en qualité de gouvernante. Catherine, de sept ans sa cadette, est venue la rejoindre plus tard.

En dépit de son visage ingrat et d'un corps sans attraits, Philomène a connu de nombreuses aventures : l'un de ses amants lui a laissé en souvenir une fillette, placée chez une nourrice. Catherine, plus jolie et plus gracieuse que son aînée, attire les regards des

Scène extraite du film le Trio Infernal, de Francis Giraud (1974) avec Romy Schneider et Michel Piccoli. Ici, les sœurs Schmidt hissent avec peine le cadavre d'une de leurs victime jusqu'à la salle de bain afin de le plonger dans du vitriol.

(Ph. Sygma)

Les 3 complices au travail dans la salle de bain. Georges Sarret a trouvé le moyen idéal de supprimer toutes traces de ses crimes. (extrait du film).

hommes. Au nombre de ses admirateurs, elle compte un avocat-conseil, Georges Sarret, dont peu de gens connaissent le véritable nom : Sarrejani. Né d'un père grec et d'une mère autrichienne, il a vu le jour à Trieste, en 1879. A l'issue d'excellentes études secondaires, le jeune homme a obtenu la nationalité française. Après la guerre, au cours de laquelle il a courageusement combattu, il s'est inscrit à la faculté d'Aix, à près de quarante ans, pour entreprendre une licence de droit. Ses examens brillamment passés, il a prêté le serment d'avocat mais n'a jamais porté la robe. Son cabinet d'affaires de la rue de La Palude lui rapporte de quoi vivre largement.

Avec sa bonne tête de clergyman sous des cheveux coupés en brosse, sa poignée de main facile, Georges Sarret inspire confiance. Serviable et de bon conseil, il jouit de l'estime générale. Conscient de sa popularité et de l'appui qu'il sait trouver auprès de ses concitoyens, il laisse entendre qu'il se présentera plus tard à la députation.

Catherine Schmidt, d'une vertu peu farouche, ne résiste pas à cet homme en vue. Elle présente son amant à sa sœur, laquelle confie à Sarret les difficultés qu'elle rencontre pour obtenir sa naturalisation.

« Le plus simple serait de vous marier avec un Français.

— J'ai un ami, mais il est déjà marié, et il ignore ce qu'est devenue son épouse. »

Un veuvage pour 100 000 francs

Toujours obligeant, Sarret entreprend des recherches et découvre que la femme est décédée. Rien ne s'oppose plus à ce que Philomène régularise sa situation : elle devient Mme Vilette.

L'union sera de courte durée. Soudain, le nommé Vilette, un sexagénaire corpulent, semble atteint d'un mal mystérieux. Il maigrit, son poids tombe en quelques mois de 90 à 50 kilos, sans que les médecins soient à même de diagnostiquer l'origine de la maladie. Sur le conseil de Sarret,

(Ph. Sygma)

Catherine Schmidt. Lors de leur procès, les deux femmes réalisent l'ampleur de leurs gestes : « Il fallait recruter des femmes intelligentes, et non des dindes comme nous, pour faire ce que vous avez fait ! » lancent-elles à Sarret pour se défendre. (extrait du film).

M. Vilette a souscrit une assurance-vie au profit de son épouse. L'année suivante, il succombe. Philomène perçoit une indemnité apte à la consoler de son veuvage : 100 000 francs.

A Catherine, qui se plaint des tracasseries administratives concernant les étrangers, Sarret conseille de recourir au même stratagème pour acquérir la citoyenneté française.

« Epouse-moi donc ! propose la jeune femme.

— Impossible, je me suis livré à des spéculations malheureuses... Je suis

endetté jusqu'au cou. Je ne pourrais t'offrir qu'une vie de misère.

— Je suis prête à la partager.

— Notre existence deviendrait vite un enfer. Mais je vois une autre solution pour te permettre d'acquérir à la fois la naturalisation et l'aisance. »

Un curé séducteur

D'une voix persuasive, Sarret expose alors son plan :

« Je connais un certain Deltreuil, un pauvre type dans la misère à qui les médecins n'accordent plus que quelques mois de vie. Nous pourrions lui faire souscrire une assurance.

— S'il est mourant, aucune compagnie ne consentira à l'assurer !

— Mon ami Chambon, l'ex-curé, se présentera à sa place à la visite médicale.

— Deltreuil te désignerait comme le bénéficiaire de l'assurance ?

— Délicat ! La compagnie risquerait de trouver bizarre que Deltreuil choisisse un étranger... Il faudrait qu'il souscrive au nom d'un parent, de sa femme par exemple.

— C'est elle qui toucherait, pas toi !

— Parfaitement. Mais supposons que tu épouses Deltreuil. Mariage de principe, bien entendu... Pour quelques centaines de francs, Deltreuil acceptera ce mariage, grâce auquel tu deviendras aussitôt française. »

Sarret se montre si éloquent que Catherine se laisse vite convaincre. Quelques semaines plus tard, elle devient Mme Deltreuil. La suite se déroule selon le plan prévu. Le marié de fraîche date succombe à son tour. Catherine reçoit des assureurs un pactole : 100 000 francs, sur lesquels Chambon perçoit 500 francs.

Un personnage de moindre envergure mais tout aussi inquiétant, ce Chambon ! Cet ancien prêtre, qui a jeté le froc, a exercé différents métiers avant d'échouer à Marseille. Précepteur dans de riches familles, il a séduit l'épouse d'un notaire. Noémie Ballandreaux a

suivi son amant en emportant le magot du mari. En 1924, Chambon s'installe prêteur sur gages dans la banlieue marseillaise. Il s'acoquine avec Sarret, qui l'utilisera comme prête-nom.

100 litres de vitriol

Quand il découvre que le trio a perçu 100 000 francs après le décès de Deltreuil, il estime sa part dérisoire. Se livre-t-il à un chantage ? C'est probable. Sarret comprend que son complice risque de tout dévoiler s'il ne satisfait pas à ses exigences : Chambon et son amie Noémie doivent disparaître. L'avocat conçoit le plan d'un double crime parfait. Il charge les sœurs Schmidt de visiter les agences immobilières. Objectif : la location d'une villa tranquille, éloignée de toute habitation.

En juillet 1924, Catherine découvre, dans la banlieue d'Aix, un pavillon entouré d'un jardin : l'Ermitage. De hautes haies, entourant de toutes parts

(Ph. Sygma)

la demeure, protègent la villa contre les curieux. Aucun voisin dans les environs immédiats. Sarret visite les lieux, se met d'accord avec le propriétaire, M. Courcel, sur le prix de la location : 1 500 francs par mois. En homme méthodique, il achète dans un bric-à-brac une motocyclette, une baignoire et commande 100 litres de vitriol. Le matériel une fois à pied d'œuvre, les personnages n'ont plus qu'à tenir les rôles que Sarret leur a confiés.

Le 19 août, Catherine va chercher Chambon en taxi pour déjeuner à l'Ermitage. L'ex-abbé entre dans la villa. Sarret, un fusil à la main, se dissimule derrière un paravent. Au moment où son invité pénètre dans le salon, un coup de feu part tandis que Philomène, dans le hangar, met en marche la motocyclette. Dans le courant de l'après-midi, sous le prétexte de l'entretenir d'une bonne affaire, Sarret va lui-même chercher Noémie Ballandreaux. A son arrivée la femme s'étonne de ne pas voir son amant.

« Attendons-le, il doit se promener avec Kate... »

Il entraîne son invitée au salon. Dès qu'elle entre dans la pièce, il l'abat d'un coup de revolver dans la nuque. Les deux sœurs recouvrent les corps d'un dessus-de-lit écarlate. Sans perdre un instant, Sarret se rend chez Chambon pour s'emparer de quelques papiers d'affaires. Reste le plus délicat : procéder à la disparition complète des cadavres.

L'action de l'acide

Le soir venu, tandis que les cigales emplissent la demeure de leurs chants, les sœurs Schmidt versent le contenu des bonbonnes dans la baignoire. On y plonge ensuite les corps déshabillés. Chambon le premier, la femme ensuite. Pour fuir l'odeur insoutenable, le trio va coucher dans un hôtel du cours Mirabeau. Les jours suivants, Sarret vient surveiller l'action de l'acide. Le quatrième jour, une masse gélatineuse, noirâtre et nauséabonde emplit la baignoire. Sarret, à l'aide d'une louche, l'évacue dans des seaux et des bassines que les deux sœurs vont tour à tour vider dans la fosse d'aisance et dans des trous creusés dans le jardin. Détail grandguignolesque : au cours de l'opération, Philomène glisse dans l'escalier et s'étale dans la bouillie macabre.

Assassin méticuleux, Sarret craint que l'odeur fétide empuantissant le jardin et les traces suspects sur les parquets, n'éveillent les soupçons du propriétaire. Il demande à M. Courcel de prolonger la location. Pendant que les sœurs s'activent à effacer les taches d'acides à l'intérieur de l'Ermitage, Sarret liquide la succession de Chambon.

Après le départ de ses locataires, le propriétaire de l'Ermitage est alerté par l'odeur pestilentielle provenant de l'extrémité du jardin. Il découvre un soulier de femme à demi enterré. Il pressent « qu'il s'est passé quelque

« Qui, de cet homme ou de ces femmes fut l'âme du trio ? » s'exclame Me Moro-Giafferi plaidant pour Catherine.

(Ph. Sygma)

(Ph. Sygma)

chose », déclarera-t-il plus tard. Il confie ses soupçons à la police, qui s'enquiert du nom de son locataire.

« Un assassin, l'avocat Sarret ? Vous voulez rire ! »

Le trio vient de l'échapper belle ! Mais l'argent tiré de la succession Chambon s'épuise. Sarret doit tenter une nouvelle escroquerie.

Le poitrinaire résiste aux dancings et aux cigarettes

Le choix du trio se porte sur une orpheline de vingt-quatre ans, Magali Herbin, pensionnaire d'une clinique où elle est soignée pour une affection pulmonaire. Philomène capte la confiance de la malade, lui propose de venir se rétablir à Saint-Julien, dans une propriété louée pour la circonstance. Dès l'installation de Magali, Catherine souscrit une assurance, sous son véritable nom. Sarret et les deux sœurs s'ingénient à hâler la mort de la malheureuse : boîtes de nuit, dancing, cigarettes. La poitrinaire résiste à tout... Sarret décide de précipiter les événements. Il arrive à la villa *Gaziella,* une bouteille de champagne, sous le bras. Il remplit un verre, qu'il tend à la malade.

La jeune fille succombe peu après. Un médecin, pour qui Catherine a des complaisances, établit un certificat de décès au nom de Catherine Schmidt. Cette fois, l'escro a réussi un coup de maître : les indemnités s'élèvent à 1 700 000 francs de l'époque ! Près d'un demi-milliard de nos centimes. L'escroquerie renferme cependant une faille : Catherine, civilement morte, doit quitter la région et vivre désormais sous un faux nom.

Pour percevoir les indemnités, Philomène emprunte l'identité de sa mère. Tout semble d'abord marcher à souhait : le trio encaisse les premiers chèques. Mais une compagnie flaire

Ci-contre, les deux sœurs, bien que très différentes, sont étroitement liées. (Extrait du film). Ci-dessus, grâce au système des mariages et des assurances-vie, les trois complices mènent un train de vie confortable, mais l'argent s'épuise trop vite.

l'escroquerie. La police convoque Philomène pour vérification d'identité. Sarret téléphone à Catherine, cachée à Nice, pour lui apprendre que sa sœur est retenue dans les locaux de la Sûreté.

« Ne t'inquiète pas dit-il, je vais arranger l'histoire. »

Saisie par la panique, la jeune femme commet l'erreur de se rendre à Marseille pour une visite à son dernier amant en date. Las ! Elle tombe, dans un restaurant, sur une infirmière qui l'avait souvent vue quand elle venait voir Magali. L'infirmière, qui avait été informée du décès de Catherine Schmidt, n'est pas peu surprise de la rencontrer. Elle se précipite à la police pour signaler l'étrange résurrection. Interpellée, Catherine reconnait l'escroquerie. Pressée de question par le commissaire Cals, elle avoue les meurtres. L'avocat de la rue de La Palude est appréhendé à son tour. Son arrestation provoque dans Marseille une émotion considérable. Personne ne veut d'abord croire que « l'obligeant M. Sarret... » se livrait à des machinations si diaboliques. L'instruction va se poursuivre pendant douze mois. Sarret, sans illusion sur l'issue de la procédure, s'ingénie à la prolonger.

Le 21 octobre 1933, le trio et cinq comparses dont un courtier en assurances et le médecin ayant signé le faux certificat de décès de Catherine, comparaissent devant les assises des Bouches-du-Rhône. Me Brion assure la défense du principal inculpé, Me de Moro-Giafferi et Me Griselli assistent les sœurs Schmidt. Tout au long des débats, Sarret et ses complices ne cesseront de s'affronter. L'escroc « propre et tiré à quatre épingles comme un tabellion d'opérette », note Pierre Mac Orlan, nie en bloc tous les chefs d'inculpation, dans l'espoir de bénéficier du doute. Aux accusations du ministère pulbic, il oppose sa propre version des faits :

« Le 19 août, Chambon et son amie rendirent visite aux sœurs Schmidt. Je devais les rejoindre le soir à l'Ermitage. Vers 3 heures, Philomène vint me chercher à mon cabinet : "Venez vite, votre ami a tué Noémie !" J'accourus aussitôt. Chambon me demanda : "Donnez-moi de l'argent pour passer la frontière." Comme je refusais de me faire son complice, il me menaça de son revolver. En tentant de le désarmer, le coup est parti. Par crainte qu'on ne me soupçonne, je ne suis pas allé trouver la police.

— Et le vitriol ? interroge le président.

— Je l'ai trouvé chez Chambon.

Aux côtés de l'inculpé se tiennent les sœurs Schmidt. Catherine, toujours aussi jolie malgré quelques cheveux blancs venus en prison, et Philomène, le visage toujours revêche. Par instants, les deux femmes essuient leurs larmes.

Quand il s'agit de sauver sa tête

« Ne pleurez pas, intervient l'avocat général. Regardez plutôt cet homme qui a sans doute d'autres crimes sur la conscience et dites-lui que ce qu'il dit est faux ! »

Catherine se tourne vers son ancien amant :

« Monsieur Sarret, vous savez bien que ce que vous dites, ce sont des mensonges.

— Et vous, rétorque Sarret, vous mentez depuis le premier jour ! »

Soudain, Philomène se jette sur son complice. Les gendarmes et sa sœur doivent la retenir.

« Il fallait toujours mentir, toujours

(Ph. Sygma)

Pour l'une comme pour l'autre, Sarret organise des mariages très rapidement avec des maris âgés et de préférence, malades. (Extrait du film. Photo de tournage).

jouer la comédie ! Nous étions des instruments entre vos mains. Il nous menaçait, ma sœur et moi, de nous faire finir nos jours en prison. Pour faire ce que vous avez fait, espèce de sale type, il fallait recruter des femmes intelligentes, et non des dindes comme nous qui avons tout avoué à la police ! »

Quand il plaidera pour Catherine, Moro-Giafferi s'exclamera :

« Qui, de cet homme ou de ces femmes, fut l'âme du trio ? »

Les débats avaient suffisamment éclairé les jurés : à l'unanimité, ils déclarèrent Sarret coupable sans circonstances atténuantes.

Inscrit dans le livre des records

« Très intéressant ! murmura le condamné à l'oreille de son avocat. A propos : dites-moi où en est la crise ministérielle ? »

Contre les deux sœurs, le jury, écartant la complicité d'assassinat, n'avait retenu que l'inculpation d'escroquerie. Condamnées à dix ans de réclusion, elles regagnèrent leur pays d'origine une fois leur peine accomplie. Les autres comparses s'en tirèrent avec de légères peines. Sarret paya sa dette à la prison d'Aix, le 10 avril 1934. Au procureur, qui lui demandait s'il n'avait rien à déclarer, il répondit :

« Si, je suis la victime d'une erreur judiciaire ! »

Par l'ampleur des indemnités perçues, par l'ingéniosité de son instigateur, cette remarquable escroquerie passe aujourd'hui encore, pour un modèle du genre. Mais surtout, Georges Sarret était, semble-t-il, le premier criminel — connu ! — qui réussit à faire disparaître les cadavres de ses victimes en les dissolvant dans l'acide sulfurique. D'où le retentissement de cette affaire qui inspira à une romancière le sujet du Trio Infernal, d'où l'on tira le film dans lequel l'inoubliable Romy Schneider incarnait le personnage de Catherine Schmidt.

Serge Douay

WEIDMANN: IL MEURT COMME

Son exécution filmée par un cinéaste, donne lieu à un scandale. Elle est la dernière qui se déroule en place publique le 16 juin 1939.

Il est étrange de constater que les grands cataclysmes de l'Histoire sont toujours précédés de signes avant-coureurs significatifs dans le domaine, si marginal, du fait divers. Avant la guerre de 1914-1918, on avait connu la bande à Bonnot et, en 1937, précédant la conflagration mondiale, une épidémie de crimes mystérieux avait empli les pages intérieures des journaux, tandis que les bruits de bottes venus de l'Est s'étalaient à la Une. Alors que les lumières de l'Exposition universelle ne se sont pas encore éteintes, alors que les flonflons de la fête résonnent encore sur Paris, l'épouvante s'installe dans le pays. Qui a abattu les frères Roselli, réfugiés antifascistes italiens, à Bagnoles-de-l'Orne ? Pourquoi a-t-on assassiné l'économiste Navachine au bois de Boulogne ? Comment Laetitia Toureaux a-t-elle pu être poignardée dans une rame de métro en marche, selon les recettes idéales du meurtre en chambre close ? Enfin, qu'est devenue la jolie danseuse américaine Jean de Koven, disparue depuis le mois de juillet ?

MONSTRE, UN SAINT

(Ph. Tallandier)

Weidmann à son procès, l'un des plus grands de l'époque .

Les crimes se succèdent... l'angoisse grandit. Le 7 septembre, on découvre le corps d'un chauffeur de grande remise, tué d'une balle dans la nuque, en bordure de la nationale 20. Le 16 octobre, à Neuilly, dans une voiture abandonnée, nouveau cadavre. Il s'agit, cette fois, d'un jeune imprésario, Roger Le Blond. Lui aussi a reçu une balle dans la nuque. Le 25 novembre, la victime, assassinée dans des conditions identiques, qu'on découvre

(Ph. Presse Sport)

Derrière leur avocat, les trois complices : Weidmann, Million et Blanc. Weidmann est assis à la place occupée par Landru dix huit ans auparavant.

dans une villa vide de Saint-Cloud, se nomme Raymond Lesobre. C'est un agent immobilier, et sa secrétaire précise qu'il portait sur lui 5 000 francs en espèces.

L'enquête sur ces deux derniers meurtres est confiée au commissaire Prinborgne. Entreprenant de fouiller les papiers de Lesobre, il y découvre la carte d'un certain Arthur Schott, représentant de commerce à Nice. Interrogé, celui-ci déclare avoir remis quelques-unes de ses cartes professionnelles à son neveu Fritz Frommer, qui réside à Paris. Prinborgne se rend à l'hôtel indiqué, rue Saint-Sébastien, où il apprend que Frommer – ses affaires sont toujours là – n'a pas reparu depuis huit jours. Mais le gérant peut donner au commissaire l'adresse d'un autre oncle de Frommer, réfugié anti-nazi, Hugo Weber. Ce dernier, questionné à son tour, parle d'un ami de son neveu. Sauerbrei, en exil, lui aussi, qui, sous le nom d'emprunt de Karrer, vit retiré à Saint-Cloud. Etrange coïncidence : c'est là que Raymond Lesobre a été tué. Après quelques jours de recherches, la police localise une villa, la Voulzie, où vivrait effectivement un certain Karrer. Le propriétaire donne la description de son locataire ; selon lui, c'est un homme tranquille et sans histoires. La demeure est néanmoins étroitement surveillée. Peu après, on voit y entrer un individu correspondant au signalement. Deux inspecteurs parviennent à forcer sa porte en se prétendant agents des contributions. Une fois dans la place, ils exhibent leurs cartes :

« Police ! »

Une seule passion : l'argent

Karrer sort un revolver et tire sans hésiter. L'inspecteur Poignant est blessé, mais son compagnon, Bourquin, réussit à ceinturer Karrer. Après une lutte féroce, celui-ci est K.-O. Menottes aux poignets, on l'emmène au Quai des Orfèvres, où l'on procède à son interrogatoire.

L'homme se nomme, en réalité, Eugène Weidmann. Il est né à Francfort, en 1908, dans une famille parfai-

tement honorable de commerçants. Mais c'est un enfant difficile, rétif, « caractériel », pour employer une phraséologie beaucoup plus récente. Fugueur, kleptomane, il attire à ses parents les pires ennuis. Son père pense qu'un dépaysement sera peut-être une bonne thérapeutique. Aussi l'envoie-t-il au Canada, dans une exploitation agricole du Saskatchewan, dont il espère que la vie saine et rude exorcisera les démons du jeune homme. Mauvais calcul : des vols répétés valent à Eugène d'être condamné, puis expulsé du pays. Revenu à Francfort, il se consacre au cambriolage sous le pseudonyme de Sauerbrei. A nouveau incarcéré, il rencontre, dans la prison de Sarrebrück, un compatriote, Fritz Frommer, enfermé pour des raisons politiques, et deux petits truands français, Roger Million et Jean Blanc, qui purgent, eux, une peine de droit commun. Libéré, il se fixe alors en France,

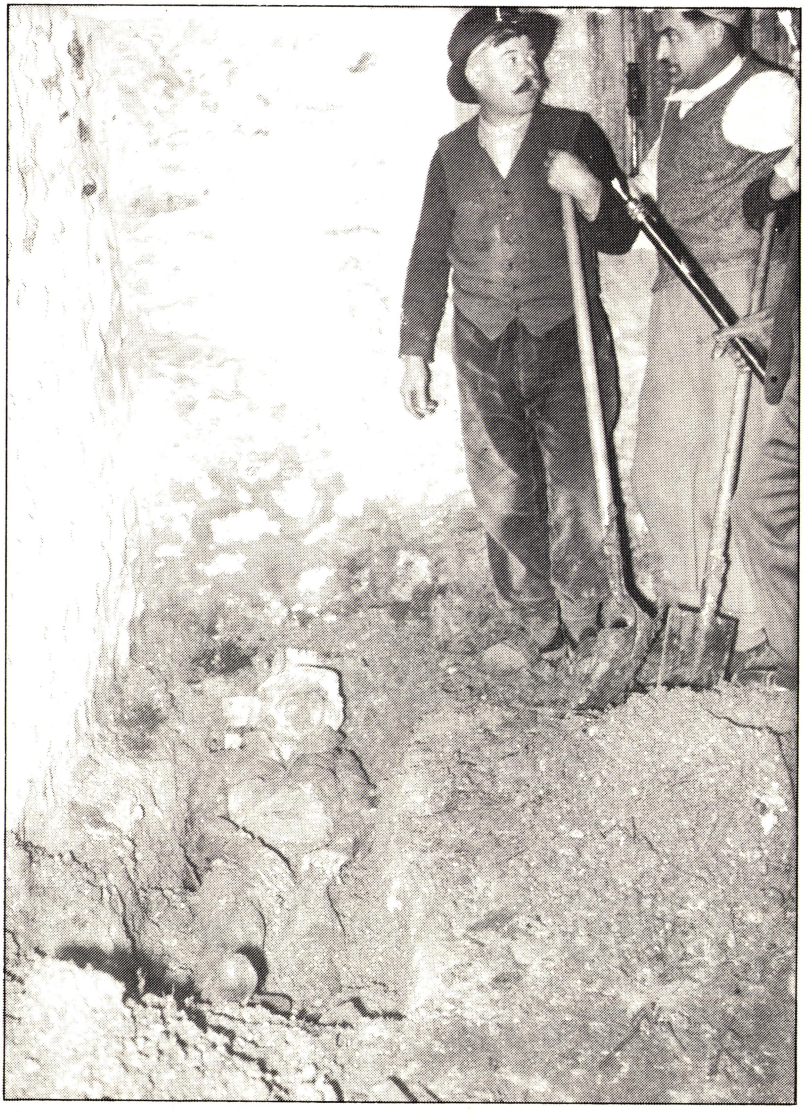

(Ph. Tallandier)

Découverte du cadavre de Frommer, ancien compagnon de cellule de Weidmann, tué pour la modeste somme de 300 francs.

(Ph. Tallandier)

Le corps de Janine Keller est retrouvé dans la forêt de Fontainebleau. Les badauds se rendent sur les lieux. La forêt sera la tombe de la jeune femme, abattue d'une balle dans la nuque.

avec ses deux nouveaux compagnons de cellule. Désormais, il a pris le nom de Karrer.

Est-ce une conséquence de la transplantation ? Weidmann, qui n'avait jamais tué, donne désormais dans le crime froid, calculé, sans passion, sinon celle de l'argent – des sommes souvent minimes – que ces morts peuvent lui rapporter. Le 7 septembre, c'est lui, beau garçon sympathique et souriant, qui séduit la jeune Américaine Jean de Koven. Pour elle, il est devenu le fils d'un important industriel suisse. Il l'emmène à la Voulzie, où il l'étrangle, puis l'enterre dans le jardin. Butin : l'argent de son sac, où il a aperçu des travellers-chèques. Le même mois, il imagine de louer une voiture avec chauffeur. Le chauffeur, c'est le malheureux Couffy. Weidmann le dépouille de son argent et conduit sa voiture, qu'il range dans le jardin de la villa. Le 4 octobre, à la suite d'une annonce relevée dans la presse, il feint d'engager une jeune gouvernante strasbourgeoise. En compagnie de Million, il lui propose de visiter la caverne des Brigands, dans la forêt de Fontainebleau. Là, il l'abat d'une balle dans la nuque dont il s'est fait une spécialité. La forêt sera la tombe de Janine Keller. Mais butin plus que maigre : la malheureuse n'était qu'infirmière. Il faut vite choisir une autre victime. Ce sera le jeune imprésario Roger Le Blond, qui aura pris Weidmann pour un riche commanditaire de spectacles, juste le temps d'être exécuté à son tour. L'argent récupéré dans son portefeuille permettra au tueur de payer le loyer de la villa...

Là-dessus, voici que Fritz Frommer, le réfugié politique connu à Sarrebrück, vient rendre à Weidmann une visite d'amitié. Mal lui en prend. Les 300 francs qu'il possède passent dans la poche de Weidmann, qui enterre le corps dans la cave. Mais 300 francs ne mènent pas loin. Weidmann et ses

JE NE L'AI PAS TOUCHÉE

A la prison de Versailles, dans sa cellule des condamnés à mort, Weidmann hébergeait deux chatons, qu'il soignait avec tendresse. Le soir, il les enveloppait dans une couverture, et, le matin, il prélevait pour eux un peu de lait sur la ration qu'il achetait à la cantine.

Le matin de son exécution, un greffier remit à Me de Moro-Giafferi un télégramme signé du père de Jean de Koven. Celui-ci priait l'avocat de demander à Weidmann s'il avait abusé de sa fille avant de l'étrangler. A cette question, le condamné répondit : « Je ne l'ai pas touchée. »

complices tendent donc un piège à l'agent immobilier Lesobre, qu'ils exécutent dans la villa Monplaisir. Sa Celtaquatre va prendre place dans le jardin de la Voulzie, auprès de la Vivastella de Couffy...

Six meurtres, donc, mais ni les frères Roselli, ni Navachine, ni Laetitia Toureaux. Le commissaire Sicot attribuera plus tard ces crimes à la Cagoule, organisation d'extrême droite, et à son tueur le plus efficace, Filiol... Six forfaits sans autre caractéristique morale qu'un manque total de scrupules, un mépris sans faille de la vie des autres. Six assassinats commis, aussi, sans remords :

« Des remords, pourquoi ? Je ne connaissais pas ces gens-là ! »

Les reconstitutions s'opèrent, dont la plus spectaculaire sera celle de l'assassinat de la jeune infirmière, Janine Keller, tel qu'il a été perpétré dans la caverne des Brigands de Fontainebleau, repaire du redoutable Tissier sous Louis XV. Est-ce l'effet de cet apparat ? Le choc d'une résurrection de Janine Keller sous les traits de la jeune bonne de son avocate, Me Renée Jardin, qui a consenti à tenir le rôle ? Voilà que, soudain, Weidmann se met à pleurer, voilà qu'il appelle sa mère. Et, dès lors, jusqu'au bout, il va donner les signes les plus troublants de

(Ph. Vigne)

L'exécution de Weidmann est publique. C'est la dernière, mais il y a encore de très nombreux spectateurs pour y assister.

rédemption. En mars 1939, les assises s'ouvrent à Versailles. La presse du monde entier est accourue en l'honneur de cet assassin exemplaire. Une fois de plus, et ce ne sera pas la dernière, se déroule le « procès du siècle ».

Weidmann est assis à la place qu'a occupée Landru, dix-huit ans auparavant. Dans le public, le monde de la politique côtoie celui de la littérature et du spectacle. Le Tout-Paris est là, de Colette, envoyée spéciale de *Paris-Soir*, à Maurice Chevalier, délégué par sa seule curiosité. Million est défendu par Me Henri Géraud ; Blanc, par Me Zevaès. Mais il a fallu pas moins de quatre avocats pour assister Weidmann : Me Renée Jardin, le bâtonnier Planty, Me Raoult et, « the last but not the least », le ténor des prétoires, Me de Moro-Giafferi, sans qui aucun grand procès ne saurait se concevoir.

Un bourreau inexpérimenté

Weidmann, très digne, plaide coupable. Il refuse d'être défendu. Là-dessus, défilé d'experts, empoignades habituelles avec les défenseurs : responsable ? pas responsable ? Weidmann tranche : responsable. Il réclame le châtiment, il l'exige, mais il a besoin de pardon, celui qu'il implore des parents de ses victimes. Il offre sa vie pour le mériter. Ses accents de sincérité sont tels que Colette écrira dans *Paris-Soir* que c'est à la naissance d'un nouvel homme qu'on assiste là..., tandis que le chroniqueur judiciaire Marcel Montarron, pourtant blasé, croit voir « un coin de ciel bleu dans cette âme de ténèbres ».

Me de Moro-Giafferi produit, sur ce fond de grands sentiments, ses trémolos et ses effets de manches les plus éprouvés. Il plaide pour l'enfant qui fut le témoin de milliers d'assassinats commis dans son pays par les nazis, pour le jeune esprit à qui le crime a été longtemps présenté comme un recours normal, il plaide pour celui qui, autant qu'un bourreau, fut une victime...

« Il a commis le crime de naître ! Quelles que soient les vaines clameurs, juges de mon pays, pour ce fils déchu d'une race différente, donnez le spectacle hautain d'une justice qui trouve sa grandeur dans la pitié... »

Peine perdue ! Weidmann est condamné à mort. Million aussi. Toutefois, tenant compte du fait que ce dernier s'est constitué prisonnier et que Weidmann a pris tous les crimes à sa seule charge, le président Lebrun usera en sa faveur de la grâce présidentielle. Weidmann, qui a refusé de signer son pourvoi en cassation, ne bénéficiera pas de la même mansuétude. Au cours des trois mois suivants, il effectue un retour à la religion, via *l'Imitation de Jésus-Christ*, que lui a apportée son avocate Renée Jardin. Le jour de son exécution, il communie.

Mais voilà que surgit une affreuse et dernière péripétie. C'est Desfourneaux qui a succédé à l'expert Deibler, et ses aides, peut-être inexpérimentés, ont mal monté la guillotine. Il leur faudra tirer Weidmann par les cheveux pour placer correctement la tête dans la lunette, le temps que tombe le couperet. Décidément, les amateurs de sensations fortes n'auront pas été déçus.

L'exécution terminée, des dames du grand monde se disputent l'honneur de tremper leur mouchoir dans le sang qui coule de l'échafaud. Nombre de chiffonniers vernis gardent ainsi, au fond de leur nostalgie, le souvenir de celui qui, au dire de Me de Moro-Giafferi, « avait vécu comme un monstre et était mort comme un saint ».

Quelques mois plus tard, commençait une guerre où les morts se compteraient par millions. Ne résistons pas au symbole facile : l'exécution de Weidmann a marqué, pour le crime, la fin du petit artisanat.

René Reouven (1)

(1) René Reouven est l'auteur du *Dictionnaire des Assassins* publié aux éditions Denoël.

(Ph. Interpress)

UN LANDRU LONDONIEN

L'indignation et l'émotion du public, en apprenant que la justice a envoyé un innocent à la potence, incite le Parlement britannique à voter l'abolition de la peine de mort.

C'est le 22 juin 1953, à 9 h 30 du matin, que s'ouvre à Londres, devant la cour d'assises d'Old Bailey, le procès de John Halliday Christie, celui que la presse britannique surnomme le « Landru londonien ». Procès d'une tel retentissement que nombreux sont ceux qui ont commencé de faire queue la veille et qui ont passé la nuit à la belle étoile pour être certains d'avoir une place dans l'enceinte réservée au public.

Il est vrai que c'est une affaire extraordinaire, monstrueuse, que doit examiner le tribunal présidé par le juge Fennimore.

Tout a commencé trois mois auparavant, le 25 mars 1953, au 10 Rilling

Cette maison fut-elle habitée tour à tour par deux criminels ?

ton Place, une petite impasse du quartier ouest de Londres. Ce jour-là, M. Brown, le nouveau locataire du rez-de-chaussée, qui se livre à quelques travaux dans l'appartement qu'il vient de sous-louer, décolle un vieux papier à fleurs, tombe sur une planche branlante, qu'il arrache sans hésiter, et derrière laquelle se trouve une espèce de placard à charbon...

M. Brown s'attendait à tout, certainement, sauf à tomber sur... un cadavre enroulé dans une couverture. Aussitôt, il alerte Scotland Yard. Les policiers poursuivent l'investigation que M. Brown n'a pas eu le cœur de mener plus avant. Ils découvrent deux autres cadavres, également enveloppés d'une couverture. Mais le parquet leur paraît étrangement bosselé. Ils l'arrachent, lui aussi, et trouvent un quatrième corps ! Ce sont tous des cadavres de femmes, vêtues seulement de leurs sous-vêtements. Etranglées toutes les quatre. Trois d'entre elles présentent également des traces d'empoisonnement à l'oxyde de carbone. La mort des trois premières remonte à trois semaines environ, celle de la quatrième, à quelques mois. Autant dire que leur identification ne sera pas chose facile.

Le nouveau locataire s'attend à tout... sauf à découvrir un cadavre dans une couverture.

Il y a évidemment bien des chances pour que l'auteur de ces meurtres soit l'ancien locataire, John Halliday Christie, qui a quitté l'appartement une semaine plus tôt, en disant qu'il allait rejoindre sa femme, installée, depuis Noël, à Birmingham, chez sa sœur... Il avait l'intention de chercher du travail là-bas, disait-il.

Ce Christie n'est pas un inconnu de la police. D'abord, parce qu'il y a appartenu pendant la guerre, mais aussi parce qu'il a fait l'objet de plusieurs condamnations pour vols, faux et usages de faux, coups et blessures sur la personne d'une prostituée.

Ce n'est pas tout. Le 10 Rillington Place est déjà un endroit célèbre dans les annales londoniennes du crime. C'est là que, quatre ans plus tôt, on a arrêté un certain Timothy Evans, soupçonné d'avoir assassiné sa femme et leur fille âgée de quatorze mois. Evans avait été pendu en janvier 1950. Et, lors de son procès, le principal témoin à charge n'était autre que John Christie.

Pendant qu'on recherche ce dernier, les fouilles se poursuivent au 10 Rillington Place. Des policiers creusent le jardin. Il fallait s'y attendre : ils mettent bientôt au jour un squelette et un crâne calcinés, appartenant à une femme dont la mort remonterait à près de quatre ans ; puis, à une autre profondeur, de nouveaux ossements de femme, entourés de lambeaux de vêtements.

Coupable sans preuve

On en est à six cadavres, et voilà que l'on découvre que le corps trouvé le premier jour sous le parquet est celui de la propre femme de Christie, Ethel, que son mari disait être à Birmingham ! Cette fois, la culpabilité de Christie ne fait plus aucun doute.

Reste à lui mettre la main dessus. C'est chose faite le 1er avril 1953. Il a été reconnu par un passant, qui prévient la police. Arrêté et interrogé, il nie être l'auteur des crimes qu'on lui impute.

Mais, à ce stade de l'enquête, une question s'impose, qui va désormais hanter les juges et les policiers. Timothy Evans, condamné à la pendaison, a-t-il été victime d'une erreur judiciaire ?

Comment admettre, en effet, que cette maison ait pu, par un hasard

John Halliday Christie. On se demanda longtemps s'il avait toute sa raison pour avoir commis tant de forfaits.

(Ph. Interpress)

monstrueux, abriter deux assassins ? N'est-il pas plus simple d'admettre que Beryl Evans aurait été tuée, elle aussi, par Christie ? Question terriblement embarrassante, quand on se rappelle les circonstances de l'affaire Evans.

Au mois de décembre 1949, Timothy Evans, vingt-cinq ans, un jeune camionneur un peu simple, qui ne sait ni lire ni écrire, se présente de lui-même au commissariat du quartier. « J'ai tué ma femme, Beryl, déclare-t-il aux policiers, parce qu'elle était querelleuse. Vous la trouverez au 10 Rillington Place, dans le jardin. »

Or ce n'est pas seulement le corps de Beryl, mais aussi celui de sa fille, la petit Geraldine, que l'on trouve, empaquetés dans des papiers.

(Ph. Interpress)

Des inspecteurs de police sortant de la maison du crime. On trouve tant de cadavres dans cette demeure qu'on décide de la raser pour en connaître le nombre exact. Christie lui-même ne le sait pas.

Pendant toute l'instruction, Evans répétera que c'est bien lui le meurtrier. Mais, devant le tribunal, il se rétracte, et accuse Christie.

« Beryl, ma femme, explique maintenant Evans, attendait un deuxième enfant, et elle n'en voulait pas. Nous en avons parlé à notre voisin, John Christie, qui nous a dit qu'il lui était possible de mettre fin à cette grossesse. Et puis, le 8 novembre, en rentrant de mon travail, j'ai trouvé Christie dans l'escalier. Il m'a expliqué que ma femme était morte pendant l'opération. »

Etrange histoire. La suite l'est encore plus : Evans aide Christie à transporter le cadavre dans l'appartement au-dessus du sien, qui est inoccupé. Après cela, il n'a plus revu le corps de sa femme. Quant à Christie, il aurait encore proposé à Evans de confier la petite Geraldine à des amis qui sauraient en prendre soin – et Evans n'aurait appris la mort du bébé qu'au moment où la police retrouva son cadavre avec celui de sa mère.

« Enfin, poursuit Evans, si je me suis accusé, c'est pour ne pas accabler Christie, et aussi parce qu'entre ma parole et la sienne c'est Christie qu'on aurait cru, puisqu'il était un ancien policier. »

C'est bien ce qui va se passer, en effet, d'autant que Christie, cité à comparaître, déclare ne rien compren-

dre à toute cette histoire. Les conclusions des médecins semblent lui donner raison : on n'a relevé aucune trace d'avortement sur le cadavre de la jeune femme. En fonction de quoi Timothy Evans, reconnu coupable du meurtre de sa femme et de sa fille, avait été condamné à mort et pendu.

Mais ce qui paraissait invraisemblable à l'époque devient aujourd'hui tout à fait plausible – pour ne pas dire probable. Christie a fort bien pu, en effet, assassiner Beryl Evans, comme il a assassiné six autres femmes et faire passer son crime pour un avortement raté, aux yeux du trop crédule mari de sa victime.

Dès lors, entre l'horreur qu'inspirent les crimes de Christie et l'angoisse où se trouvent policiers et magistrats d'avoir condamné à mort un innocent, on comprend que ce procès puisse provoquer tant de passion dans le public londonien.

Le défenseur charge son client

A première vue, pourtant, John Christie n'a rien d'un monstre. Très grand – presque deux mètres – mince, élégant dans son costume de tweed bleu marine, lunettes d'écaille et calvitie naissante, il a toutes les apparences d'un quinquagénaire honnête et paisible. D'ailleurs, il plaide non coupable.

Après que le juge Fennimore a ouvert l'audience, le procureur général, sir Lionel Heald, rappelle aux jurés que, conformément à la loi anglaise, l'accusé ne peut être jugé que pour un seul meurtre à la fois. C'est de celui de sa femme, Ethel, qu'il doit répondre aujourd'hui. Les jurés doivent oublier tout ce qu'ils savent des autres victimes pour se concentrer sur ce seul point. Il s'agit visiblement, dans l'esprit du magistrat, d'écarter du prétoire l'ombre d'une éventuelle folie de l'accusé dont témoignerait la multiplicité de ces crimes et qui atténuerait sa responsabilité.

C'est alors que se produit le premier coup de théâtre. Me Curtiss-Bennett, l'avocat de Christie, se lève soudain et déclare :

« S'il en est ainsi, la défense plaide coupable, mais fou ! »

Et, sous le regard ahuri de son client, Me Curtiss-Bennett met aussitôt sur le tapis l'affaire Evans, qu'on n'attendait pas si tôt dans le débat.

« Après avoir avoué son crime, rappelle l'avocat, Evans se rétracta et accusa Christie d'être l'assassin. Mon client, qui était témoin, fut alors longuement interrogé par le défenseur d'Evans. Et, pendant que se poursuivait ce procès, deux autres cadavres étaient, sans que personne s'en doute, enterrés dans le jardin, 10 Rillington Place. »

(Ph. Interpress)

Dans ce minuscule jardin, on découvre un cinquième cadavre de femme.

(Ph. Interpress)

Landru, ici à son procès, joué par Charles Denner. L'affaire Christie fut une véritable affaire Landru, à Londres.

Christie paraît totalement stupéfait d'entendre son avocat parler de la sorte. Le calcul de Me Curtiss-Bennett est pourtant très simple : plus il chargera son client, plus il lui sera facile de démontrer que ces crimes ne peuvent être que l'œuvre d'un dément. Et plus Christie aura des chances de sauver sa tête.

Nouveau coup de théâtre le lendemain, 23 juin, dès la reprise de l'audience : la veille au soir, dans sa cellule, Christie, qui, jusque-là, avait toujours nié être l'auteur des crimes du 10 Rillington Place, les avoue tous, en bloc – y compris celui de sa femme, y compris celui de Beryl Evans ! Son avocat a certainement réussi à le convaincre du bien-fondé de sa tactique...

On imagine l'émotion du public. Puisqu'il avoue, il va parler, il va raconter, on va tout savoir... Oui et non. Christie se montre assez avare de détails. Il va néanmoins parler plus d'une heure, d'une voix très basse, qui oblige à tendre l'oreille, avec de longues pauses, les mains crispées nerveusement sur la barre. A la fin, tout de même, on y voit un peu plus clair.

La première des sept victimes a été tuée en 1943, il y a donc dix ans de cela. C'était une jeune Autrichienne du nom de Margaret Friesel.

Amnésique ou simulateur ?

« Je l'ai rencontrée lorsque j'étais dans la police, explique Christie. Elle est venue me rendre visite deux fois.

— Que lui avez-vous fait au cours de sa seconde visite ? s'enquiert le juge Fennimore.

— Je l'ai étranglée, répond Christie. Avec un bas de soie, je crois. »

La deuxième victime est Miss Muriel Eraidy, qu'il a connue l'année suivante, en 1944. Il l'a asphyxiée avant

de la tuer. Lorsque Me Curtiss-Bennett lui demande s'il se rappelle avoir tué d'autres femmes à cette époque, Christie répond qu'il ne peut s'en souvenir. Et, devant l'étonnement de l'avocat, il ajoute :

« Parfois, je sens quelque chose dans ma tête dont je ne peux me défaire. » Il est de fait que Christie a fréquemment consulté des médecins pour de fortes migraines et de brusques aphasies.

Il tue par charité

Le troisième crime qu'il reconnaît est celui qui fait le plus trembler les juges, celui dont ils redoutaient d'entendre l'aveu. Oui, dit Christie, c'est bien moi qui ai tué Mme Evans, Timothy était innocent. En revanche, il se défend d'avoir, par la même occasion, tué le bébé des Evans, la petite Geraldine, dont on a pourtant retrouvé le cadavre à côté de celui de sa mère.

« Le 7 octobre 1949, raconte Christie, j'ai senti une odeur de gaz dans la maison. Je suis monté chez Mme Evans et je l'ai découverte allongée par terre. Le robinet du gaz était ouvert. J'ai ouvert la fenêtre, j'ai aidé Mme Evans à se relever et je lui ai donné un verre d'eau. Elle m'a supplié de ne rien dire à personne. Le lendemain, elle est venue me trouver et m'a dit qu'elle était lasse de vivre, mais qu'elle n'avait pas le courage de se tuer. Elle m'a demandé de le faire. C'est pour cette raison que je l'ai étranglée avec un bas. »

Récit ahurissant, à supposer qu'il soit vrai. Encore plus ahurissant si l'on songe que ce même homme, il y a quatre ans, n'a pas eu un mot, un geste, pour épargner à Timothy Evans, innocent, la peine capitale. Mais Christie n'a pas l'air de s'en rendre compte. Il enchaîne sur la mort de sa femme Ethel.

Là aussi, à l'en croire, il a tué par charité, par amour même. Ce soir-là, explique-t-il, sa femme avait été prise de violentes convulsions.

« Je ne supportais pas de la voir souffrir ainsi, poursuit-il. J'ai pris un bas et lui ai serré le cou, pour abréger ses souffrances. »

Et la meilleure preuve qu'il aimait sa femme, c'est qu'il l'a enterrée sous le plancher de leur appartement pour ne pas en être tout à fait séparé !...

Mais comment croire à cette supposée grandeur d'âme de Christie, à ce dévouement jusque dans la mort ?

Un terrible silence s'est abattu sur la salle. C'est Me Curtiss-Bennett qui le rompt le premier.

« Vous voyez bien que cet homme est fou, dit-il d'une voix sourde. Définitivement fou. Fou sans espoir. Je ne demande pas l'acquittement, mais un verdict reconnaissant la culpabilité et la folie. Mon client n'est pas responsable de ses actes... »

Le public en est bien conscient. L'accusation aussi, certainement. Mais la cause n'est pas entendue pour autant. Il n'est pas certain, en effet, que, malgré toute son habileté, Me Curtiss-Bennett parvienne à faire entrer le cas de son client dans le cadre extraordinairement étroit de l'aliénation mentale telle qu'elle est définie par la loi anglaise, qui veut que, pour qu'il y ait folie en matière criminelle, il faut que l'accusé n'ait pas su ce qu'il faisait ou bien, s'il en avait conscience, qu'il ait ignoré que son acte était illégal.

Le public britannique ne pardonne pas à Christie d'avoir laissé condamner un innocent à sa place.

Quoi qu'il en soit, c'est un public en état de choc qui quitte Old Bailey. Etat de choc provoqué, à la fois, par la monstruosité des crimes de Christie et par la révélation de l'épouvan-

table erreur judiciaire commise il y a trois ans, lorsqu'on a pendu Timothy Evans.

Le jour suivant, 24 juin, on entend les médecins dérouler l'histoire d'une vie qui – à côté de ses crimes – est indiscutablement dominée par la malchance et le malheur.

Un accusé indifférent

On apprend, notamment, que, depuis qu'il a été gazé au cours de la Première Guerre mondiale, l'accusé n'a cessé de fréquenter les hôpitaux, où il a été traité pour de nombreux troubles organiques, mais aussi pour des malaises plus psychologiques, comme la perte temporaire de la parole ou de la vue.

Toujours vêtu de son complet bleu sombre, Christie écoute les exposés des experts d'un air indifférent. C'est à peine si, de temps en temps, une lueur d'intérêt illumine son regard. Il ne réagit même pas quand l'un des médecins évoque la vanité d'un homme qui a accroché sa propre photo au mur de sa cellule et qui ne rate jamais une occasion de s'entretenir de ses crimes avec les autres prisonniers.

Cela dit, comme il fallait s'y attendre, les experts ne parviennent pas à se mettre d'accord sur l'éventuelle folie de Christie. Pour l'un, l'accusé est un hystérique non responsable de ses actes. Pour un autre, il est parfaitement sain d'esprit. Pour le Dr Curran, enfin, Christie est à la fois un « anormal et un personnage extraordinaire, d'une intelligence au-dessus de la moyenne ».

Certains experts se prononcent pour la démence et d'autres concluent à l'entière responsabilité de Christie.

C'est en tout cas un personnage fantasque et, malgré la tension qui règne dans le prétoire, le public rit beaucoup en apprenant que Christie est « par principe un adversaire de la peine de mort ». D'autre part, un détail semble pourtant chiffonner Christie. Il condamne formellement l'usage de l'alcool et se montre très inquiet que le fait d'avoir rencontré plusieurs de ses victimes dans des bars puisse donner lieu à un regrettable malentendu sur la tempérance qu'il observe dans sa vie privée. Propos de fou, certainement, mais pas vraiment au regard de la loi anglaise. D'où la question apparemment absurde du procureur général sir Lionel Heald, qui demande à Christie :

« Auriez-vous étranglé votre femme si un policeman s'était trouvé dans la pièce ? »

Après une longue hésitation, l'accusé répond, d'une voix presque imperceptible :

« Je crois bien que non... »

Triomphe de l'accusation. Christie n'aurait pas tué devant un policier, donc, il n'est pas fou !

La pitié ou l'horreur

Tout cela est assez insensé, comme va tenter de le montrer le lendemain, 25 juin, Me Curtiss-Bennett dans sa plaidoirie. Pour le défenseur de Christie, son client est un authentique dément, incapable même de justifier ses actes (est-ce qu'il n'a pas dit qu'il n'éprouvait aucune haine contre ses victimes et qu'il ne savait pas pourquoi il les avait tuées?), donc, il devrait inspirer beaucoup plus de pitié que d'horreur...

Après une heure et demie de délibération, le jury revient avec un verdict unanime. John Halliday Christie est reconnu coupable. La thèse de la

folie est rejetée... L'huissier du tribunal réclame alors le silence en usant de la vieille formule : « Oyez, oyez », pendant que son collègue pose sur la tête du juge Fennimore le bonnet noir que le magistrat doit porter pour prononcer une peine capitale. John Christie est en effet condamné à la mort par pendaison.

« Que le Seigneur prenne votre âme en pitié », conclut le juge Fennimore.

Christie porte brusquement la main à son front ; on croit qu'il va s'évanouir. Mais il se ressaisit, et c'est la tête haute qu'il quitte la salle pour regagner sa cellule, celle-là même où, il y a trois ans, couchait Timothy Evans, l'homme que Christie avait, par ses mensonges de l'époque, envoyé à la potence.

Si l'affaire Christie s'arrête là, l'affaire Evans, elle rebondit.

Pour ou contre la peine de mort

Aussitôt la culpabilité de Christie établie, la mère de Timothy Evans demande la réouverture du procès de son fils. Cette réouverture, la presse, l'opinion la demandent également. Une vaste campagne s'engage pour obtenir la réhabilitation de celui qu'on considère maintenant comme la victime d'une tragique erreur judiciaire.

Sans doute, la loi anglaise ne permettant de juger qu'un seul crime à la fois, ce n'est pas pour le meurtre de sa femme, mais pour celui de leur bébé qu'Evans avait été condamné, et Christie, s'il a reconnu le meurtre de Mme Evans, a toujours nié celui de la petite Geraldine. Cependant, la police comme les tribunaux ont toujours considéré que les deux assassinats formaient une seule et même cause. De sorte qu'il est permis de penser qu'Evans n'aurait sans doute pas été exécuté si l'on avait connu à ce moment là les aveux de Christie reconnaissant avoir étranglé la mère du bébé.

Une formidable vague de remords collectif s'empare alors de l'opinion publique britannique. On met en cause la définition trop limitative que la justice propose de la folie en même temps qu'elle ne reconnaît pas la possibilité des circonstances atténuantes. Mais, surtout, c'est maintenant la peine de mort qui est au banc des accusés – et même la peine de mort pour Christie. Celui-ci doit être pendu le 15 juillet à l'aube. De toutes parts, des voix s'élèvent pour que la sentence soit remise, voire annulée. Rien n'y fait, et Christie est bien exécuté à la date prévue. Mais cette exécution est très mal accueillie par le public.

Cette erreur judiciaire contraint le Parlement britannique à voter l'abolition de la peine de mort.

Il faudra pourtant attendre deux ans pour que, lors d'un débat au Parlement sur l'abolition de la peine de mort, le ministre de l'Intérieur, Chuter Ede, celui-là même qui avait fait exécuter Evans, reconnaisse son innocence. Il ajoute même que, dans l'affaire Evans comme dans l'affaire Christie, la peine de mort a été négative. Dans le premier cas, elle a puni un innocent ; dans le second, elle a empêché de le disculper totalement en supprimant le seul témoin susceptible de le faire.

C'est ce débat qui devait entraîner la suppression de la peine de mort en Angleterre – ce qui suffirait à donner toute son importance à l'affaire Christie-Evans.

Sur le plan judiciaire, cependant, elle ne sera close qu'en 1966. C'est à cette date qu'il est enfin établi qu'Evans n'a pas tué sa fille et qu'il est réhabilité à titre posthume avec la caution de la reine Elisabeth.

Frédéric Pottecher

PROFESSION :

La charge d'exécuteur était l'apanage d'une famille : si un bourreau décédait sans un descendant ou un parent capable de l'exercer, sa veuve pouvait la monnayer avantageusement.

(Ph. Roger-Viollet)

A toutes les époques, les sociétés humaines exigèrent la mort des criminels. Par un double souci : les éliminer de leur sein et les châtier de façon exemplaire. Jusqu'au 17e siècle, par une curieuse incohérence, ces mêmes sociétés n'éprouvèrent que mépris et aversion pour l'homme qu'elles chargeaient des

BOURREAU

mises à mort. Interdiction au bourreau et à sa famille d'habiter à l'intérieur de la ville, de recevoir la communion avec les autres chrétiens, et, pour bien lui montrer l'opprobre dans lequel on le tenait, il n'était autorisé qu'à exercer les métiers les plus rebutants : vidangeur, équarrisseur ou fossoyeur. En raison de cette exécration, le bourreau ne pouvait convoler qu'avec les filles de ses collègues. L'infamie s'étendait à ses descendants. En 1849, un boulanger du nom de Strub écrivit au garde des Sceaux que, « par suite qu'il a épousé la fille de l'exécuteur de Strasbourg, il est journellement en butte aux vexations et humiliations de la part de sa clientèle. Qu'il prie le ministre de le placer en qualité d'exécuteur à la première place vacante, n'ayant plus d'autre ressource ».

En 1791, la Convention limita le nombre des bourreaux – un seul par département – et fixa leur salaire : 6 000 livres par an pour les exécuteurs des villes de 100 000 à 300 000 habitants ; 4 000 livres pour ceux des villes de moins de 100 000 habitants. Quant à Sanson, le bourreau de Paris, il recevait 17 000 livres.

Par les mariages contractés entre familles d'exécuteurs, ceux-ci se trouvèrent apparentés. Cinq Sanson exercèrent simultanément. Lorsque Henri Sanson réunissait chez lui ses parents, les serviteurs appelaient chaque convive par le nom de la ville où il était en poste : « Monsieur de Lyon... Monsieur de Blois... ».

A Paris, depuis 1680, cette terrible charge appartenait à la famille Sanson. Après la révocation du dernier descendant de cette lignée, la chancellerie confia successivement la fonction à Charles Ferrey, François Heidenreich et Nicolas Roch. Aucun n'eut de descendance pour lui succéder. En 1879, Louis Deibler, le bourreau de Rennes, devint exécuteur en chef. Vingt ans plus tard, la charge revint à son fils Anatole. A la mort de ce dernier, en février 1939, Henri Desfourneaux, premier aide et neveu par alliance de Deibler, passa au service de la « veuve ». Desfourneaux exerça pendant une période particulièrement dramatique. Instrument aveugle du gouvernement en place, il décapita des dizaines de « terroristes », condamnés pour attentats contre l'occupant allemand. En 1944, les rigueurs de l'épuration l'épargnèrent, en vertu de l'article 127 du code pénal : « Il n'y a ni crime ni délit pour tout homicide ordonné par une autorité légitime. »

Trois Deibler se succèdent au service de la « veuve ».

6 bourreaux appartenant à la famille Deibler, exercent leur office entre 1879 et 1981.

Au 15e siècle, lorsque les bourguignons abandonnèrent Paris, le bourreau Capeluche n'avait pas bénéficié de la même clémence. Comme la population lui reprochait d'avoir obéi aux ordres du duc de Bourgogne, les juges le condamnèrent à mort. Qui pouvait exécuter le bourreau ? On fit appel à son valet, complètement inexpérimenté. Avant de mettre sa tête sur le billot, Capeluche dut expliquer à son aide comment il devrait frapper.

Après la mort de Desfourneaux, en janvier 1951, la charge passa à son neveu, André Obrecht, qui trancha une cinquantaine de têtes. Lors de

(Ph. Roger-Viollet)

Un « mouton » de 40 kilos entraîne cet impressionnant couperet de la guillotine

l'exécution de Christian Ranucci, en 1976, Obrecht montra des signes de sénilité. La chancellerie, estimant que l'âge de l'exécuteur le rendait impropre à sa tâche, le révoqua et confia la charge à l'un de ses aides, Marcel Chevalier, mari de l'une des nièces d'Obrecht. En cinq années, le dernier exécuteur, typographe de son métier, ne déclencha que deux fois le fatal mécanisme.

Quelle raison poussait des hommes, en possession d'un métier – Obrecht et Desfourneaux étaient d'excellents mécaniciens – à accepter une fonction si terrifiante ? Certainement pas l'appât du gain. Contrairement à ce qui a été écrit, l'exécuteur percevait annuellement, en 1980, 40 830 francs. Soit, avec la prime d'entretien pour son instrument, 3 650 francs par mois. En fait, les exécuteurs se considéraient comme les rouages indispensables au fonctionnement de la machine judiciaire. Les jurés, en refusant le bénéfice des circonstances atténuantes à un accusé, n'assumaient-ils pas la responsabilité de la mise à mort ? Désignés par tirage au sort sur les listes électorales, les jurés d'assises appartenaient à toutes les catégories de la société, qui, dans l'ensemble, demeure favorable à la peine de mort.

Les chefs d'État se montrèrent plus pitoyables que le public. Car, si le peuple avait disposé du droit de grâce, peu de condamnés auraient échappé au bourreau.

Serge Douay

1789 — 1989

BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE EN 3 TOMES

Dès aujourd'hui, la Révolution française, traitée spécialement pour vous, dans son intégralité, en 3 tomes :

TOME 1 : la France sous le règne de Louis XVI, une ambiance climatique, sociale et politique annonciatrice des premières journées révolutionnaires.

Paru le 3 juin 1988.

TOME 2 : le cheminement complexe des événements révolutionnaires, depuis les états généraux jusqu'aux conséquences de la prise de la Bastille.

A paraître en décembre 1988.

TOME 3 : de la Terreur au 9 Thermidor ; une rétrospective soignée du retentissement universel de 1789.

A paraître au deuxième trimestre de 1989.

Avec la collaboration des historiens les plus qualifiés : André Castelot, Jean-François Chiappe, Pierre Chaunu, Frédéric Bluche, Guy Chaussinand-Nogaret, Françoise Kermina, Jean Tulard, René Pillorget...
qui vous offriront des articles complets en même temps qu'agréables, animés d'une iconographie diversifiée.

Depuis le 3 juin 1988, pour vous, un récit méthodique, fouillé, clair et vivant des événements révolutionnaires, une collection originale et exclusive, pour mieux comprendre, pour mieux célébrer le Bicentenaire.

FAUT-IL TUER

En armant le bras de son époux, Gabrielle Feneyron réussira à se venger à la fois d'un amant infidèle et d'un époux envahissant !

Ce lundi 29 mai 1882, trois amis s'offrent une partie de pêche près du pont du Pecq, dans la région parisienne. Tout à coup, l'un d'eux aperçoit une forme dans l'eau. Serait-ce un noyé ? Ayant emprunté une barque, les trois hommes parviennent à tirer hors de l'eau un corps ligoté et bâillonné. Interloqués, ils se regardent... Aucun doute possible : c'est un crime ! L'autopsie, aussitôt ordonnée, est confiée au médecin légiste le Dr Gauthey : « Le corps, entièrement nu, présente tous les signes d'une décomposition avancée. La peau et les tissus sont distendus par les gaz, d'où une certaine bouffissure générale. La bouche est recouverte d'un torchon fortement serré, marqué M.F., la lèvre supérieure est traversée par une épingle anglaise qui la relie au torchon. Un tuyau de gaz aplati ligote le corps, entoure le genou, passe sous le jarret, repasse autour du cou, des bras, du torse et se termine à hauteur des reins, par une sorte de nœud. La tête est si fortement serrée contre la poitrine qu'on ne peut, d'abord, pas voir le visage. La boîte crânienne est enfoncée, et la poitrine criblée de blessures dues à un instrument contondant. La victime est âgée de quarante-cinq ans environ et de constitution physique très avantageuse. La mort remonte à huit jours. Le crime est manifeste. »

L'instruction est ouverte, sous la direction du juge Lambinet. Celui-ci – grande première dans l'histoire judiciaire – va s'octroyer l'aide d'un photographe, M. Mouhé. Or celui-ci est au courant des nouvelles plaques révolutionnaires que viennent de commercialiser les frères Lumière à Lyon, plaques qui permettent enfin... de photographier à l'extérieur d'un atelier. Aussi Mouhé prend-il deux clichés du cadavre à la morgue de Versailles.

Mais qui est donc la victime ?

A cette époque, deux personnes sont portées disparues. On reste sans nouvelles d'un certain Bitard, officier de son état, qui se serait évanoui dans la nature avec d'importants documents de la défense nationale.

Des relations tendues et inquiétantes

On recherche, par ailleurs, depuis le 18 mai, un pharmacien, galant homme de vingt-cinq ans, nommé Louis Aubert... Le corps pendu de Bitard est rapidement retrouvé en forêt de Chantilly avec les précieux papiers. Il s'agit d'un suicide. En revanche, qu'est devenu Aubert ?

Le chef de la Sûreté, Gustave Macé, s'interroge : en effet, cet Aubert ne lui est pas inconnu. Un mois plus tôt, un certain Marin Fenayron, un ancien pharmacien, était venu demander l'intervention de la police pour obte-

OU DIVORCER?

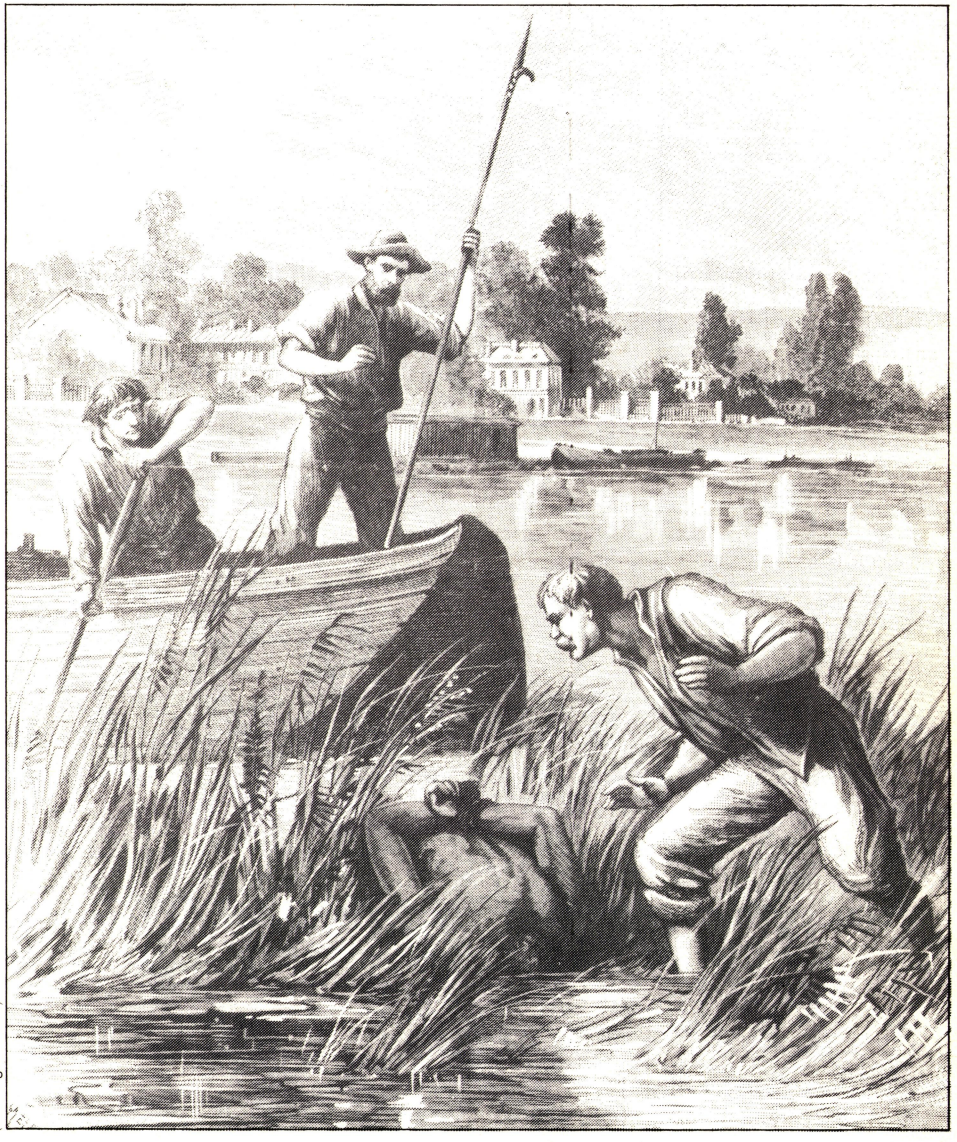

(Ph. Roger-Viollet)

nir la restitution de lettres d'amour que Mme Gabrielle Fenayron, sa propre épouse, avait envoyées à Louis Aubert du temps où il était son amant. Après la rupture, Aubert avait refusé de rendre ses lettres à Mme Fenayron, et cette dernière n'avait pas hésité à se plaindre à son époux, lui révélant, du même coup, son infidélité. Ayant effectué une démarche auprès de son rival, Fenayron s'était heurté à la même fin de non-recevoir, et s'en était

Trois pêcheurs retirent de la Seine le cadavre d'un inconnu.

(Ph. Roger-Viollet)

retourné furieux, non sans lancer un : « Soyez tranquille, vous ne l'emporterez pas au paradis ! »

Depuis, Louis Aubert avait disparu et sa famille, au courant de l'incident, le recherchait. Invité à identifier le corps de l'inconnu du pont du Pecq, elle le reconnut aussitôt. Puis, considérant les initiales brodées sur le bâillon, elle accuse immédiatement Marin Fenayron du meurtre.

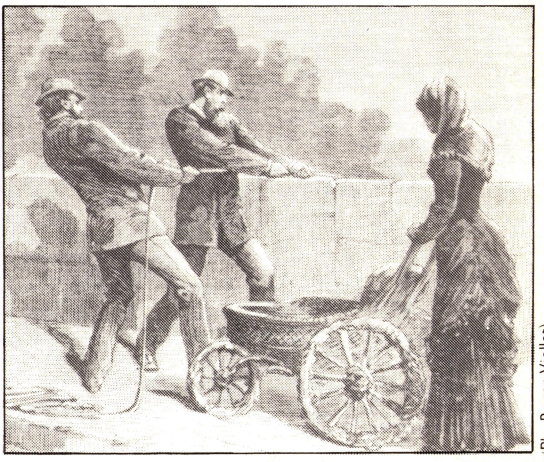

(Ph. Roger-Viollet)

Sur la piste des assassins

Gustave Macé interroge d'abord l'employé d'Aubert, un dénommé Rouchon :

« Mon patron a quitté la pharmacie le jeudi 18 mai vers 20 heures. Il paraissait si pressé qu'il dit à un client qui le retardait : "Sapristi ! Vous allez me faire rater mon train !" »

Le lendemain, dès 7 heures, Macé se présente au domicile des époux Fenayron.

Je vous attendais, lui déclare Fenayron, je savais que je serais accusé par la famille d'Aubert, qui tente de me nuire par tous les moyens, depuis des années. Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis innocent ! » Et de se lancer, avec force détails, sur son emploi du temps de sa journée du 18 mai, que confirme avec détermination son épouse, puis son frère Lucien, arrivé fortuitement sur les lieux.

(Ph. Roger-Viollet)

A gauche, Marin Fenayron avait épousé une jeune femme de dix ans sa cadette, qui lui avait apporté en dot une pharmacie. Ci-dessus, les trois complices jettent dans la Seine le cadavre d'Aubert, mais la corde blesse Fenayron. Ci-contre, Fenayron, armé, attendait sa victime qu'il frappe à l'aide d'un marteau.

Macé remarque alors une légère blessure au pouce et à l'index droits du suspect et l'interroge sur l'origine de celle-ci :

« Ce n'est rien, répond d'un ton léger Fenayron, je suis simplement tombé l'autre matin, en descendant d'un omnibus en marche. »

Dubitatif, Macé envoie les deux frères à la morgue de Versailles, afin de les mettre en présence du cadavre. Pendant ce temps, il interroge l'épouse, qui se trouble et, tout à trac, avoue le crime.

Pourquoi Gabrielle craque-t-elle et, ce faisant, condamne-t-elle un époux qu'elle avait jusqu'alors fiévreusement défendu ?

Il est nécessaire de revenir quelques années en arrière : lorsqu'il termine ses études de pharmacie, Marin Fenayron est un « jeune loup », beau causeur, qui inspire confiance à sa patronne, la veuve Gibon, à tel point que, impressionnée, elle lui offre en mariage sa fille et, bien sûr, sa pharmacie. Avec ce mariage arrangé, la jeune Gabrielle voit s'écrouler tous ses rêves de jeune fille, et, malgré la naissance successive de deux enfants, la jeune femme ne tardera pas à éprouver une véritable aversion pour le foyer conjugal. « Gabrielle aimait qu'on la traitât en enfant gâtée, qu'on la flattât, qu'on l'embrassât », témoigneront ses amies d'enfance. Fenayron, de son côté, s'absente de plus en plus, attiré plus par le jeu et la boisson que par les états d'âme de sa jeune épouse. Aussi embauche-t-il, pour le remplacer dans son officine, un jeune pharmacien, Louis Aubert.

S'il trouve une pharmacie dans sa corbeille de mariage, il y manque l'amour de sa femme.

Fenayron échappe à la peine capitale à laquelle son amour pour sa femme le destine.

Celui-ci n'a que vingt ans. Il est ambitieux, beau garçon, l'inévitable ne tarde pas à se produire : il séduit, sans peine, la jeune Gabrielle esseulée. A la fin de 1875, ils deviennent amants. Cette liaison durera plusieurs années, malgré les mises en garde répétées du mari soupçonneux, qui leur dit souvent :

« Si je savais que vous me trompiez, je tirerais de vous une vengeance exemplaire ! »

Je t'épargne si tu m'aides à le tuer

En 1880, le jeune Aubert décide de s'installer à son compte, non loin des Fenayron. Son commerce prospère rapidement, tandis que celui de Fenayron périclite. Bientôt, il ne lui reste plus qu'à se retirer. Entre-temps, Gabrielle a pris un nouvel amant, un secrétaire de rédaction du journal *Le Jockey*, Georges Grousteau, que lui a présenté innocemment son époux.

Le drame se noue lorsque, le 22 mars 1882, Fenayron apprend l'idylle de sa femme et de son ancien employé. Sa réaction est violente : il ne pardonne à l'infidèle qu'à la condition qu'elle consente à l'aider à supprimer Aubert :

« Je te tuerai, je tuerai nos enfants et je me tuerai après lui, déclare-t-il, mais je t'offre un moyen de nous sauver tous, si tu m'aides à tuer Aubert ! »

Effrayée, Gabrielle cède à l'odieux chantage.

Fenayron va passer deux mois à organiser cet assassinat, avec un acharnement redoutable, car il entend bien faire souffrir celui qui lui a volé sa femme. Il loue une petite maison à Chatou, où il finit par attirer Aubert, grâce à des lettres écrites par sa femme. Aubert, méfiant, refuse l'offre, jusqu'au jour où Gabrielle lui écrit :

« J'ai économisé 1 000 francs... Je vous sais gêné... Je vous les prête ! »

Le rendez-vous est pris.

(Ph. Rapho)

Afin d'être certain de parvenir à ses fins, Fenayron s'assure la complicité de son frère, Lucien, pauvre bougre tout dévoué à son aîné. Ensemble, ils achètent une poussette à bras, une canne-épée et huit mètres de tuyau de plomb, qu'ils prennent grand soin d'écraser afin d'en faire une sorte de corde, puis ils se cachent dans la villa. A 20 h 30, Gabrielle retrouve son amant dans le hall de la gare Saint-Lazare... Tout se déroule alors très vite : à peine Aubert est-il entré dans la villa que Fenayron l'assomme à coups de marteau, mais le jeune homme se ressaisit et parvient si bien à maîtriser son agresseur que Gabrielle, affolée par ce brusque revers de situation, saute au visage d'Aubert et le griffe violemment. Surpris, Aubert lâche prise. Fenayron reprend le dessus et, à l'aide de sa canne-épée, laboure rageusement la poitrine du pharmacien. Il atteint le cœur. Méthodiquement, il prend soin de déshabiller le corps et de le garrotter avec le tuyau de plomb. Il ne lui reste plus qu'à s'en débarrasser. Les trois complices l'emportent dans la poussette, jusqu'à la Seine. Là, pour ne pas attirer l'attention, ils décident de le glisser dans l'eau au moyen d'un corde, mais celle-ci, entraînée par le poids du plomb, glisse des mains de

Fenayron et les déchire, provoquant cette blessure qui attirera l'attention du chef de la Sûreté. La victime, avant de disparaître dans les eaux noires du fleuve, avait dénoncé son assassin. Après leur crime, les trois compères se changent, brûlent les vêtements de leur victime, nettoient la maison, puis regagnent Paris pour y faire... un copieux dîner.

Le temps passe. Mais Fenayron n'avait pas prévu que les gaz, provoqués par la putréfaction du corps humain, seraient si puissants qu'ils ramèneraient le corps à la surface du fleuve...

L'opinion public se passionne pour l'affaire. Le théâtre se charge d'en faire l'écho, mais la censure s'abat sur la mise en scène d'un procès criminel. Le mari, qui cherche à venger son honneur bafoué, a toute l'indulgence du public. Un échotier, Charles Longuet, dans « *La Justice* », le journal de Clemenceau, fait même allusion à l'article 324 du code pénal, qui excuse le meurtre commis par l'époux sur l'épouse, s'il la surprend en flagrant délit au domicile conjugal :

« Il pouvait organiser un flagrant délit au lieu d'un guet-apens, il sortirait de la cour d'assises la tête haute, félicité par tous les maris jaloux ! » commente-t-il.

Le journaliste Henri Rochefort assure que Gabrielle est une créature diabolique qui a réussi à se débarrasser de son amant ainsi que de son époux.

Gabrielle, elle, apparaît comme l'épouse repentante, que ses remords livrent corps et âme à son mari. Quant à Lucien, il a simplement voulu rendre service à un frère particulièrement vénéré. Toutefois, une question se pose : Gabrielle fut-elle l'instrument aveugle de son mari ou a-t-elle pris une part active au meurtre ? Et Aubert ? Pourquoi n'a-t-il pas voulu rendre ces fameuses lettres ?

Un premier verdict est rendu : Martin Fenayron est condamné à mort, au grand effroi de sa femme, qui s'accuse alors curieusement de la totale responsabilité du meurtre. Gabrielle est condamnée aux travaux forcés à perpétuité, Lucien, à 7 ans de travaux forcés.

Un second procès s'ouvre, la peine de Fenayron est commuée en travaux forcés à perpétuité, tandis que Lucien est acquitté.

Henri Rochefort, dans *Aventure de ma vie*, fort de tous ces retournements de situation, nous apporte une nouvelle version du drame : Aubert avait décidé de se marier. Gabrielle, en amante délaissée, avait considéré ce projet comme un affront personnel. Résolue à empêcher ce mariage, laissant sciemment traîner une lettre d'Aubert, elle n'eut aucun mal à convaincre son époux de se venger de l'usurpateur. Elle aurait alors attiré dans la villa et jusqu'à sa couche son amant infidèle et l'aurait elle-même transpercé de la canne-épée. Blessé à mort, le malheureux, en tentant de s'enfuir, allait être achevé par l'époux, qui aurait confondu la haine et la jalousie de son épouse avec le remords de l'adultère.

Cette thèse est d'autant plus crédible que le médecin légiste devait déclarer aux assises qu'« Aubert aurait été assassiné par un homme qui avait les deux mains libres, et non par un homme avec lequel il se colletait ».

Ainsi, l'épouse infâme avait accepté que son mari se charge de toutes les responsabilités, dans le dessein intime de s'en débarrasser pour mener enfin une vie libre avec son nouvel amant, Georges Grousteau.

Marin Fenayron mourra au bagne en 1902. Gabrielle sera graciée le 6 juin 1903 et s'éteindra juste avant la grande guerre, en 1914.

Suzanne Watelet

IL Y A 50 ANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE...

Septembre 1938, Hitler donne rendez-vous à l'histoire : lorsque Daladier revient de Munich, toute la France croit la paix assurée pour un demi-siècle. L'illusion ne dure qu'un an !

Comment, de démissions en reculades, les démocraties s'acheminent-elles vers les années sombres ?

Comment Hitler, encouragé par ces hésitations, va-t-il persévérer dans sa politique de force et d'intimidation ?

Les Français et les Anglais, après avoir abandonné la Tchécoslovaquie vont-ils accepter de « mourir pour Dantzig » ?

Pour vous, exceptionnellement,
en 5 numéros spéciaux
HISTORAMA,
le second conflit mondial.

Dès septembre 1988, découvrez les événements de Munich annonciateurs de la seconde guerre mondiale, à travers un récit varié et vivant, signé par les historiens les plus compétents.

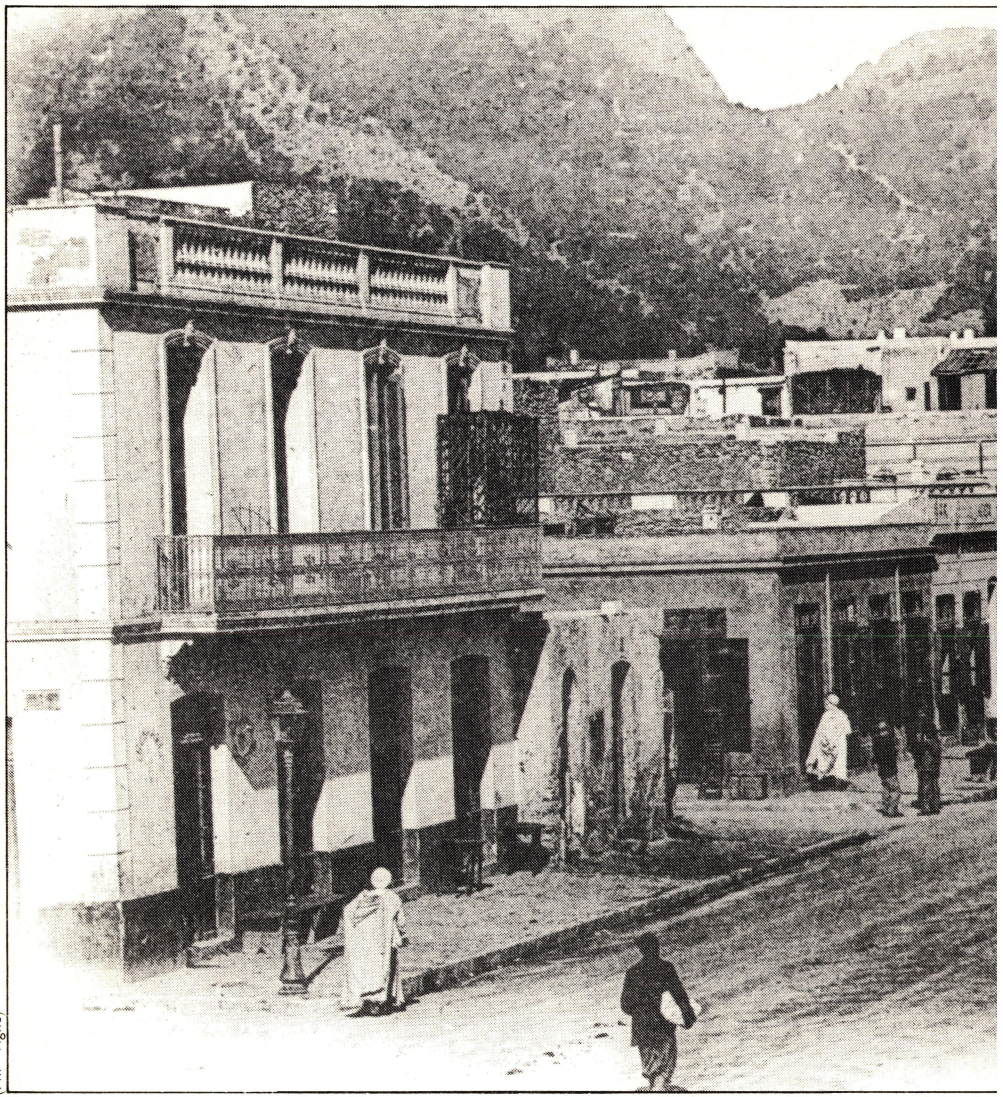

(Ph. Vigne)

L'EMPOISONNEUSE

Le poison est une arme redoutable, particulièrement dans la main d'une femme décidée à se débarrasser de son mari.

Le 28 mai 1891, il fait chaud dans la salle des assises d'Oran. Le procès qui va s'y dérouler est d'importance et les assistants présents n'ont trouvé place qu'après s'être vivement bousculés derrière la porte que gardaient des zouaves. Il y a

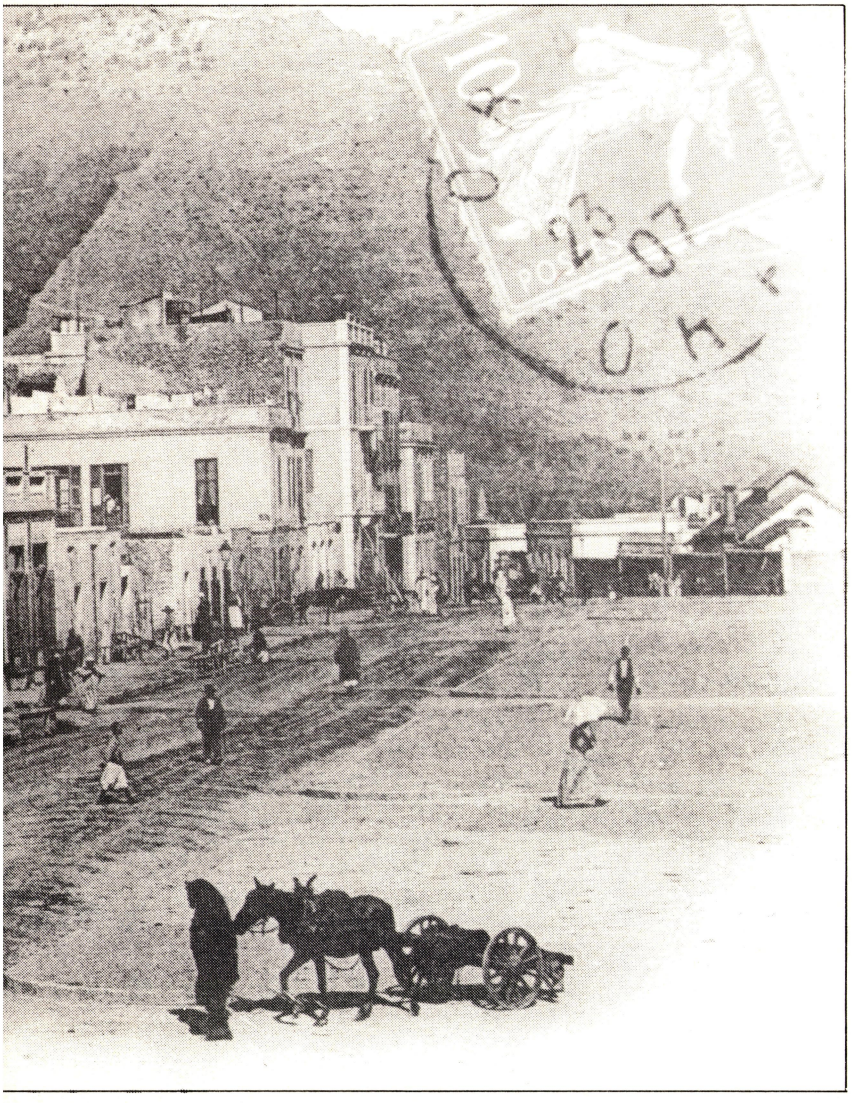

Oran, à l'époque où Georges Weiss vint s'y installer avec sa jeune épouse. Durant trois ans, le jeune couple vit un bonheur paisible.

MALADROITE

même eu des blessés, le service d'ordre a été rapidement débordé et ce n'est que progressivement que le calme est revenu dans la salle d'audience. Tout ce que la ville compte de personnalités, de curieux, de jolies femmes n'aurait manqué pour rien au monde le spectacle. Tous les regards se portent, avides de curiosité, sur le box où va bientôt prendre place la vedette du jour, Jane Daniloff, inculpée d'adultère et de tentative d'empoisonnement sur la personne de son mari, un ingénieur honorablement connu, Georges Weiss.

(Ph. Edimedia)

Jane écrivait à son amant, sur qui elle fondait tous ses espoirs lorsqu'elle fut appréhendée. Devant les accusations, elle absorbe brusquement le poison destiné à son mari.

A 11 h 30 précises, la cour fait son entrée : le président Zill des Iles, suivi de ses deux assesseurs et du procureur général Flandin, s'installe et donne l'ordre tant attendu : « Faites entrer l'accusée. » Un frémissement parcourt l'assistance. Derrière un gendarme, Jane Daniloff apparaît enfin. C'est une petite femme vêtue de noir des pieds à la tête. Une voilette épaisse masque ses traits. Une capote sombre dissimule son front, mais laisse apercevoir ses longs cheveux ondulés. Elle semble sans forces, résignée, absente à son entourage. Au banc de la défense, son avocat, Me Saint-

Germain, brasse les feuilles d'un volumineux dossier. Il va lui falloir bien du talent pour défendre sa cliente tant les crimes qui sont imputés à celle-ci semblent indéniables. Reste pourtant à comprendre ce qui a poussé cette femme de vingt-quatre ans à attenter, par le poison, à la vie d'un époux qui l'aimait et qui lui assurait une existence confortable. Pour cela, il faut sans doute interroger son passé.

Une jeune fille trop précoce

Jane Daniloff est née à Nice, le 1er avril 1867, d'une mère exilée de Russie, en raison de ses activités de nihiliste, de père inconnu. Trois ans plus tard, elle est orpheline et recueillie par sa grand-mère, une femme fantasque que la passion du jeu conduit rapidement à la ruine. Elle se révélera aussi incapable d'éduquer sa petite-fille que de gérer sa fortune. L'enfant est ballottée d'un pensionnat à la mode à un autre, confiée ensuite à une veuve polonaise, qui la contraint à effectuer des tâches ménagères et se soucie peu de l'instruire. Elle trouve, un moment, un havre chez un pasteur protestant. Celui-ci lui fait faire sa première communion au temple luthérien et s'emploie à guider son intelligence très vive. De son séjour chez l'homme d'Eglise, Jane gardera le goût de la lecture assidue de la Bible.

Sur le plan sentimental, elle se révèle très précoce. Il est vrai qu'elle manque de tendresse et qu'elle recherchera toute sa vie la présence affective qui lui a manqué dans l'enfance. A onze ans, lors d'un séjour dans un hôtel de Monte-Carlo, elle tombe amoureuse d'un Français, qu'elle guette à longueur de journée, cherchant à attirer son attention, mais en vain. Elle éprouve un « immense chagrin » devant l'indifférence de son amoureux imaginaire. Elle tombe alors malade, et la fièvre typhoïde va la laisser partiellement sourde. Cela ne l'empêche pas de séduire différents pensionnaires qu'accueille sa grand-mère dans sa villa transformée en hôtel. A seize ans, elle fait un voyage en Italie et conquiert un sergent de l'armée italienne. Une grande passion chaste les rapproche, mais Jane refuse de suivre ce prétendant peu fortuné qui se suicidera de désespoir. Le destin de Jane Daniloff est déjà marqué par le drame. En 1884, elle est à Paris pour consulter un spécialiste de l'oreille. Elle a une brève liaison avec un jeune homme auquel elle a cédé sans résistance. De retour à Nice, elle rencontre au bal des Beaux-Arts un officier d'artillerie, le lieutenant Weiss. Ce jeune polytechnicien frais émoulu de l'Ecole tombe sous le charme de Jane. Celle-ci lui donne des leçons de russe, qui servent vite de prétexte à un enseignement plus tendre. Six mois plus tard, Weiss demande Jane en mariage, mais se heurte à une opposition farouche de sa propre mère, qui trouve la fiancée trop pauvre, trop légère, trop instable. Cet obstacle ne fait que renforcer la détermination des deux amants, et quand Weiss, nommé capitaine, part pour Oran, Jane le suit.

De l'adultère au crime

Le mariage a lieu au mois d'octobre 1886 et commence sous les meilleurs auspices. Jane se montre douce et attentionnée, Weiss est aux anges. En moins de trois ans, ce bonheur paisible va sombrer dans la tragédie. Très vite, Jane s'ennuie. Georges Weiss a quitté l'armée, il est devenu administrateur et consacre beaucoup de temps à son travail. La commune d'Aïn-Fezza, où ses nouvelles fonctions l'ont conduit à s'installer, est un bourg perdu à la limite du désert qui manque singulièrement de distractions, surtout pour une personnalité aussi

(Ph. Vigne)

Son avocat ne parvient pas à dissiper le mauvais effet produit par de nombreux témoignages accablants.

romanesque et frivole que celle de Jane Daniloff. La venue de sa grand-mère, la naissance d'un garçon en 1887, celle d'une fille deux ans plus tard trompent à peine sa mélancolie. Jane lit la Bible, joue interminablement du piano et rêve, malgré elle, à quelque aventure.

Celle-ci va prendre les traits d'un ingénieur des Chemins de fer de l'Ouest algérien qui vient d'arriver en mission à Aïn-Fezza pour surveiller la construction de la ligne partant de Tlemcen. Le ménage Weiss réserve à Roques un accueil empressé, et celui-ci devient rapidement un intime de la maison. Il a trente-quatre ans, porte beau et se révèle un excellent pianiste. Jane est enchantée : la musique la rapproche du nouveau venu et les soirées

communes se font de plus en plus fréquentes et tardives. Fatigué par son travail, Weiss s'endort tandis que Roques et Jane, assis côte à côte devant le piano, n'en finissent pas de jouer, d'échanger des confidences, puis des promesses. Jane ne peut bientôt plus supporter son mari et s'abîme dans des rêveries où elle s'imagine dans les bras de Roques. Le 13 novembre 1889, c'est chose faite : avec la complicité de la receveuse des postes, Mlle Castaing, elle devient la maîtresse de Roques. Moins d'un an plus tard, elle cherchera à empoisonner son mari. Comment va-t-elle passer de l'adultère au crime ?

Une infirmière presque parfaite

Une chose est sûre. Jane Daniloff a un caractère aussi entier que romanesque. Très vite, elle n'admet plus de voir son mari se dresser devant ce qu'elle croit être son bonheur. Elle tient à ses enfants et n'envisage pas de les abandonner pour s'enfuir avec son amant. Bien qu'elle le rencontre tous les jours, qu'elle aille jusqu'à verser du chloral dans la tisane de son époux pour recevoir Roques dans son lit, la nuit, elle enrage de ne pas être libre. Roques partage son impatience, et l'idée d'un assassinat germe bientôt dans l'esprit des amants. Ils imaginent de tuer Weiss à coups de revolver et de maquiller le crime en suicide, mais renoncent à leur projet, car la police d'assurance souscrite par Weiss exclut le suicide. Et ils ont besoin d'argent pour commencer une nouvelle vie.

Un événement va précipiter leur crime : au mois de janvier 1890, Roques est nommé en Espagne. Jane, enceinte de lui, le voit partir avec désespoir. Désormais, elle va échanger avec son ingénieur une correspondance enfiévrée où il n'est question que de leur amour et des mesures à prendre pour se débarrasser du mari gênant. Roques se montre pressant. Jane semble hésiter, mais évoque froidement, à diverses reprises, l'hypothèse d'un empoisonnement. Weiss se montre avec elle plus doux et prévenant que jamais : quand elle demande à partir chez sa grand-mère à Nice, où elle doit accoucher, il accepte sans hésiter. Sans doute espère-t-il qu'avec le départ de Roques cette naissance va le rapprocher de sa femme. Sans doute imagine-t-il que le danger qui mettait en péril son ménage s'est éloigné. La réalité va le détromper cruellement.

En mars 1890, Jane s'embarque pour la France. Elle passe quelques jours à Marseille avec Roques, venu la chercher à son arrivée. Entre deux étreintes passionnées, l'ingénieur lui

(Ph. Roger-Viollet)

Cette affaire provoque une telle émotion en Algérie qu'un journal décide de la publier en feuilleton.

fait écrire sur un carnet ce serment ahurissant : « Je jure que j'assassinerai mon mari pour être à toi seul ! »

En août, elle donne le jour à une fille. Plus que jamais, Roques la harcèle pour qu'elle passe à l'action. Weiss ne se plaint-il pas de douleurs gastriques après les repas ? Voilà de quoi étayer l'idée d'une maladie mortelle et camoufler les symptômes de l'arsenic. Les amants criminels ont en effet choisi leur poison : ce sera la liqueur de Fowler, dont Weiss prend quelques gouttes pour soulager ses maux. Il suffira à Jane d'augmenter la dose...

« J'ai peur de ne pas avoir assez de remède, de ne pas pouvoir aller jusqu'au bout. »

En attendant l'issue fatale, Jane et Roques continuent d'échanger des lettres insensées. Jane, qui a commencé d'empoisonner son mari le 26 septembre, va jusqu'à écrire à Roques, le 9 octobre : « J'ai peur de ne pas avoir assez de remède, de ne pas pouvoir aller jusqu'au bout. Ne pourrais-tu m'en envoyer ? Un colis postal à Aïn-Fezza, où tu mettrais, par exemple, cinq ou six paires de chaussons d'enfant, avec la carte ci-incluse. J'aurai soin de faire disparaître l'enveloppe de la boîte, cache bien le flacon et hâte-toi de faire l'envoi. »

Weiss se tord de douleur sur son lit et vomit sans cesse. Jane le « soigne » avec dévouement, et chacun d'admirer son courage. Quelqu'un, pourtant, va concevoir des soupçons. Il s'agit du secrétaire de la commune voisine. Guiry connaît bien Weiss pour avoir souvent travaillé avec lui. Il est au courant, aussi, des rumeurs qui ont circulé sur la liaison entre Jane et Roques. Il s'arrange pour qu'un médecin aille examiner Weiss, malgré la résistance de Jane. Le docteur est formel : sans en laisser rien paraître, il distingue tous les symptômes d'un empoisonnement à l'arsenic. Il fait son rapport à Guiry, qui presse la receveuse des postes, effrayée, de lui remettre le courrier échangé entre l'épouse infidèle et Roques. Il est vite éclairé et alerte les autorités. Quand le médecin et le procureur se rendent chez Jane, ils la trouvent occupée à écrire à Roques. En les voyant, elle pâlit, s'effondre devant leurs accusations et absorbe brusquement le poison destiné à son mari. Mais, tout comme Weiss, elle va survivre, au prix de terribles souffrances. Six mois durant, elle va inlassablement chercher à justifier son acte.

ASSASSINÉ PAR ERREUR

En 1908, une jeune femme, Marie Bourdette, tomba amoureuse d'un fabricant de meubles, M. Doudieux, qui ne remarqua même pas le sentiment qu'il inspirait. Quelques mois plus tard, M. Doudieux se maria... avec une autre ! Le jeune couple reçut d'abord des lettres ordurières, puis des chocolats dont l'aspect paraissait suspect. Leur examen démontra qu'ils contenaient de l'arsenic. Suivit l'envoi d'une bourriche de moules empoisonnées.

Marie Bourdette réussit à s'introduire dans la villa du Vésinet qu'occupait M. Doudieux. Elle déposa sur une table de jardin un tube d'aspirine qu'une domestique rangea dans l'armoire à pharmacie, supposant qu'il avait été oublié. Le ténor de l'Opéra Godard, en visite chez les Doudieux, se plaignit d'une migraine ; ses hôtes lui proposèrent un comprimé d'aspirine. Le ténor mourut quelques heures plus tard. Le bulletin d'expédition de la bourriche, retrouvé par la police, mit celle-ci sur la trace de Marie Bourdette. On trouva chez elle les brouillons des lettres anonymes et tout un arsenal de poisons. Le 13 juillet 1910, les jurés condamnèrent la meurtrière aux travaux forcés à perpétuité.

Elle est bien vite seule devant la justice des hommes.

Un mandat a été lancé contre son complice, en Espagne : Roques, profitant d'un moment de distraction des gardes civils venus l'arrêter, s'est emparé d'un fusil et s'est tiré une balle dans la tête. Le bébé adultérin, que Weiss avait consenti à laisser à la prisonnière, meurt à son tour au mois de décembre. Jane touche le fond du désespoir, mais la rage d'écrire ne l'a pas quittée. Elle s'épanche dans son journal intime, revient sur son enfance, sur son mariage, sur son bonheur évanoui. Elle espère un pardon de la justice des hommes, et, surtout, de son mari.

Quand Weiss s'avance à la barre des témoins, elle comprend la vanité de son illusion. Cet homme blessé à mort, dans son cœur bien plus que dans son corps, ne peut même pas la regarder. Elle a cherché, en vain, à lui faire croire qu'elle n'agissait que contrainte et forcée par Roques. Son avocat va jusqu'à parler d'envoûtement, d'hypnose. C'est dans l'air du temps : la protagoniste tapageuse d'un fait divers passé à la postérité sous le nom d'affaire de « la malle à Gouffé » vient justement de sauver sa tête en prétextant avoir été hypnotisée par son complice. Mais l'argument fait long feu.

Seule face à la justice des hommes

Weiss parle avec modération, et sa déposition a ému à plusieurs reprises les magistrats et les jurés. Il conclut par ces mots solennels : « Je n'ai jamais pardonné à Jane Daniloff ; je ne lui pardonne point et je ne lui pardonnerai jamais. Je ne demande qu'une chose pour moi et mes enfants, c'est de ne plus jamais entendre parler d'elle. »

Les témoignages de M. de Guiry, du médecin appelé au chevet de Weiss et de la receveuse des postes accablent définitivement l'accusée. Son avocat a beau la défendre avec flamme, le verdict tombe, comme un couperet : Jane Daniloff est déclarée coupable « d'avoir volontairement attenté à la vie de M. Weiss, son mari, par des substances pouvant donner la mort, plus ou moins promptement ». Elle bénéficie, cependant, des circonstances atténuantes et sera condamnée à vingt ans de travaux forcés. Elle n'attendra pas si longtemps sa libération.

Préférant la mort à la prison, Jane se suicide à la fin de l'audience.

C'est une créature en larmes, à demi morte, que les gendarmes ramènent à la prison. Deux femmes la veillent, car l'on craint un geste de désespoir.

A 3 heures du matin, Jane réclame son mouchoir et un verre d'eau. Un moment plus tard, les surveillantes la trouvent en proie à de violentes convulsions. Une heure plus tard, elle rend le dernier soupir.

L'enquête établira qu'elle a avalé de la strychnine, dissimulée dans l'ourlet de son mouchoir. Déjà, à l'audience, après la déposition de son mari, elle avait porté le tissu plusieurs fois à ses lèvres, mais nul n'avait prêté attention à ce geste, somme toute naturel.

Weiss accueillit la nouvelle de sa mort avec émotion, la grand-mère, avec résignation.

Jane Daniloff, l'empoisonneuse passionnée et maladroite, n'aura pas supporté la réalité de son crime ni le fardeau de son remords. Sa tombe, au cimetière d'Oran, a disparu depuis longtemps, mais non la mémoire de son crime.

Laura Margaux

FAITES ENTRER L'AC

Une romancière peut parfois manquer d'imagination. Surtout lorsqu'il s'agit, pour elle, de faire disparaître un cadavre...

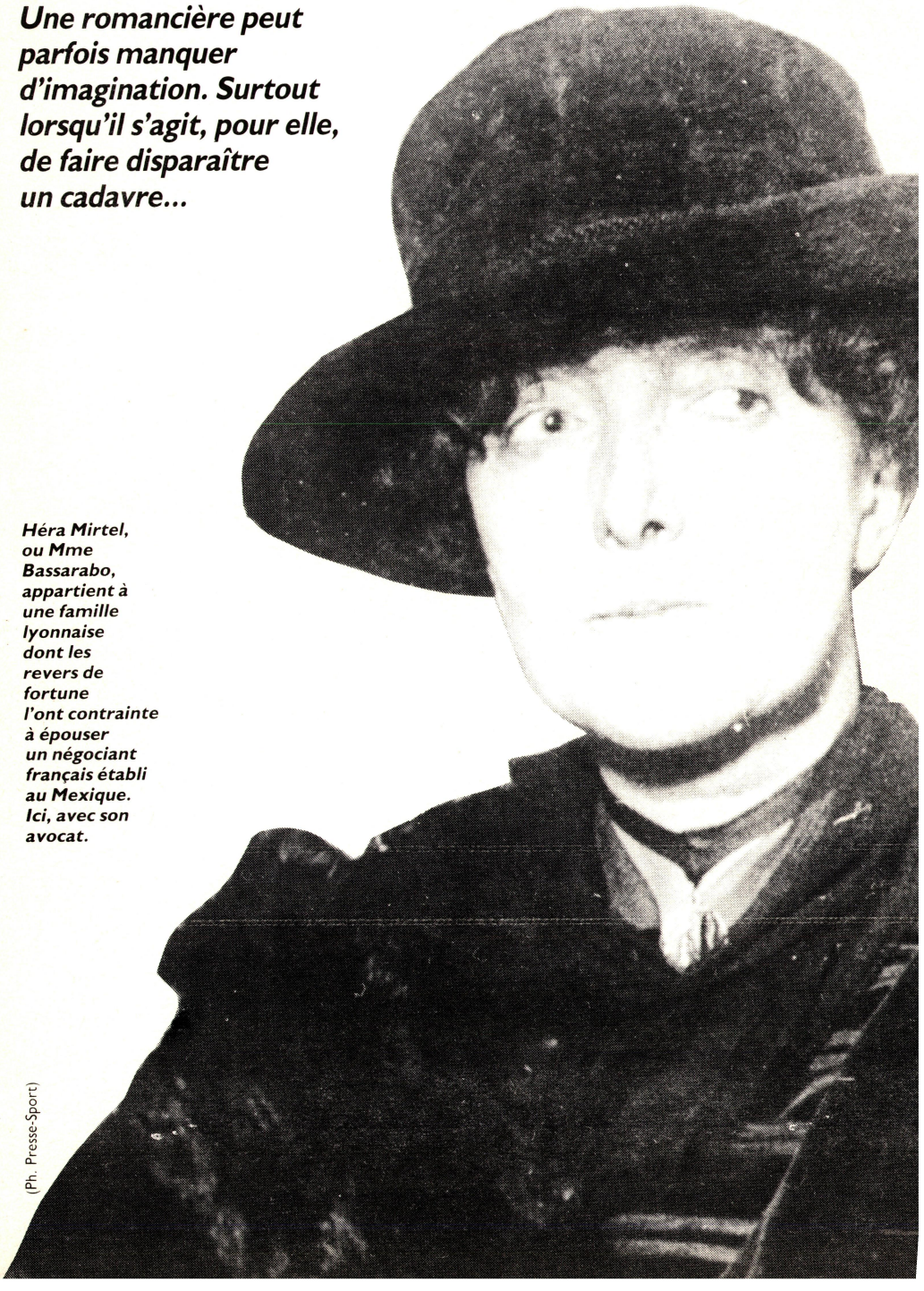

Héra Mirtel, ou Mme Bassarabo, appartient à une famille lyonnaise dont les revers de fortune l'ont contrainte à épouser un négociant français établi au Mexique. Ici, avec son avocat.

(Ph. Presse-Sport)

CUSÉE

« Allons, madame Bassarabo, cessez de vous embrouiller dans une histoire qui n'a ni queue ni tête ! Vous feriez mieux d'avouer votre crime, puisque, tôt ou tard, vous finirez par le faire...

— Monsieur le juge, vous abusez du pouvoir que vous donne votre position pour accabler une pauvre femme sans défense. C'est indigne d'un serviteur de la justice ! »

Mme Bassarabo s'est dressée d'un bond et pointe un doigt vengeur vers le juge d'instruction Bonnin. Apparemment satisfaite de cette attitude théâtrale, elle demeure ainsi de longs instants, jusqu'à ce que, lassé, Bonnin hausse les épaules et réplique :

« C'est bon. Nous reprendrons demain votre interrogatoire. Gardes, reconduisez la prévenue dans sa cellule. »

Chaque jour, depuis une semaine, la même comédie se reproduit. Amenée dans le cabinet du juge Bonnin et placée devant une série de preuves accablantes, Louise Bassarabo s'obs-

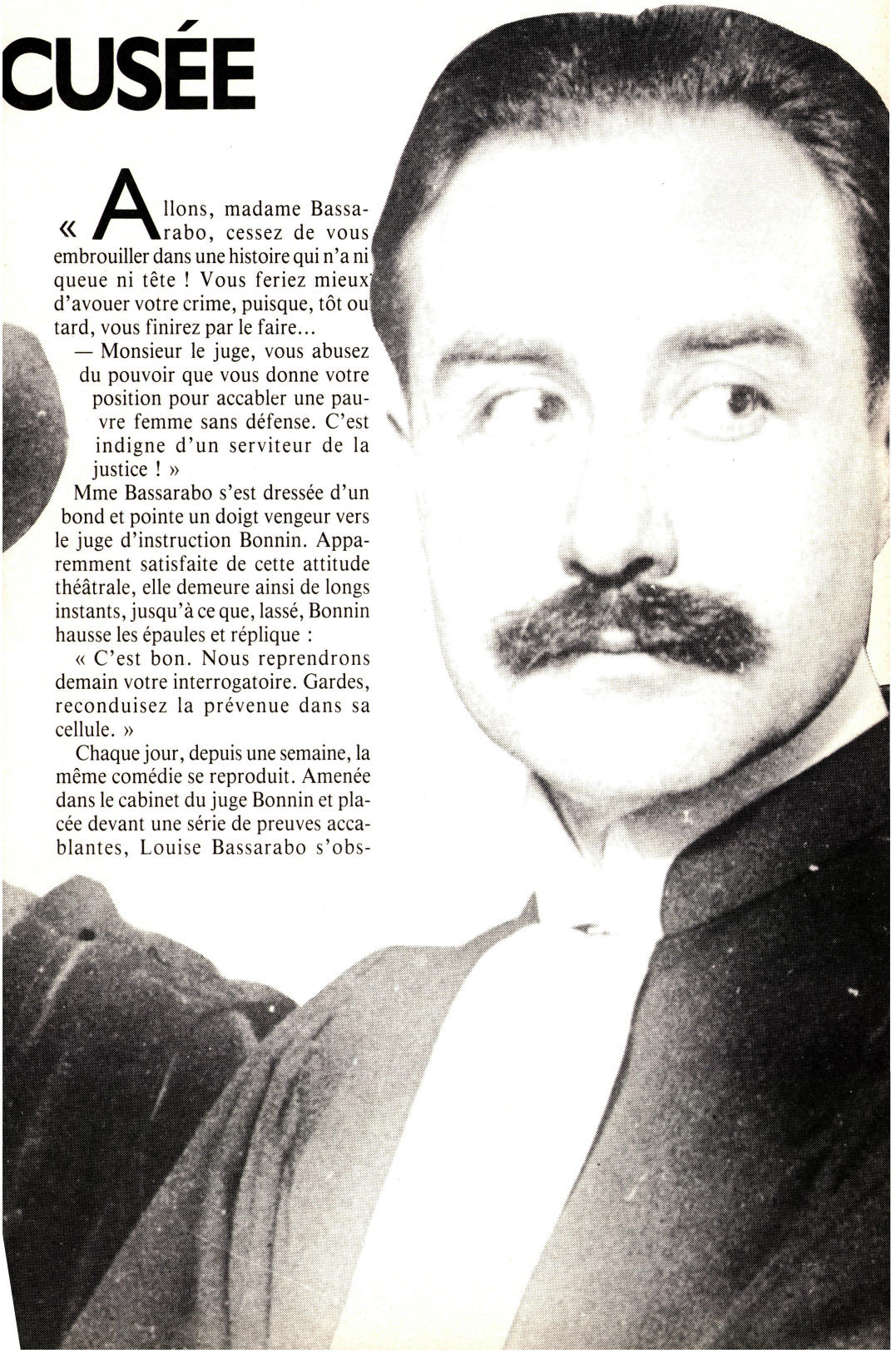

tine à nier l'assassinat de son mari, et Paule Jacques, la fille qu'elle a eue d'une première union, inculpée de complicité, jure ses grands dieux que sa mère est innocente.

De temps à autre, lorsque le juge se fait trop pressant, Louise Bassarabo se réfugie derrière sa qualité de femme de lettres et proteste contre « cette persécution des esprits à laquelle, de tout temps, la société s'est complu ».

En vérité, pour un écrivain, elle manque d'imagination, car l'histoire qu'elle a échaffaudée pour se défendre n'est pas digne du plus médiocre des romans policiers. D'ailleurs, au bout de quelques jours, l'accusée va « craquer » et, une fois encore, pour excuser son geste, elle aura recours à une fable invraisemblable. Mais avant d'évoquer ce qui fut l'une des affaires judiciaires les plus spectaculaires, au lendemain de la Première Guerre mondiale, le personnage même de Mme Bassarabo mérite qu'on s'y arrête. Née en 1868, à Lyon, au sein d'une famille fortunée, c'est à un avenir sans nuages que Louise semble promise. Au collège du Sacré-Cœur, où elle poursuit des études bien sages, les bonnes mères ne tarissent pas d'éloges sur elle. Mais voilà que le destin se mêle de briser le cours de cette existence paisible ; de mauvais placements acculent son père à la ruine et elle est tout heureuse d'épouser Paul Jacques, un négociant français établi au Mexique. Nous sommes en 1895, et la jeune Mme Jacques est alors une jolie femme au regard tendre et à la voix douce. Mais il ne faut pas se fier aux apparences, surtout avec elle. Des disputes éclatent dans le ménage, de plus en plus fréquentes, de plus en plus violentes. Et le plus menaçant des deux époux est non pas Paul Jacques, mais la « douce » Louise. Un jour, le chanoine Plésent, un ami de Paul, reçoit du Mexique une lettre qui ne manque pas de le troubler fortement :

« Elle m'a donné du sublimé, disant que c'était du pyramidon, écrit Paul Jacques. Gardez cette lettre pour le commissaire de police, s'il m'arrivait une mort accidentelle ; car, c'est certain, Louise y serait pour quelque chose. »

A la lecture de cette lettre, le chanoine Plésent songe effectivement à alerter la police ; la peur du scandale le retient. « Après tout, s'il ne s'agissait que d'une querelle de ménage ? » pense le digne prêtre, qui connaît le caractère ombrageux de Paul. Après avoir hésité quelque temps, l'homme d'Eglise décide de garder le silence. Bien mieux, il détruit la lettre accusatrice.

« S'il m'arrivait une mort accidentelle, c'est certain, Louise y serait pour quelque chose ! »

Des époux qui se querellent un peu trop

Cependant, au Mexique, les Jacques ont eu deux enfants, deux filles, dont la naissance n'a pas réussi à sauver leur union. Et puis, un jour, c'est le drame : le domestique indien du couple découvre le cadavre de Paul, mort d'une balle dans la tête. Bien qu'à cette époque — au début de notre siècle — la situation trouble qui agite le Mexique ne laisse guère à la police locale le loisir de s'intéresser de trop près aux affaires criminelles, les circonstances de la disparition de Paul Jacques provoquent certains soupçons. Louise a affirmé bien haut qu'il s'agissait d'un suicide. Depuis un certain nombre d'années, son mari, prétend-elle, offrait des signes de neurasthénie évidents. Il faut croire que Louise sait se montrer convaincante, car le permis d'inhumer est finalement délivré. C'est alors que les langues se

délient ; les voisins du couple, leurs domestiques font état des fréquentes querelles qui dressaient les époux l'un contre l'autre. Du coup, le chef de la police ordonne un supplément d'enquête et décide d'exhumer le corps du malheureux Paul, aux fins d'autopsie.

« Je me suicide »

Cette décision va déboucher sur un épisode qui serait burlesque, s'il n'était macabre. Lorsqu'on ouvre le cercueil, sur la casquette, dont la tête de Paul Jacques est recouverte, les policiers remarquent un petit rectangle de papier sur lequel est tracée cette phrase, d'une écriture hésitante : « Je me suicide. » Etonnante déclaration posthume ! D'autant que, lors de la découverte du corps de Paul, personne n'avait remarqué l'étrange inscription, qui aurait dû, en bonne logique, accentuer la suspicion de la police ; en fait, elle la dissipe complètement. L'infortuné Paul Jacques est replacé dans son cercueil, sans qu'aucune autopsie n'ait été pratiquée, et sa veuve reçoit les excuses des enquêteurs pour les soupçons inconsidérés qui, un moment, ont pesé sur elle.

Les années passent ; les deux filles grandissent. Une d'elles se marie avec un Mexicain ; l'autre, qui a reçu le prénom de Paule, voue à sa mère une adoration sans bornes et décide de demeurer avec elle. Quant à Louise, elle s'est découvert un talent littéraire et elle passe ses journées et ses nuits à écrire des romans dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils exhalent un fort parfum d'eau de rose. Rêvant de marcher sur les traces des femmes de lettres de l'époque, telles Gyp ou Lucie Delarue-Mardrus, elle s'est choisi un pseudonyme qui, dans son esprit, doit lui permettre d'escalader l'olympe de la gloire littéraire : Héra Mirtel. Hélas ! un pseudonyme, pour si ronflant qu'il soit, ne suffit pas à doter de talent celui ou celle qui le porte, et il faut bien dire que c'est le cas pour Héra Mirtel. Usant d'un style ampoulé, échafaudant des intrigues aussi puériles que mélodramatiques, Louise a cru trouver dans le féminisme revendicateur, qui agite les femmes de son époque, le secret du succès ; toutes ses héroïnes sont d'ardentes suffragettes qui réclament véhémentement l'égalité des droits avec les hommes. Ce combat généreux ne lui apporte pourtant pas les satisfactions qu'elle en espérait ; d'ailleurs, les titres de ses principaux romans, *Loupita, Leur Proie, Leur Reine,* expriment assez bien le genre de littérature auquel s'adonne Héra Mirtel. De même, une pièce, qu'elle fait représenter en 1910, *Après le voile,* quitte l'affiche après quelques représentations. En dépit de ces échecs, Louise persévère et poursuit sa carrière. Ses préoccupations littéraires ne l'empêchent pas de chercher avidement à se remarier. Et voilà qu'un « volontaire » se présente, un certain M. Weissman, qui, lui aussi, a adopté un pseudonyme : Bassarabo.

Une suffragette militante qui cherche activement un « volontaire » pour se remarier.

C'est sous ce nom qu'il « fait des affaires », comme il dit ; affaires des plus douteuses, qui ont conduit Bassarabo dans de nombreux pays, où il est à présent complètement brûlé. Pour quelles raisons cet aventurier épouse-t-il cette femme de lettres ratée ? Il ne semble pas que l'amour soit intervenu pour une grande part dans cette étrange union ; avec le temps, la beauté de Louise s'est fanée et son charme alangui s'est enfui. Sans doute Bassarabo a-t-il été « épaté » par la

(Ph. Presse-Sport)

Le premier époux de Mme Bassarabo voyage constamment pour des affaires dont personne ne connaît la nature exacte.

poudre aux yeux que jette Louise à propos de sa célébrité littéraire, tandis que Louise était elle-même éblouie par la prétendue fortune de son futur époux. Quoi qu'il en soit, peu après leur mariage, Bassarabo juge plus prudent de quitter le Mexique, et le couple se fixe à Paris, en compagnie de Paule Jacques, la fille de Louise.

A Paris, les Bassarabo ont loué un appartement dans une maison cossue du square La Bruyère. Est-ce le prestigieux patronage de son adresse, Louise rêve aussitôt de tenir un salon littéraire. Celui de Mme Armande Caillavet, l'égérie d'Anatole France, est alors le point de rencontre du Tout-Paris intellectuel, et Louise ne voit pas pourquoi il n'en serait pas de même du salon d'Héra Mirtel. Hélas ! malgré ses efforts, son « jour », comme on disait alors, n'attire que quelques vieilles dames très fatiguées et quelques poètes affamés, avides d'apaiser leur appétit à bon compte. Dans ce domaine, Héra Mirtel n'a

guère plus de talent que dans ses romans ; le champagne qu'elle offre à ses hôtes s'apparente à de la « piquette » et ses petits fours sont rassis. Pourtant, elle a réussi à grouper autour d'elle une petite cour, qui, pour être médiocre, n'en chante ses louanges qu'avec plus de dithyrambe, ainsi qu'en témoigne une certaine dame Makenzie, qui lui écrit, sans rire : « Je remercie Dieu de pouvoir contempler celle qui est à la fois Isis et Minerve et je me prosterne devant quelque chose de divin. » On croit rêver...

Une curieuse malle en osier

M. Bassarabo, lui, ne partage pas la vénération de Mme Makenzie. Très vite, il s'est rendu compte qu'il avait épousé un simple bas-bleu ; il ne supporte plus que son épouse lui inflige la lecture à haute voix de ses œuvres. De son côté, Louise n'éprouve qu'un intérêt limité pour les affaires faramineuses de son mari. Le couple s'entend de moins en moins bien, les disputes sont de plus en plus fréquentes, et, bientôt, des disputes, on passe aux coups. Là encore, comme du temps de son premier mari, Louise témoigne d'une « forme » physique étonnante de la part d'une femme et Bassarabo en porte les marques sur son visage.

Ces scènes violentes ont un témoin quotidien : Paule Jacques, qui a maintenant vingt ans, mais nourrit toujours pour sa mère les mêmes sentiments d'adoration qui finiront par faire d'elle sa complice. Quelqu'un d'autre est au courant des heurts du ménage, Edouard Croy, le chauffeur d'une voiture de louage, que Bassarabo emploie pour ses déplacements. Bassarabo, montrant des marques sur son cou, lui a déclaré un jour : « Ma femme a essayé de m'étrangler. » Sur le moment, Edouard Croy ne prête pas attention à ces propos, mais ils reviendront bientôt à sa mémoire.

En effet, les événements vont maintenant se précipiter. Le 30 juillet 1920, Bassarabo commande au chauffeur de venir le chercher à son domicile, le lendemain matin, de bonne heure. Effectivement, le 31 juillet, à 8 heures, Edouard Croy attend square La Bruyère son client... une bonne heure. Perdant patience, le chauffeur monte à l'appartement des Bassarabo. Selon sa déclaration, Louise le reçoit avec « un air perdu », dans un appartement en complet désordre, où il remarque la présence insolite d'une très grande malle en osier. Comme il s'informe des raisons de l'absence de Bassarabo, Louise lui répond, d'un ton embarrassé : « Mon mari a dû partir brusquement en voyage. Il vous informera de son retour. »

Edouard Croy n'a plus qu'à se retirer ; pourtant, les explications de Mme Bassarabo ne l'ont pas convaincu et il ne peut se défendre de ressentir une impression de malaise. Au point que, quelques jours plus tard, le 2 août, il se rend au commissariat de police du quartier Saint-Georges, où il fait part de ses soupçons au commissaire Thierry.

« M. Bassarabo m'a confié qu'il craignait d'être assassiné par sa femme, déclare-t-il. Elle aurait même tenté de l'étrangler. »

Plus perspicace que ses collègues du Mexique, le commissaire établit un rapprochement entre la disparition subite du second mari et le suicide du premier. Il interroge Louise, qui se lance dans une histoire des plus embrouillées. En nettoyant

« Mon mari était un espion au service de l'Allemagne pendant la guerre. J'ai agi par patriotisme. »

(Ph. Edimedia)

Les gendarmes retrouvent, dans une consigne de gare, la curieuse malle qui aurait dû contenir des papiers très compromettants appartenant à M. Bassarabo.

un veston de son mari, elle a trouvé une lettre de femme, qui a confirmé ses soupçons ; Bassarabo, en effet — et cela est prouvé — a de nombreuses maîtresses, mais Louise, de son côté, a eu également plusieurs aventures, depuis son mariage. A Thierry, elle affirme que Bassarabo, après une explication orageuse, a juré de renoncer à sa liaison, et, comme preuve de sa bonne foi, a proposé à Louise et à sa fille de passer leurs vacances dans la villa que le couple possède à Montmorency. Dans ce dessein, il a donné rendez-vous à Louise et à Paule, à la gare du Nord, avant de sortir pour une affaire urgente.

« Nous nous sommes donc rendues gare du Nord, ma fille et moi, déclare Louise au commissaire. Mais, arrivées là, nous avons attendu en vain mon mari. C'est alors qu'un soupçon m'a traversé l'esprit. Je savais que mon mari entretenait une liaison avec une femme mariée qui habite Evian. Peut-être se proposait-il d'aller la rejoindre ? Aussi, nous sommes parties pour la gare de Lyon ; M. Bassarabo n'y était pas. Nous sommes donc retournées à la gare du Nord, sans plus de succès. De guerre lasse, nous sommes rentrées à la maison.

— Et cette grande malle d'osier ? » questionne Thierry.

Mme Bassarabo, là encore, se lance dans des explications fumeuses. Avant de quitter son domicile, son mari l'avait chargée de déposer dans la

(Ph. Tallandier)

malle des documents confidentiels. Sa fille et elle avaient ensuite placé le bagage à la consigne de la gare du Nord, mais, peu après, un homme d'équipe l'avait rapporté square La Bruyère, avec un mot de Bassarabo enjoignant à sa femme d'expédier la malle à Nancy.

Ce récit ne semble pas convaincre le commissaire Thierry !

« De quelle nature étaient donc ces mystérieux documents ? » demande-t-il à Louise.

Alors, retrouvant le style mélodramatique d'Héra Mirtel, Mme Bassarabo s'écrie :

« Des pièces qui établissent que mon mari a été un espion au service de l'Allemagne, durant la guerre, et qu'il l'est toujours. »

Thierry est sceptique. D'autant que, lorsque la malle, retrouvée à Nancy, est ouverte, on n'y trouve pas les documents en question, mais... le cadavre de Bassarabo, avec une balle dans la tempe, tirée à bout portant.

Louise et sa fille sont aussitôt arrêtées et, pendant plusieurs jours, comme on l'a vu, la mère s'efforce de nier l'évidence. Mais elle finit par avouer, et l'histoire qu'elle raconte n'est pas plus vraisemblable que ses récits précédents.

Une fable invraisemblable

« Comme je lui faisais des reproches sur son attitude pendant la guerre, mon mari a essayé de m'étrangler. Heureusement, il s'est assoupi et j'en ai profité pour l'abattre d'une balle dans la tête. J'ai agi à la fois par patriotisme et en état de légitime défense, car mon mari m'aurait sûrement tuée, pour m'empêcher de révéler ses crimes. »

Condamnée à vingt ans de travaux forcés, Héra Mirtel abandonne sa carrière littéraire.

Malheureusement pour sa thèse, Mme Bassarabo omet d'ajouter que, quelques jours avant le drame, Bassarabo a touché une très importante commission, sous la forme d'un bon au porteur. Or ce bon a disparu du portefeuille du défunt. C'est donc l'argent et non le patriotisme qui est à l'origine du crime.

Nullement émue par les charges qui pèsent sur elle, Louise continue de mener, à la prison de Saint-Lazare, son existence de femme de lettres. A force de réclamations, elle a obtenu de poursuivre la rédaction d'un roman qu'elle avait commencé et d'une pièce de théâtre, *L'Enfer en dentelles,* qui devaient, l'un et l'autre, lui assurer la consécration. Mais ces futurs lauriers littéraires n'empêchent pas sa comparution et celle de sa fille devant la cour d'assises, le 8 juin 1922. Entre-temps, Louise a inventé une nouvelle histoire, tout aussi incroyable que les précédentes: l'homme enfermé dans la malle ne serait pas Bassarabo, mais un sosie; quant à son mari, il vivrait actuellement aux Etats-Unis; elle ne serait donc pas coupable d'assassinat. M. Gilbert, qui préside les débats, reste de marbre devant ce nouveau conte. Pour lui, la seule question qui se pose est d'établir dans quelle mesure Paule Jacques a aidé sa mère. Enfermées dans leurs dénégations obstinées, les deux femmes ont choisi deux illustres défenseurs : Me de Moro-Giafferi plaide pour Louise, Me Raymond Hubert pour Paule.

Mythomane, Mme Bassarabo se croit promise à la célébrité littéraire et confond ses romans et la réalité.

Durant tout le procès, l'attitude de Louise est déconcertante : tantôt, elle est tout sourire, se livrant à d'interminables bavardages, que le président Gilbert a bien du mal à interrompre ; tantôt, lorsqu'on met en doute ses déclarations, elle sombre dans de véritables crises d'épilepsie, la bave aux lèvres, et doit être évacuée par les gardes. Quant à Paule Jacques, réservée, intimidée, chaque fois qu'elle doit répondre à une question, elle interroge sa mère du regard, et se tait lorsque celle-ci lui en intime l'ordre.

Sa fille lui porte le coup de grâce

Les témoins défilent à la barre et chacune des dépositions est accablante pour l'accusée ; notamment, celle du vieux chanoine Plésent, qui évoque la disparition troublante du premier mari. Pourtant, certaines voix s'élèvent pour défendre Héra Mirtel, en particulier celle de l'ineffable Mme Makenzie, qui n'hésite pas à proclamer sa « vénération pour un grand écrivain injustement persécuté ».

Naturellement, Louise proteste toujours de son innocence, mais, le dernier jour du procès, sa fille va lui porter le coup de grâce. En larmes, Paule Jacques explique qu'elle ne peut plus conserver un secret qui l'étouffe. Malgré les dénégations véhémentes de sa mère, elle fait le récit complet du drame : Louise l'avait enfermée dans sa chambre, puis elle avait exécuté son mari. Après quoi, usant de l'autorité qu'elle avait sur sa fille, elle avait obtenu de celle-ci qu'elle l'aidât à placer le cadavre dans la malle. Ensuite, profitant de la nuit, les deux femmes étaient allées jeter l'arme du crime dans le lac d'Enghien.

Paule Jacques avait-elle dit la vérité ? C'est en tout cas ce que crurent les jurés, puisqu'ils l'acquittèrent au bénéfice du doute, tandis qu'ils condamnaient Louise Bassarabo à vingt ans de travaux forcés. Ce qui eut pour conséquence immédiate d'interrompre pour toujours sa carrière d'écrivain.

Claude Dufresne

ABONNEZ-VOUS A
HISTORAMA

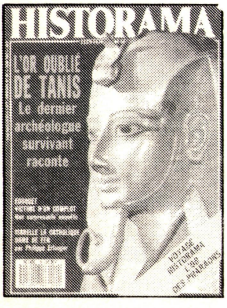

HISTORAMA :
LES PLUS GRANDS HISTORIENS VOUS RACONTENT LEURS DECOUVERTES ET VOUS REVELENT LES SECRETS DE L'HISTOIRE !

ABONNEZ-VOUS
1 AN 12 NUMEROS
255 F AU LIEU DE 312 F

Découpez ou recopiez ce bon accompagné de votre règlement à :
HISTORAMA Service abonnements – 60732 Ste-Geneviève cedex

Oui, je désire profiter de votre offre exceptionnelle et m'abonner à Historama pour 12 numéros au prix spécial de 255 F au lieu de 312 F.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

_____

Code postal |_|_|_|_|_| Ville _____

Tarif abonnement étranger : 1 an (12 numéros)
Expédition, train-bateau : 325 F. Expédition avion, nous consulter.

L'ENFER DU BAGNE

Quel sort convient-il de réserver aux individus que la société considère comme dangereux pour sa sécurité ? Aucune réponse satisfaisante n'a encore été trouvée à cette difficile question.

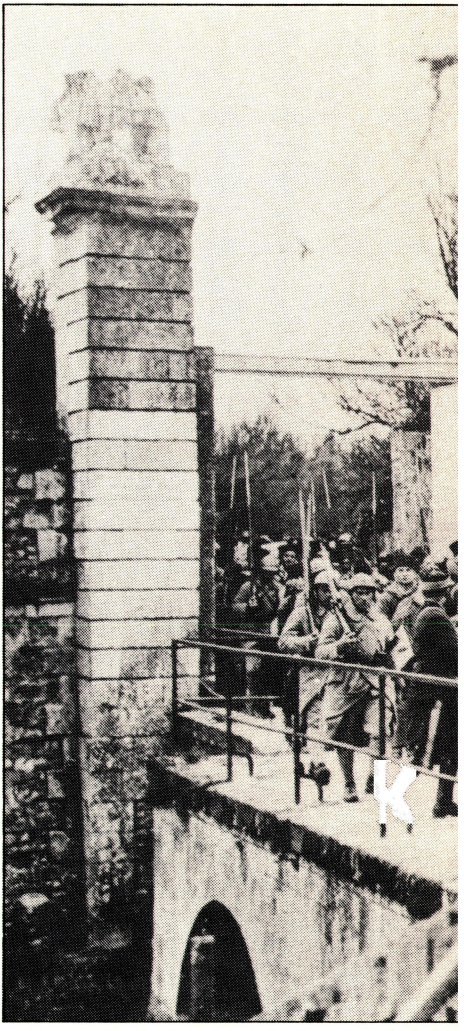

L'idée d'employer la main-d'œuvre pénale revient à Charles VII, qui décida d'affecter les prisonniers au service des galères. Dans la partie inférieure des navires, on attachait, aux bancs réservés aux rameurs, des voleurs, des blasphémateurs, des banqueroutiers et, plus tard, des protestants ; bref, des gens condamnés pour des délits mineurs ou confessionnels se trouvaient mêlés à des assassins qui avaient échappé à la potence. La royauté ne renonça pas à cette main-d'œuvre gratuite avec l'adoption de la navigation à voiles. Les galériens furent employés dans les ports pour construire des quais ou creuser des bassins. Entassés dans de vieux bâtiments ou sur des pontons, charpentes de bateaux au rebut, ne recevant qu'une maigre nourriture, soumis à l'arbitraire de geôliers ivrognes et corrompus, les bagnards vivaient dans des conditions atroces. La mortalité était considérable.

Vincent de Paul s'émut de cette situation. Ce fils de paysans landais, entré en prêtrise en 1596, avait été lui-même capturé par des barbaresques au cours d'un voyage entre Marseille et Narbonne. Après avoir connu les galères, à Tunis, il avait réussi à s'évader. Dès son retour, il entreprit de soulager la misère de la population carcérale. Parmi les prisonniers, il convenait, selon lui, de tendre une main secourable à ceux qui étaient susceptibles de revenir au bien ; quant

(Ph. Charmet)

Encadré par un important détachement de soldats, un convoi de forçats quitte la forteresse de Saint-Martin-de-Ré.

aux irréductibles, la société avait le devoir de les traiter avec humanité. Il ouvrit des souscriptions dont le produit lui servit à améliorer le sort de « malheureux négligés pour le corps et pour l'âme ».

Une chaîne de 200 personnes

En 1791, s'appuyant sur les articles de la Déclaration des droits de l'homme, la Convention décréta que l'envoi aux galères – devenu peine des fers – ne pourrait désormais excéder vingt-quatre ans. Aucune autre amélioration ne fut apportée au régime des condamnés. Dans les prisons, on continua, deux fois par an, à préparer la « chaîne » qui devait mener à leur destination les condamnés aux fers. Une chaîne comprenait jusqu'à 200 hommes, reliés les uns aux autres. Dans la cour du dépôt de Bicêtre, un bagnard les marquait à l'épaule avec un poinçon rougi au feu : d'une fleur de lis avant la Révolution ; des lettres T.F., par la suite. Un autre bagnard procédait au ferrement : chaque

homme était relié à ses voisins immédiats. Toute possibilité d'évasion ainsi écartée, les forçats montaient dans les charrettes, qui prenaient la direction de l'un des quatre bagnes : Toulon, Rochefort, Lorient ou Brest.

Sous la surveillance de gendarmes à cheval, le voyage de Paris à Toulon durait trente-cinq jours ; celui de Paris à Rochefort, vingt jours. Le soir, on couchait dans des écuries. A Chalon, première étape : les forçats embarquaient sur la Saône jusqu'à Lyon, où, en présence de curieux accourus pour assister au spectacle, on procédait à une fouille minutieuse. A Tarascon, nouvelle étape, assortie de deux jours de repos. Arrivé à destination, le bagnard recevait deux chemises en toile pour un an ; une paire de chaussures ferrées pour deux ans ; une couverture et un bonnet rouge ou vert portant son numéro matricule. Après quoi, le bagnard faisant office de coiffeur le tondait et un autre l'accouplait par une chaîne de 18 maillons à l'un de ses compagnons. En dépit d'une surveillance étroite, les évasions, individuelles ou collectives, étaient fréquentes. Le fameux Vidocq, futur chef de la police sous la Restauration, réussit à fausser compagnie à ses geôliers. Un autre, du nom de Peuchainot, se procura un habit de prêtre et, sous cet accoutrement, se fit ouvrir les portes du bagne de Brest.

Les uns étaient repris les autres trouvaient la mort dans la forêt.

Les campagnes menées, au siècle dernier, par Victor Hugo, Nicolas Appert et Silvio Pellico, dénonçant l'horreur des bagnes, décidèrent Napoléon III à séparer les délinquants les plus légers des criminels endurcis. On relégua ceux-ci en Guyane, à dater de 1856 et, pendant une vingtaine d'années, en Nouvelle-Calédonie, où furent déportés, par exemple, les rescapés de la Commune. Cette décision s'inspirait de la Grande-Bretagne, qui, depuis près d'un siècle, se débarrassait en Australie de ses convicts, auxquels elle permettait, une fois leur peine accomplie, de se refaire une vie dans un pays en voie de colonisation.

Le bagne, un voyage dont on ne revient pas

Jusqu'en 1939, le bateau-prison la *Martinière* effectuait, chaque année, deux traversées. En Guyane, selon la gravité de leur condamnation, les forçats étaient affectés dans des camps où le travail était plus ou moins pénible. Sous l'effet du climat et des fièvres tropicales, beaucoup succombaient. Leur temps de peine achevé, les libérés se voyaient interdire l'accès de la métropole pendant de longues années. Le succès couronnait rarement les évasions : la forêt amazonienne présentait de redoutables dangers. Le Dr Bougrat, accusé d'un crime crapuleux, réussit cependant à gagner l'Equateur, où il prodigua, par la suite, ses soins à la population. Il ne tarda pas à être considéré comme un bienfaiteur dans ce pays et le gouvernement donna son nom à une rue de Caracas.

En 1944, le général de Gaulle décréta la fermeture du bagne. Les condamnés à de lourdes peines sont désormais détenus dans des centrales de haute surveillance. Est-ce un bien ou un mal ? Si, à leur sortie de ces établissements, beaucoup retombent dans le crime, en revanche, d'autres ont compris qu'ils avaient suivi le mauvais chemin. Si la société réussit à ne sauver que quelques-uns de ces inadaptés, son devoir n'est-il pas de tendre la main à tous ? Dans cette difficile entreprise, les nombreux échecs ne doivent pas dissimuler les succès.

Serge Douay

(Ph. Tallandier)

D'origine italienne Laetitia Toureaux est une jeune femme de 29 ans, très jolie et toujours élégamment vêtue.

AUCUN TEMOIN NE VOIT L'ASSASSIN

Le directeur de la police judiciaire, Gustave Macé, disait, au début du siècle dernier : « S'il existe des crimes parfaits, il n'existe aucun criminel parfait. » L'assassinat de Laetitia Toureaux dément cette remarque.

Dimanche 16 mai 1937. L'horloge placée à l'intérieur de la station de métro Porte-de-Charenton, station terminus, à l'époque, de la ligne n° 8, indique 18 h 20. Sur le quai, près de 200 voyageurs, pour la plupart des Parisiens de retour d'une promenade dans les allées du bois de Vincennes ou d'une visite au Jardin zoologique, attendent l'arrivée d'une rame. Dès la formation de celle-

DETECTIVE
LE
CRIME
DU
METRO
POUR DE CHARENTON
LE FAIT DIVERS
LE PLUS SENSATIONNEL
LE ROMAN POLICIER
LE PLUS MYSTÉRIEUX
DE L'ÉPOQUE

(Ph. Charmet)

ci, les voyageurs montent dans les voitures de seconde classe ; une seule voyageuse, une jeune femme blonde élégamment vêtue d'une robe verte et coiffée d'un chapeau blanc, s'installe dans le wagon de première.

Seule dans une voiture de première classe

Le chef de train donne le signal du départ. Les portes se ferment. Le train roule jusqu'à Porte-Dorée, la station suivante. Six personnes, par petits groupes, montent en première classe. La position de la femme au chapeau blanc, à demi renversée sur une banquette, intrigue l'un des voyageurs, un officier du service de santé. Il s'approche vivement de la voyageuse et pousse une exclamation :

« Cette femme est blessée ! Donnez l'alerte ! »

Une jeune fille descend, prévient le chef de train, qui va pour donner le signal de départ. Le conducteur et les employés de la station accourent. L'officier s'est livré à un rapide exament de la victime, qu'il a étendue sur la banquette.

« C'est un crime, explique-t-il en désignant le couteau piqué dans la gorge de la malheureuse. Veine jugulaire tranchée. Je crains qu'on ne puisse plus rien pour elle. »

Après quoi, il sort de la voiture et se perd dans la foule des curieux. A l'arrivée des gardiens de la paix du quartier Picpus, on recherchera veinement ce médecin-major. Disparition pour le moins étrange, voire suspecte. A ce moment, la victime manifeste encore des signes de vie. Les gardiens l'ont couchée sur un brancard pour la conduire à l'hôpital Saint-Antoine. Pendant le parcours, un agent demande à la blessée :

« Connaissez-vous votre agresseur ? »

La femme ouvre les yeux, tente de parler, mais aucun son ne sort de sa gorge. Le car de police roule à toute allure dans les rues presque désertes du XIIe arrondissement. Lorsqu'on descend le brancard, la victime a cessé de vivre.

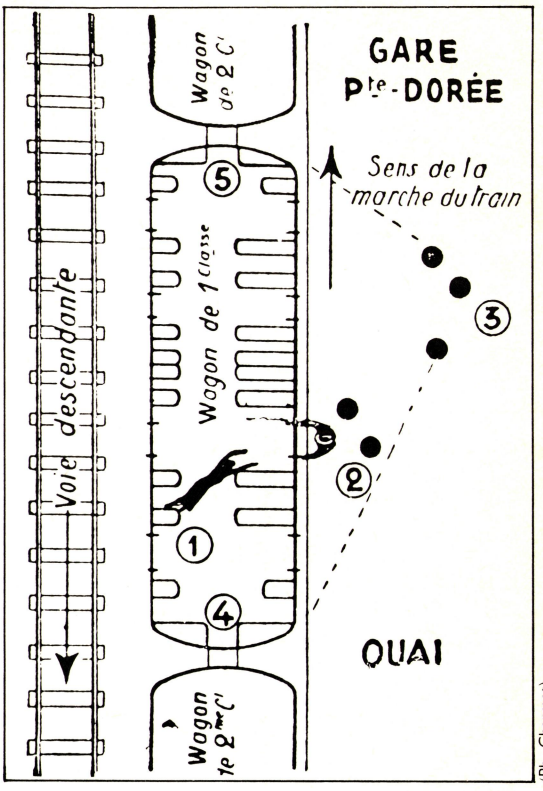

(Ph. Charmet)

Ci-dessus, croquis de la position du corps dans la voiture à la station Porte-Dorée.

A gauche, pendant plusieurs mois, ce mystérieux assassinat occupe la Une des journaux spécialisés.

Un rendez-vous signé Jean

Tandis qu'on conduit le corps à la morgue de l'hôpital, un inspecteur examine le sac à main de la morte. Une carte d'identité et différents papiers permettent son identification : Laetitia Yolande Toureaux, née Nourissa ; date et lieu de naissance : 3 septembre 1907 à Oyace, dans la vallée d'Aoste (Italie); domicile : 3, rue Pierre-Bayle, dans le XXe arrondissement. On trouve aussi, plié dans le sac, un pneumatique, signé « Jean », fixant rendez-vous à la jeune femme, le soir même, dans une brasserie de la place

(Ph. Tallandier)

Portrait de la jeune femme et coupures de journaux de l'époque sur le crime.

de la République. Le commissaire Baillet, assisté des inspecteurs Chaillet et Lavaille, mesure vite la difficulté de l'enquête. L'examen technique de l'arme du crime ne fournit aucune indication : pas la moindre empreinte sur le manche du couteau, d'un modèle vendu à des milliers d'exemplaires. Les enquêteurs, ne négligeant aucune piste, envisagent l'hypothèse du suicide.

Une voyageuse en chapeau blanc

Le Dr Paul leur démontre que la position du couteau exclut l'acte de désespoir. D'autre part, si Laetitia avait voulu mettre fin à ses jours, elle se serait plutôt jetée sous une rame. L'audition des 160 témoins, dont la police a relevé les identités, se poursuit pendant plusieurs jours : aucun n'a remarqué d'allées et venues insolites pendant le trajet. En effet, on pourrait supposer que le meurtrier, monté en seconde, a ouvert avec une clef réservée aux agents de la compagnie la porte placée à l'extrémité du wagon et pénétré par ce moyen dans celui de première, puis est revenu à sa place, son forfait accompli. Un tel manège, possible dans les anciennes rames, n'aurait pourtant pas échappé aux autres voyageurs.

Un poudrier en or et l'argent retrouvés dans le sac à main (une centaine de francs) indiquent que le vol ne fut pas le mobile du crime.

Les policiers reconstituent l'emploi du temps de la victime au cours de l'après-midi du 16 mai. Mme Toureaux s'est rendue à Maisons-Alfort,

Les enquêteurs officiels, à leur tour, se penchent sur la vie dangereuse de Laetitia Toureaux.

Retrouvera-t-on le fatal "jeune homme brun" l'étudiant étranger que craignait Laetitia ?

au dancing l'Hermitage, où elle tenait le vestiaire. Elle a quitté l'établissement peu avant 18 heures, a pris l'autobus EI, en est descendue à la station Porte-de-Charenton, à 18 h 22, a gagné le quai du métro et est montée dans le convoi qui a quitté la station à 18 h 24. Rien ne l'a retardée. Le receveur se souvient de la voyageuse à chapeau blanc :

« Elle était seule. Personne ne lui a adressé la parole. »

Le crime a donc été commis entre 18 h 24 et 18 h 26, heure à laquelle la rame est arrivée à Porte-Dorée. Moins de deux minutes. Comment l'assassin a-t-il procédé ? Comment avait-il réussi à échapper à la vue des autres voyageurs ? A la question posée à tous les témoins : « Porte-de-Charenton, avez-vous remarqué un homme monter et descendre précipitamment de la voiture occupée par la victime ? », tous répondent négativement. Par ailleurs, les six voyageurs montés à Porte-Dorée sont formels : la victime était seule dans la voiture de première.

Une jeune femme particulièrement troublante

Autre interrogation : pourquoi l'assassin a-t-il pris le risque de frapper au milieu de la foule plutôt que rue Pierre-Bayle, une voie déserte, proche du cimetière du Père-Lachaise, où était domiciliée la victime ?

Les soupçons se portent sur l'officier qui a disparu avant l'arrivée de la police. Il se présente spontanément à la police : ce n'est pas un médecin, comme l'ont supposé les témoins, mais un dentiste, qui accomplit son service militaire :

« J'étais pressé, j'avais rendez-vous avec ma fiancée. Je ne pouvais pas l'avertir de mon retard. »

Le crime est-il l'œuvre d'un déséquilibré ?

Ce n'est pas l'opinion des policiers, qui pensent que l'assassin est un familier de la victime. Leurs recherches se portent sur le passé de Laetitia Toureaux. Son père, tué en 1915 sur le front autrichien, a laissé pour tout héritage à sa femme quatre enfants, dont Laetitia était l'aînée. Sa mère, comme beaucoup d'Italiens à l'époque, a quitté son village pour trouver du travail en France. En 1926, la jeune fille, embauchée chez un potier de la rue des Mûriers, M. Toureaux, a la chance d'être remarquée par le fils de l'artisan. Les jeunes gens vivront d'abord maritalement avant de régulariser leur situation en 1930. En 1935, Julien Toureaux décède de la tuberculose. Après son veuvage, la vie sentimentale de la jeune femme paraît assez remplie. Au moment de sa mort, elle entretenait une liaison régulière avec un jeune homme, René Schramm, de huit ans

Etait-ce par calcul que Laetitia avait séduit le fils de l'artisan qui l'employait ?

son cadet, qu'elle avait rencontré dans un bal au passage Thierré. Le jour du crime, le garçon se trouvait à Longwy, où il effectue son service militaire. Cette liaison n'empêchait pas la jeune femme de mener une intrigue amoureuse, platonique, semble-t-il, avec un nommé Jean Martin, un marin appartenant à l'Ecole des mécaniciens de Toulon. Ce soupirant a-t-il appris l'existence de son rival ? Il peut prouver que, à l'heure du meurtre, il voyageait dans le train qui le conduisait à son rendez-vous de la place de la République, à Paris. La concierge de la rue Pierre-Bayle déclare que sa locataire menait une vie régulière, que jamais elle n'avait vu des hommes monter chez elle : « Elle partait travailler chaque matin à Saint-Ouen, dans une fabrique de produits d'entretien, je crois ; le soir, elle rentrait toujours seule. »

Jeune et belle fille, Laetitia mène une vie amoureuse bien remplie.

La vie de la victime paraît plus trouble aux enquêteurs lorsqu'ils découvrent que Laetitia appartenait à la Ligue du Bien public, une association patriotique où son adhésion a été parrainée par deux policiers : l'inspecteur Celton, de la P.J., et le détective privé Rouffignac, directeur d'une officine de la rue Le Peletier. Ce dernier avait recommandé la jeune femme au patron des cirages Maxi, en quête d'une employée capable de le renseigner sur les menées d'agitateurs extrémistes au sein de la fabrique. Cette embauche correspondait aux revendications sociales des années 1936-1937 : nombre de patrons, hostiles au syndicalisme, cherchaient à lui faire échec dans leurs entreprises. Aux établissements Maxi, la jeune femme, moyennant une gratification qui lui permettait de satisfaire son goût pour la toilette, jouait le rôle de « mouche ». Cet emploi de délatrice stipendiée expliquerait-il le mobile de l'assassinat ? Pourquoi avoir pris de tels risques pour se venger de l'espion en jupons ?

Maîtresse d'un des chefs de la Cagoule

Autre point troublant : Laetitia, depuis la mort de son mari, ne portait que des vêtements noirs. Pourquoi, le 16 mai, quitta-t-elle son deuil et fit-elle teindre en blond sa chevelure naturellement brune ? Ne cherchait-elle pas ainsi à tromper une surveillance dont elle se serait sentie l'objet ? Interrogé, l'ancien inspecteur Rouffignac ne tarit pas d'éloges sur sa protégée :

« Elle accomplissait avec une rare intelligence les filatures que je lui confiais. Toujours de banales affaires d'adultères. »

Quelques mois plus tard, on relève le nom d'une dame Nourissa dans la comptabilité d'un ancien commissaire de police de province qui travaillait pour l'ambassade d'Italie. L'audition de cet homme, décédé en mars 1937, aurait peut-être aidé les enquêteurs. Un journaliste, mis au courant, affabule tout un roman : « Elle était la maîtresse d'un des chefs de la Cagoule. Elle fut au courant des secrets du CSAR et se laissa aller à bavarder. On la liquida pour mettre un terme à ses indiscrétions. » L'auteur de ces lignes ne donnait aucune preuve à l'appui de sa prétendue révélation. S'il est établi, depuis, qu'on peut mettre au compte de la Cagoule plusieurs assassinats politiques, il est assez hasardeux de prêter à cette mystérieuse organisation, moins puissante qu'on se plut et qu'on se plaît encore à l'écrire, tous les crimes non élucidés qui furent perpétrés à l'époque. Hormis le fait que l'assassin utilisa également l'arme blanche pour exécuter les frères Rosselli sur la route

de Bagnoles-de-l'Orne, aucun indice ne permet de voir la main de la Cagoule dans le crime du 16 mai. Dans son ouvrage *La Cagoule. trente ans de complots*, Philippe Bourdrel assure avoir reçu cette confidence d'un agent des services spéciaux italiens :

« Ce crime fut sans doute l'œuvre du 2e Bureau italien, dont Laetitia était un agent en France. Il devait avoir des comptes à régler avec elle. »

Vengeance d'un soupirant éconduit

Après des mois d'investigations menées dans toutes les directions, l'enquête était dans l'impasse. La police avait procédé à l'audition de plus de 400 témoins : aucun n'avait apporté le moindre indice intéressant. Suivront la défaite de 1940 et les années d'Occupation. L'affaire est oubliée lorsque, au printemps de 1948, un ancien interné de l'asile d'Hoerdt, en Alsace, vient s'accuser du meurtre de Laetitia Toureaux. La police, qui n'ignore pas les antécédents de Robert Helleu, coupable de plusieurs agressions de femmes, vérifie ses déclarations. Au cours de son interrogatoire, il ne pourra fournir aucun des détails connus seulement des enquêteurs. L'homme est l'un de ces mythomanes qui, par souci de publicité, se plaisent à revendiquer des meurtres relatés dans la presse. En 1962, le quotidien *L'Aurore* publiera un extrait d'une lettre adressée à la P.J. par un correspondant anonyme : « L'assassin de Laetitia Toureaux était la vengeance d'un soupirant éconduit. » Le renseignement, trop imprécis, n'entraînera pas la réouverture de l'enquête.

Le drame du 16 mai 1937 restera l'un des assassinats les plus mystérieux de l'histoire du crime.

Pierre Andremont

POUR EN SAVOIR PLUS

CHARLES AVINAIN

A. Claude, *Mémoires*

LOUISE BESSARABO

R. Girard, *L'Indicateur du fait divers*

Nadaud et Fage, *Les Grands Drames passionnels*

CHRISTIE-EVANS

M. Jacta, *Accusé, levez-vous !*

E. Locard, *La Maison des horreurs*

E. Lutsgarten, *Profession : assassin*

EDMOND COUTY DE LA POMMERAIS

Macé, *Mon musée criminel*

Sébire-Boudin, *Grandes Enigmes criminelles*

René Tavernier, *Le Docteur aux mains d'ange*

EYRAUD-BOMPARD

J. Delarue, *Encyclopédie du crime*

A. Lacassagne, *L'Affaire Gouffé*

E. Locard, *La Malle de Millery*

MARIN FENAYRON

A. Bataille, *Causes criminelles et mondaines*

M. Hartmann, *Victorian Murderesses*

Nadaud et Fage, *Grands Drames du passé*

PETER KÜRTEN

J. Delpech, *Les Grands Crimes sexuels*

P. Hessling, *Trois Monstres*

Scheider-Brunet, *Le Vampire de Düsseldorf*

ALBERT PEL

A. Bataille, *Causes criminelles et mondaines*

S. Fasquelle, *L'Horloger de Montreuil*

JEAN-BAPTISTE TROPPMANN

P. Bouchardon, *Troppmann*

A. Claude, *Mémoires*

P. Drachline, *Le Crime de Pantin*

LAETITIA TOUREAUX

P. Bourdrel, *La Cagoule, trente ans de complots*

E. Raynaud, *Souvenirs de police*

EUGÈNE WEIDMANN

J. Batigné, *Cinq Mois pour faire un monstre*

R. Jardin, *Le Cahier rouge d'Eugène Weidmann*

R. Montarron, *Les Grands Procès d'assises*

ABONNEZ-

Il y a 200 ans... La Révolution française... un retentissement universel.
Il y a 100ans... La Tour Eiffel... le triomphe de la technique.
Il y a 70ans... L'Armistice de 1918... la fin d'un cataclysme.
Il y a 50ans... Munich, septembre 38... un rendez-vous tragique.

Si profondes sont restées les cicatrices laissées par ces dates qu'elles continuent, d'anniversaires en anniversaires, de rythmer la vie des Français ! Pourquoi ? Parce qu'il ne faut pas oublier.

NE PAS OUBLIER que 1789 marque la fin d'une époque dans notre pays et la naissance de la France Républicaine.

NE PAS OUBLIER que l'Exposition universelle de 1889 fait de la Tour Eiffel le symbole mondial de notre capitale.

NE PAS OUBLIER que nos pères et nos grand-pères sont morts à Verdun, pour rien disent les uns, pour la patrie disent les autres...

NE PAS OUBLIER qu'à Munich les démocraties ont courbé la tête devant Hitler en croyant sauver la paix !

C'est pour tous ces anniversaires et pour tous ceux qui suivront, que l'équipe d'**HISTORAMA**, pour répondre à vos très nombreuses demandes, a décidé de réaliser, à votre intention, une série tout à fait exceptionnelle de **NUMEROS SPECIAUX ET HORS-SERIE** sur les sujets les plus passionnants et les plus importants de l'histoire de France, de l'histoire du monde.

Vous pouvez MAINTENANT, vous abonner à ces NUMEROS SPECIAUX ET HORS-SERIE, au prix de 139 F au lieu de 160 F, pour 8 numéros par an.

ABONNEZ-VOUS
1 AN 8 NUMEROS
139 F AU LIEU DE 160 F

BON POUR UN ABONNEMENT

à renvoyer à LOFT INTERNATIONAL,
Service abonnement
60731 SAINTE-GENEVIÈVE CEDEX

OUI, je désire recevoir les numéros spéciaux et hors-série d'Historama (soit 8 numéros), au prix spécial de 139 F au lieu de 160 F (France et communauté postale).
Tarif étranger (train-bateau) : 149 F

☐ Je glisse ce bon dans une enveloppe adressée à LOFT INTERNATIONAL, Service abonnement – 60731 SAINTE-GENEVIÈVE CEDEX
et j'y joins mon titre de paiement de 139 F

HS 2

Nom _____ Prénom _____

N° _____ Rue _____

Code postal ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Ville _____ Signature

VOUS 1 AN

(soit 8 numéros)

4 NUMÉROS HISTORAMA SPÉCIAUX + 4 NUMÉROS HISTORAMA HORS-SÉRIE

Plus de 1000 pages à lire
Plus de 600 illustrations
Des numéros à conserver dans votre bibliothèque !

Dans un format pratique,
des articles nombreux,
un style clair,
des signatures prestigieuses,
des bibliographies,
des chronologies, des cartes,
une iconographie abondante et surprenante,
des archives inconnues...
de véritables dossiers, toutes les facettes de l'événement !

«J'ai offert 150 F pour les personnes âgées. Un peu d'argent pour faire oublier trop de solitude.»

Depuis 125 ans, la Croix-Rouge Française rend les hommes plus humains.

CCP 600 00Y PARIS MINITEL 3615 Code CRF

GREY R.C. Paris B 330871831 - Photographie Nadia Rein - Lettrage M.N./UPPER